

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



D'une République à l'autre : ascension et survie politique de Maurice Satineau (1891-1945)

Dominique CHATHUANT

Numéro 178, septembre-décembre 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1045699ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1045699ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

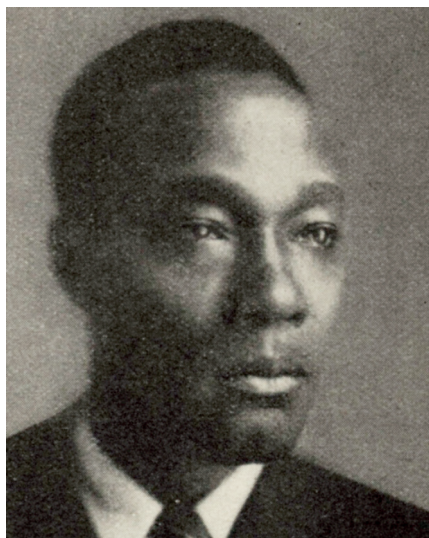
[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

CHATHUANT, D. (2017). D'une République à l'autre : ascension et survie politique de Maurice Satineau (1891-1945). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (178), 9–85. <https://doi.org/10.7202/1045699ar>

D'une République à l'autre : ascension et survie politique de Maurice Satineau (1891-1945)

Dominique CHATHUANT¹



Portrait de Maurice Satineau fourni en 1936 à la Chambre des députés²

Remerciements pour leurs suggestions, commentaires, échanges et informations à Éric Amouraben, René Bélénus, Émilie Charrier, Pascale Forestier, Jacques Girault, Eric Jennings, Laurent Joly, Cécile Lauvergeon, Jean-Claude Malé, Philippe Oulmont, Clara Palmiste, Éliane Sempaire-Étienne.

1. Chercheur associé au CERHiC – EA 2616, dominique.chathuant@univ-reims.fr, <http://dchathuant.blog.free.fr/>.

2. © Archives de l'Assemblée nationale

En 1979 était inauguré à Baie-Mahault un collège « Maurice Satineau ». La référence mémorielle pouvait étonner jusqu'au jeune professeur d'histoire qui dût prononcer le discours et ne s'en trouva guère enthousiasmé. Le souvenir de Satineau restait plus vivace à Sainte-Anne, où il avait été maire trois décennies durant, qu'à Baie-Mahault où il ne s'était donné que la peine de naître. La référence, au-delà de la personnalité de ceux – élus, enseignante épouse d'élu et préfet – qui en assurèrent la promotion, s'expliquait aussi par la volonté de commémorer envers et contre tout un acteur politique qui fût absolument originaire de la commune concernée et que le temps eût éventuellement absout de tout péché. L'utilisation du nom de « Maurice Satineau » pour le collège et la rue qui l'accueille constitue donc une rareté. En comparaison, Gratien Candace, allié et mentor de Satineau en 1929-1940, s'enorgueillit quant à lui d'une rue à Anse-Bertrand, commune du maire satiniste Fernand Balin³, d'une autre à Saint-Louis de Marie-Galante et d'une école au Baillif, dont il était originaire. Mais Candace jouit d'un statut plus prestigieux en tant qu'ancien ministre (1932-1933) et vice-président de la Chambre (1938-1940). La mémoire de Fernand Balin dispose quant à elle d'un collège éponyme à Anse-Bertrand mais peut susciter les mêmes interrogations qu'un « collège Maurice Satineau ».

Siégeant à la Chambre des députés avec l'Union socialiste républicaine (USR) de Maurice Viollette, Satineau connaît une trajectoire de parlementaire du peuple français d'abord classé au centre-gauche. Son vote des pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940 le rend *ipso facto* inéligible par l'effet de l'ordonnance d'Alger du 21 avril 1944, laquelle relève du droit électoral, dont les dimensions à la fois constitutionnelles et administratives n'ont rien à voir avec les sanctions pénales que les adversaires de Satineau croient pouvoir réclamer. Il est en tout cas de ceux qu'on relève de leur inéligibilité, ce qui pose déjà une première question. Sa carrière aurait pu en rester là et se limiter à la législature 1936-1940

3. Cf. lettre de Fernand Balin au gouverneur dans le carton GUA XII du fonds Bouge, du Musée des Beaux-Arts (MBA), Chartres. Il est cité dans le tract « Bilan d'un vol d'écharpe au profit d'un escroc », Tract, 1936, *ibid.*, GUA VI. Il aurait déclaré en 1943 à propos du gouverneur Bertaud : « collaborer ne devra pas signifier harceler le chef de la colonie de demandes intempestives pour soi et ses amis, ni abuser de sa bonne foi au risque de le pousser à l'illégalité » mais est déclaré démissionnaire d'office par les autres conseillers généraux et expulsés par eux le 8 octobre 1943, en même temps que Léonard Chalus cf. *La Justice*, 1^{er} octobre 1943 cité dans *Liberté*, jeudi 14 octobre 1943. Christian Schnakenbourg, « Le Moule, 14 février 1952 : autopsie d'un massacre », *Bull. Soc. hist. Guad.*, n° 170, janvier-avril 2015, p. 77, note 72 ; dossier intéressant dans ANOM Aff. pol. c. 257, d. 1543, notamment l'arrêté ministériel (Platon) du 30 décembre 1940 le suspendant avec d'autres, de ses fonctions de conseiller général et maire d'Anse-Bertrand. Un arrêté gubernatorial (Bertaud) le suspend de nouveau pour trois mois à compter du 21 novembre 1945, arrêté confirmé par un décret du Gouvernement provisoire (GPRF) le révoquant de ses fonctions de maire à compter du 22 février 1946, considérant que sa présence « à la direction des affaires communales de l'Anse-Bertrand est préjudiciable à l'ordre public et à l'intérêt général dans cette localité ». Voir aussi « Un mort et trois blessés à la Guadeloupe », *Le Monde*, 16 mars, 1965 : « [...] Selon des témoins, plusieurs membres de la liste Balin (Rassemblement gaulliste) étaient porteurs de pistolets [...] M. Balin, déjà connu ici pour ses opérations frauduleuses et sa gestion municipale fantaisiste, a été inculpé et écroué ». Le PRS est apparenté à l'Union pour la nouvelle République (UNR). Balin est au début de la Cinquième République un champion de la départementalisation et le président de l'association des maires cf. « Manifestations à la Guadeloupe pour le maintien du statut de département français », *Le Monde*, 14 avril 1961 ; « Témoignages sur la Martinique et la Guadeloupe », *Le Monde*, 26 juin 1963.

prolongée jusqu'en 1942 (comme celle de 1914 l'avait été jusqu'en 1919). Mais, alors que les autres hommes issus de formations de gauche sont moins volontiers relevés s'ils sont inéligibles⁴, Satineau est au nombre des absous. Tribun du néganisme avant-guerre, il poursuit sa carrière malgré un bras de fer dès 1945 avec le gouverneur Bertaud dans le contexte électoral de Sainte-Anne⁵. Ni la suspension en 1946 du conseil municipal⁶, ni sa défaite aux législatives du 10 novembre 1946 ne l'empêchent de devenir un pilier de la vie politique guadeloupéenne au-delà de la position qu'il occupait en 1936-1940. Conseiller de la République en novembre 1948, il retrouve son siège au Luxembourg en mai 1952 tout en demeurant maire de Sainte-Anne. André Rousselet, sous-préfet de Pointe-à-Pitre en 1952-1954 et qui, comme d'autres avant lui, se persuade un peu vite d'avoir assaini les mœurs électorales en Guadeloupe, impute à Satineau son déplacement vers la sous-préfecture d'Issoudun, dans l'Indre. L'amitié entre Rousselet et François Mitterrand, s'expliquerait également par l'hostilité des deux premiers à Satineau, membre comme eux du Rassemblement des gauches républicaines (RGR)⁷. Maurice Satineau ne perd son mandat de conseiller qu'en 1958 et demeure maire de Sainte-Anne jusqu'à sa mort à Paris en 1960.

Mais alors que, dans un contexte de Guerre froide, il construit sa légitimité sur la lutte contre les communistes guadeloupéens, ceux-ci l'accusent d'avoir volé l'or de familles de déportés juifs au prétexte de les protéger de la spoliation.

Une question demeure. Comment un personnage au parcours si sulfureux a-t-il pu, après avoir voté les pleins pouvoirs à Philippe Pétain le 10 juillet 1940, être relevé de son inéligibilité pour faits de résistance par le jury d'honneur chargé d'examiner les dossiers ? Le parcours de Satineau en amont permet d'esquisser un profil. Issu d'un milieu très modeste, il échappe à sa condition en migrant en France. Bien avant son entrée en politique, il est publiciste à Paris puis à Marseille, signe une étude historique remarquée, anime un des mouvements nègres de l'entre-deux

4. Les hommes de gauche étant sous-représentés dans le vote « oui » du 10 juillet 1940, il s'agit à la libération de sauver une partie des modérés et conservateurs surreprésentés dans le « oui » afin de couper court à l'accusation de règlement de compte tout en limitant le poids du PCF.

5. ANOM, Aff. pol. c. 257, d. 1543, *op. cit.*

6. Éliane Sempaire-Etienne, *Sainte-Anne. 50 ans d'élections 1934-1984*, 1999, Pointe-à-Pitre, Jator, 1999, p. 114.

7. « Ce fonctionnaire met fin à un système de fraude électorale pratiqué par une gloire locale, Maurice Satineau. Ce haut fait n'améliore pas sa carrière puisqu'il est placardisé dans l'Indre, à Issoudun. Lorsque François Mitterrand, tout juste installé place Beauvau en juin 1954, cherche un jeune sous-préfet pour l'épauler dans son cabinet, la candidature d'André Rousselet est retenue grâce à l'effet bénéfique de certaines inimitiés. Maurice Satineau était en effet aussi un ennemi juré de François Mitterrand. Ce sera le début d'une amitié sans faille avec le président de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR) et également avec son chef de cabinet, Georges Dayan. Fait notable, André Rousselet est recruté fin juin 1954 par le sulfureux Jean-Paul Martin, grand ami de René Bousquet », in Nicole Vulser, « Mort d'André Rousselet, fondateur de Canal Plus », *Le Monde*, 26 mai 2016 ; N. Vulser, *André Rousselet : Les trois vies d'un homme d'influence*, Calmann-Lévy, 2001, p. 24-25. Ministre de la FOM en 1950, François Mitterrand préside depuis 1953 l'Union démocratique socialiste de la Résistance (UDSR), qui forme alors au centre, avec les radicaux et quelques indépendants comme Satineau, l'une des forces de l'alliance de Rassemblement des gauches républicaines (RGR). Mitterrand semble avoir eu des relations exécrables avec Satineau, autre personnalité du RGR

guerres et participe à des luttes qu'il prend soin de faire connaître en Guadeloupe tout en restant fiché par la Sûreté générale comme un escroc notoire.

I – DEVENIR

1. *Avant l'homme public : sortir de la misère (1891-1919)*

Les origines sociales de Maurice Satineau, comme pour toute sa génération et celle qui précède, sont marquées par la proximité mémorielle avec l'esclavage. Cette mémoire ne relève pas de la posture civique, consciente, intellectuelle mais de la simple transmission inter et trans-générationnelle familiale.

Satineau est d'une origine sociale très modeste. Il naît en 1891, dans une case de Blachon à Baie-Mahault. Ses deux grands-mères sont d'anciennes captives africaines. Pierre Satineau, son père, est un colon partiaire de 55 ans, né esclave à la Désirade⁸, époux légitime de Marie Romage, de Baie-Mahault. Pierre Satineau a 15 ans, lorsque, le 4 juin 1850, il reçoit le patronyme « Satineau⁹ » avec sa mère africaine Olympe, résidant sur l'habitation Jaspar. L'acte patronymique n'indique aucune profession. Olympe Satineau, âgée de 38 ans en 1850 est née vers 1812-1811 « en Afrique ». Elle s'éteint le 27 novembre 1856, dans le dénue-ment, une semaine après son admission à l'hospice Saint-Jules de la Pointe¹⁰, longtemps avant la naissance de son petit-fils Maurice. Marie Romage, épouse de Pierre Satineau, est âgée de 36 ans en 1891. Sauf homonyme baie-mahaultien, sa famille a reçu son patronyme sur l'habitation Boyer de Petit-Bourg. Victor Romage, porteur du prénom de Schoelcher, cultivateur et grand-père maternel de Maurice Satineau, est né à Baie-Mahault. Sa compagne Joséphine Supinès est une Africaine. L'Afrique de Maurice Satineau relève d'abord du trans-générationnel avec ses deux-grands-mères qu'il n'a pas connues. Pierre Satineau et Marie Romage se marient à Baie-Mahault en 1875 mais laissent les témoins signer seuls l'acte de mariage. Pierre Satineau décède en 1907, laissant son épouse Marie, âgée de 52 ans et son fils Maurice, âgé de 16 ans. Des sources orales qui n'ont pu être confirmées évoquent une prise en charge de l'adolescent par un oncle paternel du nom d'Edmée Satineau. Le jeune

8. État-civil de Baie-Mahault, acte n° 96, naissance du 18 septembre 1891, ANOM / AD971. L'acte de naissance de Maurice Satineau mentionne de façon inexacte une origine du père aux Abyennes alors que l'acte de mariage de 1875 mentionne bien la Désirade, tout comme l'acte de dation de patronyme de 1850 dans le registre des Nouveaux-libres des ANOM.

9. L'habitation Jaspar est la propriété de la veuve d'un ancien officier de santé de la léproserie de la Désirade. On trouve mention d'un personnage nommé « Satineau » dans une pièce nommée « La Saint-Jean ou les Plaisans » donnée à Paris au théâtre de Louvois en 1802. On y retrouve aussi le patronyme « Derville » attribué entre autres à des Nouveaux-Libres de Petit-Canal (*L'observateur des spectacles*, 27 novembre 1802, p. 3-4). Il n'est pas exclu que des patronymes aient été attribués à partir de vieux journaux mais l'exemplaire aurait alors eu 48 ans, ce qui fait beaucoup pour une île aussi exposée aux cyclones que la Désirade. On retrouve en revanche le patronyme Satineau dans une pièce, « L'Enragé », jouée au théâtre de la Gaité (*La Semaine*, 11 octobre 1828, p. 3).

10. Registre des nouveaux-Libres et papiers de notaires synthétisés sur <http://www.anchoukaj.org/>.

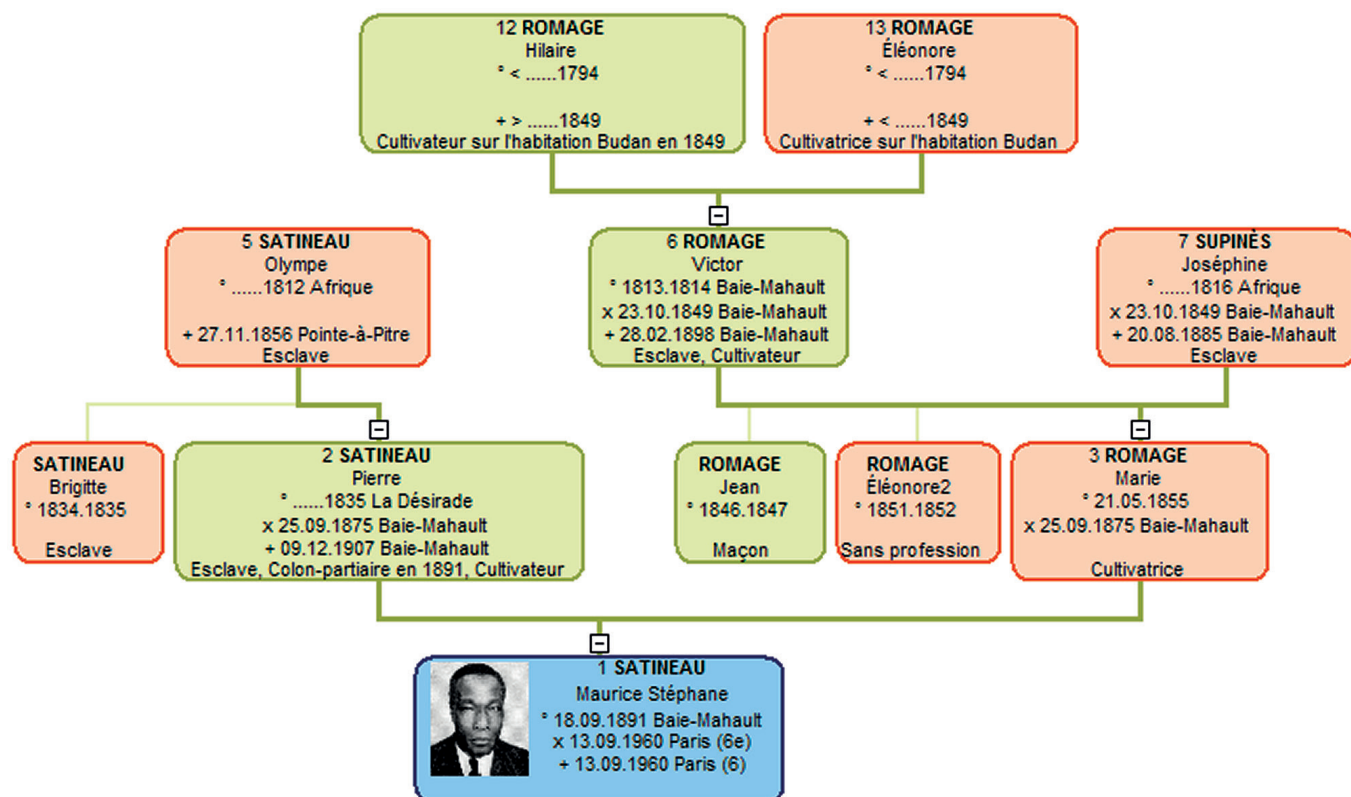


Fig. 2 : Les origines modestes de Maurice Satineau.

Maurice aurait ainsi vécu au Bas-de-la-Source à la Pointe en devenant charpentier de marine¹¹. Ce métier réapparaît dans une note de renseignement du ministère de l'Intérieur de la Quatrième République qui semble procéder de la même origine (il cite un frère plutôt qu'un oncle¹²). On se méfiera de ces sources policières des années 1950. Elles sont lacunaires pour les raisons exposées plus loin. Le Maurice Satineau incorporé sous les drapeaux en septembre 1914 est noté mécanicien et non charpentier de marine¹³. On ignore tout du rôle joué par un oncle maternel maçon, Jean Romage, né vers 1847¹⁴ mais c'est le nom que Maurice Satineau affirme avoir utilisé à Paris en 1944¹⁵.

Outre les informations policières des années 1945-1959, on possède aujourd'hui les six kilomètres de linéaires de fichiers de la Sûreté générale, centralisés en 1935 par ce service rebaptisé « Sûreté nationale ». Emportés en 1940 par les Allemands, récupérés par les Soviétiques et restitués par la Russie en 1994-2000, ils permettent de revenir sur un certain nombre d'informations sans fondement. Plusieurs sources imprécises affirment ainsi que Maurice Satineau aurait commencé en France une carrière de rédacteur à la préfecture de la Seine. L'information est erronée et Satineau reste inconnu dans ce service. Arrivé à Paris en 1912, il passe pour avoir suivi les cours de la faculté de droit jusqu'à la Grande guerre. Rien ne le prouve et la confrontation des documents de la Sûreté générale de 1926-1929 (Fonds de Moscou) à ceux de 1945-1960 (série F7 des Archives nationales) ou à ceux des Renseignements généraux (CAC de Fontainebleau) invite à une méfiance permanente. Leurs auteurs répètent parfois ce que Satineau laisse entendre, sans pour autant disposer des documents les plus fiables, emportés en 1940 par les Allemands. La confrontation des archives de l'Intérieur avec celles de l'ancienne Sûreté générale/nationale témoigne d'une suspecte inflation des diplômes et autres titres. L'ancien « étudiant en droit » des sources policières des années 1920, est devenu dans les archives de 1958 un ancien élève de l'École des hautes études commerciales (HEC). Il n'est pas totalement à écarter qu'il ait pu être élève ou auditeur de l'École pratique des autres études (EPHE) mais HEC relève d'une confusion complaisamment tolérée. Le Satineau des fiches de renseignements devient également dans les années 1950, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques. Ce dernier titre, déjà mentionné sur un tract électoral des années 1930, pourrait, s'il est avéré, être lié à un ouvrage publié par l'intéressé en 1928¹⁶. Le double-titre relève d'une confusion entre deux académies de l'Institut de France dont Satineau n'a jamais fait partie. Fausse également est l'affirmation selon laquelle il serait médaillé de la résistance, cet ordre ne le comptant nullement

11. Henri Bangou, *La Guadeloupe, vol. III : les aspects de la colonisation*, Éd. du Centre, Aurillac, 1963, 1976, L'Harmattan, 1987, p. 180.

12. AN, F7/15495, Police générale, dossier 2961, Satineau Maurice. Note interne, c. 1958.

13. AD971, 1911, FRAD971, 1R078, 279, C., fiche Maurice Satineau.

14. AD971, mentionné âgé de 38 ans et maçon sur l'acte de décès de sa mère Joséphine Supinès, âgé de 69 ans, cultivatrice, née en Afrique, de parents inconnus, décédée dans une case de l'habitation Belleplaine, section Rivière-du-coin, le 19 août 1885, n° 79, 20 août 1885.

15. AN, AL5330, Jury d'honneur, Maurice Satineau, Mémoire en défense, 16 avril 1945 : « Paris où je vécus sous le nom de Jean Romage ».

16. Fonds Bouge, GUA, Musée des Beaux-Arts (MBA), Chartres.

parmi ses récipiendaires¹⁷. Les fonctionnaires de la Préfecture de police indiquent en avril 1927 qu'il a suivi les cours de la faculté de droit de 1912 à 1914 grâce à des subsides de parents domiciliés à Pointe-à-Pitre. Cela semble d'autant plus surprenant qu'il est d'un milieu pauvre et qu'il a perdu son père à 16 ans¹⁸. De surcroît, on note que sa fiche militaire le domicilie en 1912 avenue de Choisy alors qu'il prétend plus tard s'être installé dès 1912 rue Marguerin, dans le 14^e arrondissement¹⁹. Cette même fiche militaire indique la profession de mécanicien. Le 9 septembre 1914, alors que sa classe n'a pas effectué de service militaire en Guadeloupe, il contracte à la mairie du XIII^e arrondissement un engagement volontaire pour la durée de la guerre. On le retrouve trois jours plus tard affecté à la 18^e section d'infirmiers de Bordeaux. Sa guerre est courte puisqu'il est réformé n°2 à Bayonne en février 1915 pour bronchite chronique spécifique, décision maintenue par la commission de la Seine qui l'examine en novembre de la même année²⁰. Revenu à Paris, il est employé au bureau de bienfaisance du XIV^e de décembre 1915 à décembre 1916 mais rien n'est mentionné sur ses activités de la fin de février à décembre 1915²¹. Les différences entre les notes de police de 1927 et 1928 montrent d'ailleurs un autre hiatus de janvier à octobre 1917 où son activité demeure inconnue. On est beaucoup plus précis pour la période d'octobre 1917 au 8 février 1919, période durant laquelle il est auxiliaire de la préfecture de police, à la 2^e division, 4^e bureau, dédié sauf erreur à l'hygiène et à la salubrité.

2. La construction de l'homme public : publiciste et militant (1919-1933)

Satineau quitte la Préfecture de police le 8 février 1919 pour se lancer à 28 ans dans la presse. Il publie jusqu'au début de 1920 *La plus belle France*, un hebdomadaire d'abord présenté comme économique, financier et littéraire et devenu *Organe de défense des intérêts économiques des colonies françaises*²². Il est de bonne tenue. On s'y intéresse au développement portuaire, à la circulation monétaire ou aux attaques du journal *Bonsoir* contre Georges Mandel, alors chef de cabinet de Clemenceau. On y publie des contributions d'avocats ou de propagandistes comme Maurice Rondet-Saint, fondateur de la Ligue maritime et coloniale qu'on retrouve dans les réseaux de Candace. Le journal se fait l'écho des conférences dominicales de l'École coloniale, dont celle donnée par Candace en mars ou avril 1919. On peut y lire une lettre du sénateur Bérenger sur les rumeurs de cession des Antilles aux États-Unis. Le jeune professeur guadeloupéen Serge Denis, âgé de 24 ans, signe au moins une contribution

17. AN, F7/15495, Police générale, dossier 2961, note du 30 juin 1955 ; *Annuaire des médailles de la Résistance française*, Musée des Invalides, 1953. Satineau n'y figure pas et la décoration n'est plus attribuée après le 1er janvier 1948. Remerciements à Éric Amouraben.

18. ANOM, acte de décès de Pierre Satineau, 10 décembre 1907. L'expression « un parent », souvent employée en Guadeloupe pour un oncle, un frère ou un cousin a pu prendre un sens plus restrictif pour un fonctionnaire parisien.

19. AN, « Fonds de Moscou », *op. cit.*, Sûreté générale à Colonies, 7 mai 1927.

20. *Ibid.* et AD971, 1R 078/279/Fiche de Maurice Satineau.

21. AN, *op. cit.*, Sûreté générale à Colonies, 7 mai 1927.

22. *La plus belle France*, 20-27 mai 1919 ; 20 avril 1919, 13 mai 1919,

sur le parlement et la guerre. Satineau le retrouve 23 ans plus tard dans la clandestinité.

Les années 1920-1925 présentent une troisième zone d'ombre. Les policiers de la Sûreté n'ont rien sur cette période que Satineau n'évoque pas, ce qu'il aurait fait si elle avait été consacrée à un cursus à l'École pratique des hautes études (EPHE) ou à des études de droit. La deuxième partie de la décennie est marquée par l'irruption de Satineau sur la scène militante nègre (1926-1927), le lancement en 1928 d'une publication vendue jusqu'en Afrique en même temps que la publication la même année d'une étude d'histoire moderne qui rendrait plausible la poursuite d'études de 1920 à 1925.

C'est en janvier 1927 que Satineau commence à intéresser à la fois la Sûreté générale²³, le ministère des Colonies et le service en charge de l'Afrique et du levant aux Affaires étrangères²⁴. Fraîchement élu secrétaire général du Comité de défense la race noire (CDRN) fondé en août 1926, il s'y impose comme chef de file des assimilationnistes contre les révolutionnaires conduits par Lamine Senghor et liés au PCF puis au garveyisme²⁵. Sollicités par le ministère de l'Intérieur dès février 1927, la Sûreté peine plus que le CAI à comprendre ce qu'est le CDRN. Incapable de saisir ce qui oppose les assimilationnistes à leurs adversaires, les fonctionnaires du service voient alors en Satineau et ses co-rédacteurs de 1927 des séditeux qui dissimuleraient leurs desseins dans des articles de milieu de journal : « Bien qu'ils affectent une attitude respectueuse à l'égard de la France », affirme un rapport, « la plupart de ces nègres sont anti-français²⁶ ». Satineau est ainsi présenté comme étant « en relations avec l'agitateur noir Marcus Garvey, leader de l'indépendance dont l'action rayonne dans les milieux indigènes du monde entier (sic) ». A dire vrai, les fonctionnaires de police croient voir une ruse tactique dans ce qui traduit surtout les antagonismes qui taraudent le comité. Sollicité par les assimilationnistes, l'écrivain René Maran demeure silencieux et laisse élire Lamine Senghor qui se retrouve à la tête de l'organisation mais flanqué d'assimilationnistes comme Satineau. Les dissensions n'empêchent pas le maintien d'une certaine solidarité. Satineau s'adresse ainsi directement au directeur de la Sûreté générale en mars 1927 pour lui faire part de l'émotion du CDRN devant l'incarcération de Lamine Senghor et lui demande d'en faire connaître les motifs²⁷. « Lui dire de venir me voir », indique l'annotation manuscrite du directeur de service à propos de Satineau. Arrêté près de Draguignan pour outrage à agent de l'autorité, Senghor est rapidement libéré après une campagne de presse. Il abandonne cependant le CDRN pour fonder en mai 1927 une Ligue de défense de la race nègre (LDRN) nettement hostile au système colonial. Satineau conserve ainsi la tête du CDRN qui végète jusqu'au lancement de *La Dépêche africaine* au début de

23. « Fonds de Moscou », *op. cit.*.

24. *Ibid.*

25. Les renseignements de la Sûreté sont moins précis voire plus confus que ceux du CAI repris par De Witte, *op. cit.*

26. AN, Fonds de Moscou, « Maurice Satineau », Rapport de la préfecture de Police au sujet de Satineau et de la *Dépêche africaine*, janvier 1929, transmis le 6 février 1929 par l'Intérieur (André Tardieu) aux Colonies (André Maginot, directeur AP Du Coudret).

27. AN, Fonds de Moscou, 19940474/231 « Lamine Senghor », lettre de Maurice Satineau, au directeur de la Sûreté générale, 20 mars 1927.

1928, jusqu'en 1932. Le journal se substitue progressivement au CDRN laissé inactif depuis la scission de février 1927. Il est de bonne tenue et accueille les signatures des sœurs Nardal, Jeanne et Paulette, originaires de Saint-Pierre de Martinique (Paulette est plus tard agrégée d'anglais et fonctionnaire des Nations-Unies), de Léon Jouhaux (CGT et fondateur de la CGT-FO en 1947), de René Maran, de Ouanilou Behanzin, fils du célèbre roi d'Abomey, de l'avocat guadeloupéen Odet-Denys, de Georges Tovalou frère de Kojo Tovalou, ou de Samuel Ralaimongo (fils de l'homme politique malgache Jean Ralaimongo), etc. La réunion de ces personnalités a toute l'apparence d'un succès pour un Maurice Satineau, originaire d'un milieu plus modeste que la plupart d'entre-elles. Certes, les sœurs Nardal ont bien une arrière-grand-mère esclave. Elles n'en sont pas moins filles d'ingénieur. Le crédo assimilationniste n'a plus à cohabiter à *la Dépêche africaine* avec les courants révolutionnaires d'une partie de l'ancien CDRN²⁸.

La publicité pour le nouveau journal s'appuie sur les relais constitués par la presse locale, qu'elle se destine aux élites francophones ou aux milieux d'affaires. *La Dépêche africaine* est donc aussi bien annoncée par la *Voix du Dahomey*, qui s'adresse aux « évolués » de ce territoire, que par l'hebdomadaire *Madagascar, industriel, commercial, agricole*, qui annonce poliment la naissance d'un nouveau confrère colonial pan-noir²⁹. L'assimilationnisme de la *Dépêche africaine* ne lui garantit pas une facilité de circulation aux colonies. Il lui est nécessaire d'obtenir le patronage de hautes personnalités politiques pour espérer faire plier les gouverneurs, ce qui témoigne une fois encore de la complexité des modèles de pouvoir, y compris en AOF. Ainsi, par un câble du 18 juillet 1928, Satineau informe Léo Santanna, de la *Voix du Dahomey* que la *Dépêche africaine* doit circuler sans entrave aux colonies. Il demande d'en aviser les dépositaires en annonçant une intervention énergique du ministre (il s'agit alors de Léon Perrier, rad.-soc.) auprès de l'administration locale pour faire cesser le boycottage. C'est de Paris et non à l'échelle locale que s'exerce la pression des citoyens des Vieilles colonies, des assimilés (ou *Originaires* des Quatre communes du Sénégal) et des « évolués » coloniaux contre l'administration de la colonie. *La Dépêche africaine*, dont les signatures sont plus souvent antillaises qu'africaines, constitue pour Satineau la base d'un réseau d'influence qui atteint l'Afrique subsaharienne. Ainsi, lors des élections de 1929 au Conseil supérieur aux Colonies, c'est en tant que directeur de la *Dépêche africaine* qu'il prend la tête d'un comité parisien de soutien à l'ancien député Victor Balanant battu aux législatives de 1928 mais qui se présente au CSC. Satineau vante auprès des assimilés du Dahomey ce candidat « d'une valeur et d'une probité incontestables » qui « fera beaucoup pour le Dahomey d'un point de vue économique et social³⁰ ».

28. Philippe De Witte, *Les mouvements nègres en France (1919-1939)*, L'Harmattan, 1985, p. 154.

29. « Un nouveau confrère colonial », *Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 9 mai 1928, p. 2.

30. « Élection au Conseil supérieur des Colonies », *La Voix du Dahomey* (Cotonou), 1^{er} avril, 1929, p. 2. Balanant est un ancien député finistérien de l'Alliance démocratique (groupe des Républicains de gauche au centre-droit) passé aux démocrates populaires (courant démocrate-chrétien et ancêtre du MRP). Il meurt dans la résistance en 1944.

Souvent formulée, l'hypothèse selon laquelle Satineau serait à ce moment un indicateur du CAI (Comité d'assistance aux indigènes) se heurte à un obstacle de taille. L'indicateur surnommé « Désiré », très souvent cité dans les archives du CAI étudiées par feu Philippe de Witte, assiste aux réunions des scissionnistes du CDRN partis fonder la LDRN. Satineau, qui demeure absent de ces rencontres, ne peut être l'indicateur « Désiré ». Il fait d'ailleurs aussi partie des personnages sur lesquels le CAI enquête³¹.

Au début de 1928 alors qu'il est occupé à lancer *la Dépêche africaine*, Satineau publie à la jeune maison Payot une étude de l'histoire économique et sociale de la Guadeloupe sous l'Ancien régime, ouvrage moderne exigeant quelques compétences scientifiques, archivistiques et paléographiques. L'ouvrage ne peut que flatter la réputation du directeur de *la Dépêche africaine*. À sa parution au début de 1928, la mention « ancien élève diplômé de l'École des hautes études³² » apparaît en gros caractères sous le nom de l'auteur. Il ne peut être logiquement question que de la section des sciences historiques de l'École pratique des hautes études (EPHE) mais, si tel est le cas, on ne comprend pas l'omission d'un des termes de l'intitulé, sauf à vouloir entretenir l'ambiguïté... Rien dans ce qu'on sait de la formation de Satineau ne laisse présager qu'il peut aussi aisément nourrir, écrire et publier ce livre. L'ouvrage suscite quelques comptes-rendus flatteurs dont l'un du moderniste Lucien Fèbvre, co-fondateur la même année, avec Marc Bloch, de la revue et de l'École historique des Annales³³. Satineau reçoit une mention honorable, sans prix, de l'Académie des sciences morales et politiques, ce qui explique son habitude de se présenter en lauréat de l'ASMP (voire membre de l'Institut³⁴). L'historien Léon Vignols, tout en louant l'ouvrage, note des carences et des incongruités dans la bibliographie. Il les explique par une rédaction sans doute entreprise loin d'un centre universitaire. Il demeure qu'un certain nombre d'éléments sur le parcours de Satineau amènent à douter qu'il soit l'auteur du livre. S'il a des compétences à manier la langue écrite, certaines erreurs historiques grossières dans ses discours cadrent mal avec l'écriture d'un ouvrage de recherche³⁵. L'amoralité dont il fait preuve durant une grande partie de sa vie plaide pour la solution de facilité plutôt que pour l'ascèse du chercheur. Signer un travail qui ne

31. Philippe Dewitte (*op. cit.*) utilise largement les fonds du SLOTFOM (ANOM) qui succède au CAI en 1946.

32. Maurice Satineau, *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien régime (1635-1789)*, Payot, 1928.

33. Danielle Bégot, « Territoires du temps : deux "moments" de l'historiographie des Antilles françaises (Guadeloupe, Martinique), les années 1930 et la décennie 1970-1980 », *Outre-Mers*, t. 101, n° 378-379, 2013, p. 33.

34. Lucien Fèbvre, « Maurice Satineau, *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien régime (1635-1789)*, Payot, 1928 », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 1, 1929, p. 158-159. Vignols chronique la publication dans la *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 16, n° 4, 1928, p. 832-834 ; Marie-Louise Sicart, « La case aux livres. Écrivains coloniaux...et d'ailleurs », *Les Annales coloniales*, n° 87, 5 juin 1928, p. 1-2. André Deléage chronique l'ouvrage de Satineau en même temps que ceux de Léon Vignols (*Les Antilles Françaises sous l'Ancien Régime. Aspects économiques et sociaux*, Rivière, 1927-1928) et Louis-Philippe May (*Histoire économique de la Martinique (1635-1763)*, Rivière, 1930) dans la *Revue d'histoire moderne*, t. 6e, n° 33, mai-juin 1931, p. 227-231.

35. Il semble, entre autres, convaincu que les Trois Glorieuses sont les dates de 1789, 1830 et 1848, cf. MBA Chartres, fonds Bouge, GUA III, « Élections cantonales d'octobre 1934.

serait pas le sien, conforte sa position à la *Dépêche africaine* où ses collaborateurs sont plus diplômés que lui et d'un milieu plus favorisé.

En 1933, Satineau assiste à Paris, avec René Maran, André Béton et d'autres, à des réunions projetant la formation d'un Comité d'études nègres en vue d'un congrès mondial. On est sans doute à l'apogée du mouvement car Satineau songe depuis longtemps à une carrière politique et les ennuis qu'il rencontre pourraient être de nature à le pousser à faire en sorte de bénéficier au mieux d'une immunité parlementaire, tout au moins de l'indulgence de collègues en politique.

3. Pour la Sûreté : un escroc fiché (1929-1936)

L'empire, à cette époque, est d'autant plus un champ privilégié pour les capitaux français qu'on a cessé dès le début des années 1920 d'espérer mettre en valeur des colonies via des investissements publics émanant d'une France meurtrie. Lorsqu'on comprend que l'Allemagne ne paiera pas, la question de l'investissement privé vers les colonies fournit l'occasion à des aventuriers de faire miroiter de juteux bénéfices au naïf désireux de placer ses économies. Pour Satineau, l'empire offre l'occasion de l'argent facile. Le réseau des coloniaux rencontrés à Paris ou ailleurs forme le vivier des futures victimes de fausses actions et de marchandises fantômes.

Les escroqueries constituent la majorité des plaintes déposées contre Satineau et figurent aux archives et sommiers de la Police judiciaire sous des rubriques diverses³⁶. Le 13 mai 1929, un commerçant domicilié à Madagascar lui verse une somme de 712,50 francs (un peu moins que le salaire annuel d'un instituteur en France), pour une marchandise jamais livrée. Le 29 décembre 1933, l'administration du Bas-Ogoué (Gabon, AEF) transmet la plainte du malheureux acquéreur de 10 actions pour une somme de 1.000 francs. Plusieurs plaintes sont également instruites par le juge Chardonnet du Tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre.

Le 1^{er} novembre 1929, le directeur de la *Dépêche africaine* et auteur d'une *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien régime* fonde la Société agricole et commerciale africaine (SACA). Il fait souscrire 4 390 actions par un homme de paille qui ne verse pas le quart prévu par la loi. La plupart des souscripteurs sont noirs³⁷, ce qui témoigne à la fois des réseaux de sociabilité de Satineau à Paris et du choix de ses victimes dans le milieu des coloniaux (indigènes ou citoyens), et celui des investisseurs métropolitains. Ayant commis ce délit de souscription fictive³⁸,

36. Fonds de Moscou, *op. cit.*, 23 juin 1936. Plaintes enregistrées au parquet : 6e section, 7305 (1931) ; 5e section 12 008 (1932) ; 5e section 1563 (1933) ; 2e section 78476 1932 ; 5e section 13-II (1934).

37. Tribunaux : « Député en correctionnelle », *Journal des débats politiques et littéraires*, 27 novembre 1936, p. 4.

38. « Satineau, député de la Guadeloupe est condamné à 1000 francs d'amende », *Dépêche de l'agence Fournier*, 25 novembre 1936 dans Fonds de Moscou, *op. cit.*, note de la Sûreté nationale, 23 juin 1936 ; reprise dans la presse cf. « Un député en correctionnelle », *L'Action française*, 26 novembre 1936 ; « Un député SFIO (sic) devant le tribunal correctionnel », *Le Figaro*, 3 décembre 1936 ; « Le député Satineau est condamné à mille francs d'amende », *L'Humanité*, 4 décembre 1936.

il tente ensuite de négocier les actions au Dahomey, où *La Dépêche africaine* et la *Voix du Dahomey* ont servi sa promotion personnelle. Le montage financier rappelle les pyramides de Ponzi des affaires Stavisky de 1934 ou Madoff de 2008 mais la souscription pour la SACA ne prend pas au Dahomey. La société fait faillite le 20 août 1931. Domicilié rue Marguerin depuis presque 20 ans, Satineau déménage à la cloche de bois, pour retourner à la Guadeloupe où il se présente à la députation pour la législature 1932-1936 alors que sa société est clôturée pour insuffisance d'actifs. Alors qu'il vient d'être élu conseiller général en octobre 1934, il est condamné par défaut le 31 du même mois par la II^e chambre correctionnelle, à 18 mois de prison et 1.000 francs d'amende pour infraction à la loi sur les sociétés³⁹. De *l'Humanité* au *Figaro*, la presse se fait d'autant plus l'écho de cette condamnation à Paris que Satineau passe pour socialiste et que l'antiparlementarisme est vivace.

Antérieur à la carrière politique, le profil d'escroc de Satineau permet de comprendre le sens d'une lettre conservée à Chartres, dans les archives du cabinet du gouverneur Louis Bouge⁴⁰. Rédigé laborieusement par une main malhabile, ce courrier anonyme, adressé au gouverneur après les législatives de 1936, use d'un juron guadeloupéen relatif à la mère du fonctionnaire en lui reprochant de faire *envoyer* le « voleur-banane » « en France député ». Les archives policières et *le Nouvelliste* montrent que l'invective était pour Satineau. Ce dernier média témoigne au passage de la notoriété en Guadeloupe d'une autre retentissante affaire d'escroquerie concernant l'ancien directeur de la *Dépêche africaine* pourtant déjà sous l'effet d'une condamnation à 18 mois de prison dans l'affaire de la SACA. L'affaire concerne une plainte pour abus de confiance déposée par un nommé Lionnet de Paris. Satineau, qui le rencontre en février 1935 chez un importateur parisien, se présente à lui comme conseiller général investi d'une mission de recherche de débouchés pour les bananes. Rassuré par un avis favorable de Candace, Lionnet traite avec Satineau, lui verse en espèces une somme de 5.000 francs avant de lui transférer 45.000 francs via la Banque de la Guadeloupe. Les milliers de régimes de bananes attendus pour un magasin de primeurs n'arriveront jamais. Par courrier, Satineau prétend ne pas connaître Lionnet ou nie l'existence de toute affaire avec lui puis finit, après dépôt de plainte et constitution de partie civile, par lui rembourser 30.500 francs sur les 50.000, invoquant sa campagne électorale et ses affaires pour expliquer la différence. Son revirement s'explique par le désir de faire éteindre l'action en raison de l'épée de Damoclès qui le menace depuis la condamnation d'octobre 1934 dans l'affaire de la SACA. Cette affaire des bananes-fantômes rencontre un écho dans la presse guadeloupéenne⁴¹ où Satineau a désormais acquis une réputation d'escroc voleur de bananes⁴². *Le Nouvelliste* permet à la police de signaler dans un rapport qu'une plainte renvoyant au même

39. *JORF*, 3 septembre 1930 ; 4 mars 1930 ; *ibid*.

40. Ces archives qui devraient se trouver aux Archives départementales de la Guadeloupe furent soustraites au domaine public par ce même gouverneur et léguées par sa veuve au musée des Beaux-Arts de Chartres.

41. *Le Nouvelliste*, 12 ; 26 février 1936 ; 11 mars 1936.

42. Fonds Bouge, c. GUA. V., tract : « Bilan d'un vol d'écharpe au profit d'un escroc », tract post-électoral, 1936 ; lettre d'injures anonyme au gouverneur bouge.

type d'escroquerie a été déposée par un poissonnier de Fécamp pour une somme de 18.599,60 francs.

4. Dans l'ombre du député Candace (1929-1936)

C'est par effet d'habitude qu'on situe communément en 1932, c'est à dire au moment de sa première candidature aux législatives de la Guadeloupe, l'entrée en politique de Satineau. Il n'est élu qu'à la seconde tentative, dans des conditions qui défraient la chronique électorale et qu'on impute à une récente alliance avec le député Gratien Candace, désireux de rompre son accord avec le sénateur Bérenger. Cette chronologie ne résiste pas à la confrontation avec des lettres de Satineau versées au fonds Jacques Bardoux des archives du Puy-de-Dôme. Ils permettent de situer les débuts politiques de Satineau plus en amont. Sa participation à une élection remonte au moins aux sénatoriales de 1929, alors qu'il n'est encore que le discret intermédiaire de Candace⁴³ dans une manœuvre électorale visant à déstabiliser le sénateur Bérenger.

Élu député en 1912, Candace avait dû, pour parvenir à ses fins, renoncer à soutenir Joseph Vitalien à la sénatoriale et accepter de voir Bérenger représenter la Guadeloupe au Sénat. On croit souvent que la volonté de Candace de doubler Bérenger date de 1935-1936 en vue des sénatoriales de 1938 mais c'est une décennie auparavant qu'il tente de ravir le siège de sénateur. Dès la perspective des sénatoriales de 1929, il se sent en effet assez fort pour rebattre les cartes en suscitant une candidature métropolitaine contre Bérenger. Son choix se porte sur l'avocat conservateur Jacques Bardoux, dont la renommée littéraire est déjà bien assise. Soutenir un député métropolitain et conservateur protège d'avance des accusations de séparatisme qui résultent systématiquement du soutien à un candidat noir contre un candidat blanc. A la tête de la Fédération républicaine dans le département du Puy-de-Dôme⁴⁴, Bardoux reproche volontiers à Bérenger sa responsabilité dans la négociation de l'accord de Washington de 1922 également détesté par Candace⁴⁵. Satineau est chargé d'établir le contact. Il arrange à la fin de juillet un entretien entre Candace et un collaborateur de Bardoux. Le 7 et 9 août 1929, il insiste dans une lettre à l'en-tête de *la Dépêche africaine*, sur sa sympathie particulière pour une candidature Bardoux dans la colonie et assure l'avocat qu'il ne peut que triompher du fait de l'appui de Candace qui est maître de la situation en Guadeloupe. Bardoux est donc invité à rencontrer le député qui séjourne à ce moment à Royan⁴⁶. Il lui est précisé que sa présence en Guadeloupe

43. Candace et Satineau passent à tort pour adversaires dans Lucien-René Abénou, *Petite histoire de la Guadeloupe*, L'Harmattan, 1992.

44. La Fédération républicaine (groupe parlementaire de l'Union républicaine démocratique à la Chambre) est le grand parti conservateur situé à droite de l'Alliance démocratique (groupe parlementaire des républicains de gauche, centre-droit). Jacques Bardoux (1874-1959) est de la génération de Candace. Il n'est élu sénateur qu'en 1938, dans le Puy-de-Dôme. Il a pour gendre l'homme d'affaire Edmond Giscard d'Estaing dont Jacques Marseille (*Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*, le Seuil, 1984, cf. références à EGE en index) a souligné l'orientation en matière coloniale. Bardoux est donc le grand-père maternel de Valéry Giscard d'Estaing devant qui il s'efface aux législatives de 1956.

45. Gratien Candace, *La Marine marchande française et son importance dans la vie nationale*, Payot, 1930, p. 216.

46. AD63, Fonds Bardoux / 142 J 125, lettre de Satineau à Bardoux 7, 9 et 10 août 1929.

est indispensable. Le projet échoue le 13 août, lorsque, dans une lettre directement adressée à Candace, Bardoux décline poliment l'invitation en arguant de son rôle régional à la Fédération républicaine⁴⁷. Il n'est pas certain que Candace se soit arrêté là et n'ait pas chargé Satineau de prendre langue avec d'autres candidats potentiels.

La tradition orale veut que Satineau ait récupéré des *zambos*, anciens partisans de Légitimus alors en semi-retraite, pour fonder en Grande-Terre son Parti républicain schoelchériste (PRS) avec Louis-Toussaint Séjor – Raslas Séjor – un Saintannais rencontré en France⁴⁸. La première et vaine tentative aux élections législatives dans la seconde circonscription de la Guadeloupe (essentiellement la Grande-Terre) amène le directeur de la *Dépêche africaine* à affronter le candidat-usinier Eugène Graëve. Plusieurs traditions rapportent le caractère éhonté de la fraude qui fait proclamer l'élection de Graëve. Avec ce dernier, Satineau fait irruption dans le système mis en place par Candace, lui-même devenu l'obligé de Bérenger depuis 1912. Partageant jusque-là sa clientèle avec le sénateur Bérenger qu'il a même choisi comme témoin de mariage en 1921, Candace tire profit de la brièveté des carrières de députés dans la première circonscription où Achille René-Boisneuf et Armand Jean-François, respectivement battus en 1924 et 1928, n'ont pas dépassé deux mandats. Il agit vraisemblablement sur cette circonscription en cherchant à y contrôler les candidatures tout comme il tente de le faire aux sénatoriales, ce que montre sa tentative de 1929 contre Bérenger.

Battu aux législatives de 1932, Satineau bénéficie par la suite de l'arrivée en 1933 du gouverneur Bouge, favorable à Candace, lequel le soutient en retour à Paris en fermant les yeux sur un certain nombre de faits qui pourraient après tout, lui permettre de mieux contrôler son nouvel allié. Les discours de Satineau en Guadeloupe fustigent l'usine et l'exploitation des travailleurs nègres. Il prend soin de faire également campagne en France, via la presse et en utilisant le réseau des Antillais de Paris. C'est visiblement Raoul Cénac-Thaly du Comité d'études et d'action coloniale (CEAC), qu'il charge de faire savoir qu'il défend les petits planteurs confrontés à la mévente des cannes. Satineau dénonce l'attitude réactionnaire des usiniers désireux d'en faire des salariés en exigeant d'eux de nouvelles variétés sans leur en fournir les plants⁴⁹. Dans le même temps, il rapporte à la presse parisienne les faux pas de Graëve, qu'il accuse d'affaires douteuses en Guadeloupe avec une société d'hydrocarbureurs⁵⁰. Satineau dénonce encore en 1934 les violations du droit, affirmant que « le suffrage universel n'existe pas à la Guadeloupe⁵¹ ». Les accusations de non-respect de la démocratie sont à vrai dire une constante dans la Guadeloupe du premier vingtième siècle, ce qui relativise la singularité des privations de liberté de 1940-1943. Lors des législatives précédentes, Lyonnell Méloir et ses amis de l'Union républicaine et

47. *Ibid*, Bardoux à Candace, 13 août 1929.

48. ANOM, aff. pol., c. 254, d. 1527, incidents de Sainte-Anne (1938), cité par Jean-Claude Degras, *Félix Eboué, le gouverneur nègre de la République*, Le Manuscrit, 2004, p. 107-114.

49. « La France d'Outre-mer », *Becs et ongles*, hebdomadaire satirique (Paris), 8 avril 1933, p. 10-11.

50. *Ibid*.

51. AD971, c. 6281, cabinet du gouverneur, coupure de la *Voix du Peuple de la Guadeloupe*, 1934.

socialiste, Raoul Noël ou Raphaël Arnassalon vouaient aux gémonies le gouverneur Jocelyn-Robert traité de « satrape », « tyran » et « proconsul ». Ils dénonçaient les incarcérations gubernatoriales et appelaient de leurs vœux la restauration du suffrage universel⁵².

Satineau s'implante finalement à Sainte-Anne à l'occasion de l'élection cantonale d'octobre 1934⁵³ qui le fait entrer au Conseil général de la Guadeloupe. Éliane Sempaire-Étienne souligne qu'il semble bénéficier d'un capital de sympathie dans les élites locales désireuses d'éliminer les notables blancs de la gestion communale⁵⁴. Raslas Séjor lui permet ainsi d'accéder à la mairie aux municipales de 1935 tout en demeurant lui-même premier adjoint, c'est-à-dire gardien des lieux lors des séjours de Satineau en France. Commence alors une longue carrière d'édile qu'Éliane-Sempaire-Étienne a qualifié de « dictature schœlcheriste » en la faisant débiter dès l'élection cantonales de 1934 pour ne la terminer qu'en 1965 en y agrégeant Phirmis, successeur de Satineau. En 1935, le contrôle des urnes à Sainte-Anne offre à son maire un formidable tremplin pour les législatives de 1936, en particulier les bureaux des Grands-Fonds et de Douville. Aux élections de 1936, la proclamation de la victoire de Satineau suscite la colère de ses adversaires. La fraude est patente. Un rapport manuscrit de la gendarmerie de Sainte-Rose conservé dans les archives emportées par le gouverneur Bouge dans sa retraite chartraine révèle à la fois la collusion de Satineau et Candace avec l'administration et l'instrumentalisation de la gendarmerie par cette dernière. Acquis à Roland René-Boisneuf, Reymoneng, maire blanc-créole de Sainte-Rose proclame des résultats apparemment contraires à ce qu'on attend de lui, c'est-à-dire défavorables à Satineau et favorables à Roland René-Boisneuf. « J'emm... le gouverneur, Candace et le capitaine de gendarmerie », s'exclame-t-il en proclamant ses résultats, sans qu'on sache au demeurant s'ils sont plus fiables que ceux de Sainte-Anne, Petit-Canal ou Baie-Mahault⁵⁵. L'utilisation des gendarmes pour l'intimidation, la substitution de l'urne ou la dispersion des électeurs n'a bien sûr rien de nouveau ou de singulier. La marine nationale est également utilisée. On a connu le *Sfax*, en 1899⁵⁶, ou l'*Antarès*, mouillé au large de Pointe-à-Pitre à l'approche des élections de 1921 par hostilité à Achille René-Boisneuf⁵⁷. En 1936, le tandem Satineau-Candace passe pour disposer en Guadeloupe de sous-marins et d'un croiseur, sans doute le d'*Entrecasteaux* ou le *Jeanne d'Arc*⁵⁸. Ces dernières informations viennent en contrepoint d'une historiographie systématiquement encline à voir une spécificité pétainiste dans le rôle répressif de la *Jeanne* en 1940-1943⁵⁹. L'omniprésence de la marine témoigne du

52. *Le Franc-Parler*, 14 janvier 1928.

53. Éliane Sempaire-Étienne, *op. cit.*, p. 43.

54. *Ibid.*, p. 45.

55. « Bilan d'un vol d'écharpe au profit d'un escroc », Tract, 1936, Fonds Bouge, GUA VI, *op. cit.*

56. Claude Thiébaud, *Guadeloupe 1999, année de tous les dangers*, L'Harmattan, 1989, p. 167.

57. Jean-Pierre Sainton, *op. cit.*, p. 399.

58. ANOM, SOM129, 1930.

59. Sur le rôle politique de la *Jeanne d'Arc* en 1940-1943, on signalera Jean-Baptiste Bruveau, *La marine de Vichy aux Antilles (juin-juillet 1943)*, Les Indes Savantes, collection « Rivages des Xantons », 2014.

caractère coutumier du phénomène. L'utilisation des marins de la Jeanne ou de tout autre vaisseau ne relève donc pas d'une singularité propre à 1940-1943 mais d'une véritable continuité entre la République et Vichy. Les campagnes électorales d'avant-guerre montrent ainsi que la perception des marins comme force d'occupation relève d'une construction a posteriori qui permet sous la République de dénoncer des « hommes de Vichy » sans être accusé de séparatisme. Vichy est alors assimilé aux ordres qui seraient tous venus de Berlin. Au vrai, la marine est continuellement présente sous la République.

Les résultats de l'élection donnent Roland René-Boisneuf nettement majoritaire dans l'ensemble des communes à l'exception des quatre qui sont tenues par les schœlcheristes de Satineau, appuyés par le gouverneur Bouge et partant, par la force publique. On sait par ailleurs que l'essentiel de la fraude dans cette commune repose avant tout sur les bureaux de vote de Grands-Fonds et Douville⁶⁰. Malgré le net avantage de son adversaire, et seulement grâce aux « résultats » des quatre communes acquises à sa personne, Satineau dispose étrangement d'une manne de 3000 voix, laquelle lui permet fort opportunément d'écraser son adversaire⁶¹.

Satineau est copieusement vilipendé par ses détracteurs qui le désignent dans leur communication comme « l'Escroc », en référence à la condamnation pénale de 1930 dans l'affaire de la SACA. L'un de ses soutiens est ainsi qualifié mais aussi attaqué pour son homosexualité supposée et entendue comme élément d'opprobre public. Outre les quatre communes guadeloupéennes aux pourcentages les plus éloquents, Gautier, le maire blanc-créole de Saint-François est accusé d'avoir offert 400 voix à Satineau en faisant évacuer un bureau de vote par des hommes de main de Candace. La complicité de Gautier avec le négriste Satineau est soulignée par des rédacteurs de tracts anonymes. Candace est jugé moins sévèrement : « Nous savions Candace hypocrite à l'excès mais nous ne supposions pas qu'il aurait poussé l'audace jusqu'à imposer une insulte pareille à son pays et "s'accoquiner" à un escroc de la trempe de Satineau [...] Que dira-t-on de nous en France⁶² ? ». Satineau est également attaqué pour sa proximité avec Fernand Balin, sulfureux maire d'Anse-Bertrand⁶³. Comme en 1924, du temps d'Achille René-Boisneuf, des bombes ont également éclaté au Gosier, qui visent des partisans de Candace et Satineau⁶⁴. Sans doute en raison d'un climat de crise économique particulièrement pesant depuis 1935, la campagne n'a pas été plus pacifique dans la première circonscription. Devant un cinéma de Basse-Terre, Lisette Labri, partisane

60. Éliane Sempaire-Etienne, *Sainte-Anne. 50 ans d'élections 1934-1984*, 1999, Pointe-à-Pitre, Jasor, 1999, p. 50 *sq.*

61. « Bilan ... », *op. cit.* ; *JORF*, Débats, Chambre, 2 juil. 1936, p. 1699-1701.

62. « Bilan... », *op. cit.*

63. ANOM, Aff. pol. c. 257, d. 1543 : considéré démissionnaire d'office de ses fonctions de conseiller général et municipal par la loi du 8 décembre 1940 (État français) en même temps que Paul Valentino, Léonard Chalus, Furcie Tirolien, Ludovic Bade, Raphaël Jerpan, et (Hubert ?) Rousseau. Suspendu de ses fonctions municipales pour trois mois par arrêté gubernatorial du 21 novembre, révoqué en février 1946 par décret du Gouvernement provisoire, sa présence dans la commune étant jugé préjudiciable à l'ordre public et à l'intérêt général.

64. J.P. Sainton, *op. cit.*, p. 399 ; ANOM, Aff. pol., c. 3200, d. 1925.

Résultats proclamés des législatives de 1936 dans la seconde circonscription de la Guadeloupe	Petit-Bourg	Petit-Canal	Baie-Mahault	Sainte-Anne
Maire	Jacques Gériac, Parti républicain schœlcheriste	Médard Albrand, Parti républicain schœlcheriste	Léonard Chalus, Parti républicain schœlcheriste	Rajas Séjor, Parti républicain schœlcheriste
Maurice Satineau	1 519 (99,9%)	903 (99,7%)	1 138 (92,8%)	2 024 (99,8%)
Roland René-Boisneuf	2 (0,1%)	3 (0,3%)	88 (7,2%)	4 (0,2%)

de Candace, est abattue d'un coup de revolver après avoir vanté son candidat⁶⁵». Le gouverneur Bouge lui-même reçoit des lettres d'insultes en créole pour avoir favorisé Satineau. « Ces résultats sont tellement grimés et ces messieurs tellement maladroits qu'il est mathématiquement impossible que l'escroc ne soit pas renvoyé devant le peuple qui, cette fois, le renverra en correctionnelle, où se trouve sa vraie place ⁶⁶», affirment les opposants à Satineau, par allusion évidente à ses tribulations avec la justice pénale dans les affaires de la SACA et des bananes fantômes. Pour finir, les maires schœlcheristes fraudeurs sont également accusés d'avoir reçu 20.000 francs en récompense de leur aide. De tels faits ne laissent aucune trace mais l'allégation paraît crédible par analogie avec les preuves de financement par la SIAPAP de l'élection de Candace en 1912. Il demeure que ces faits ne sont pas prouvés. Déjà condamné pour escroquerie seulement six ans auparavant, Satineau bénéficie du contexte politique de la métropole alors même que le 11^e bureau de la Chambre rend un rapport accablant pour Bouge. Celui-ci est rappelé pour être mis à la retraite. En remettant en question pour fraude ou pour conflit d'intérêt les mandats municipaux entamés en 1935 par Furcie Tirolien (Grand-Bourg), Ludovic Bade (Capesterre) et Raphaël Jerpan (Saint-Louis), Bouge met en péril la possibilité d'une réélection du sénateur Henry Bérenger en 1938⁶⁷. A Paris, malgré l'engouement de la France des années 1930 pour l'empire colonial, les scrutins électoraux de la Guadeloupe suscitent beaucoup moins d'intérêt que la polémique autour des 13 voix douteuses du préfet Jean Chiappe, à Ajaccio. L'hémicycle est clairsemé, la majorité des députés attendant le tour du préfet Chiappe pour s'installer dans les gradins. Candace prononce un discours habile en faveur de son allié qu'il prétend « blanchir », usant d'une boutade qu'il a souvent utilisée à la Chambre. Le mandat de Satineau est validé en cinq minutes dans une relative indifférence⁶⁸. Le Palais-Bourbon peut enfin se remplir pour traiter de Chiappe, dont l'élection est invalidée. Le jugement en appel de l'affaire de la SACA a lieu en décembre, en pleine trêve des confiseurs. La peine de Satineau est alors réduite à 1.000 francs d'amende⁶⁹. La voie est libre.

L'élection de Satineau en 1936 ressemble à beaucoup d'autres avec son cortège d'injures, de violences, d'accusations de fraude et de dénonciation du parti pris d'un gouverneur qualifié de proconsul, de tyran ou de dictateur. Mais les injures à l'adresse de Satineau ne sont pas toutes banales. Ce qui singularise le député au delà des enjeux de la perspective sénatoriale de 1938 est qu'il n'appartient pas à la catégorie des gens dont la transgression est liée à l'action politique. A la différence des autres, le député proclamé élu dans la seconde circonscription est déjà un délinquant. Sa carrière politique a certes été précédée par le militantisme et le statut de publiciste mais c'est aussi et sans nulle polémique un véritable escroc pour la police et la justice.

65. Fonds Bouge, GUA. VI., *loc. cit.*, *La Démocratie sociale*, 18 avril 1936.

66. *Ibid.*

67. D. Chathuant, « Gratien Candace, candidat (1914-1945) », dans Bertrand Joly, Jacques Weber (dir.), *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848-1981)*, Les Indes savantes, 2010, p. 103-115.

68. *Le Figaro*, 3 juil. 1936 ; *L'Action française*, 3 juil. 1936 ; *Le Temps*, 5 juin 1938.

69. *Le Figaro*, 26 novembre 1936 ; *L'Humanité*, 24 déc. 1936.

5. *Débuter à la Chambre (1936-1940)*

Consolidée avec les élections de 1936, l'alliance Satineau-Candace paraît contre-nature tant le négrophisme affiché par le député et ses arguments électoraux leucophobes peuvent trancher avec la façon dont Candace souhaite afficher en permanence ce qu'il désigne comme « l'union des races ». L'alliance des deux hommes est cependant menacée par les risques que leur fait courir l'administration de Félix Éboué, nouveau gouverneur de la colonie. Les mesures prises sous le gouverneur Bouge contre les maires et conseillers généraux marie-galantais Ludovic Bade (Capesterre de M.-G.), Furcie Tirolien (Grand-Bourg) et Raphaël Jerpan (Saint-Louis)⁷⁰ ont engendré de vives tensions soldées en septembre 1936 par des affrontements avec les gendarmes et une fusillade mortelle à Saint-Louis. Éboué prêche par conséquent l'indulgence. Il est cependant mécanique que Candace et Satineau se sentent politiquement menacés par une politique d'apaisement à Marie-Galante. Les mesures d'indulgence administrative deviennent favorables à leurs trois adversaires politiques marie-galantais et ne semblent pas s'appliquer aux amis politiques des deux députés.

Le 24 octobre 1937, Satineau accueille Candace pour une conférence devant 250 personnes à l'hôtel de ville de Sainte-Anne. Candace affirme alors que le nouveau gouverneur Éboué a trouvé le moyen de faire tomber tous ses partisans aux cantonales pour assurer l'élection de Bérenger aux sénatoriales de 1938⁷¹. Le fait que des socialistes unitaires (SFIO), dont Paul Valentino, soient élus au conseil général en 1937 tend à assurer la réélection du sénateur Bérenger que Candace veut affronter en 1938 en rompant l'alliance conclue en 1912. Brian Weinstein est le premier historien à avoir évoqué la question dans sa biographie d'Éboué⁷². René Bélénus a pu d'ailleurs voir dans cette situation une manœuvre liée à l'éventuelle volonté de Bérenger de succéder à Lebrun en 1940 à la présidence de la République, triomphe suprême et dernière étape du *cursus honorum* d'un vieux sénateur⁷³. On a vu que les lettres déposées aux archives du Puy-de-Dôme permettent de situer plus en amont la volonté de Candace d'en finir avec Bérenger⁷⁴. L'indulgence gubernatoriale est très nettement inspirée par les instructions de Marius Moutet, alors ministre des Colonies du Front populaire qui « étudie la possibilité pour Jerpan et consorts

70. AD971, c. 6285, d. 2, rapport de gendarmerie, 17 novembre 1936 : Jerpan (fraude) ; ANOM, Aff. pol., c. 257 d. 1543, télégramme, Platon, Vichy à gouverneur Sorin, 30 décembre 1940 ; télégramme confidentiel Sorin à Colonies, Vichy, 19 décembre 1940 : Bade (ingérence), Tirolien (abus de confiance). Le même télégramme indique un pourvoi en cassation de Valentino en 1940 (50 f amende et six mois de prison pour publication information ayant influence fâcheuse sur esprit population).

71. FCDG, Paris, fonds Éboué, Gendarmerie à gouverneur, 25 octobre 1937.

72. Brian Weinstein, *Éboué*, New York, Oxford University Press, 1972.

73. René Bélénus, « Félix Éboué, gouverneur de la Guadeloupe : le Front populaire (octobre 1936-juillet 1938) », Josette Rivallain, Hélène d'Almeida-Topor (dir.), *Éboué, soixante ans après, Actes du colloque organisé en 2004 à la demande du Min. OM*, Publications de la SFHOM, 2008, p. 154.

74. Cette datation a été discutée dans des échanges avec René Bélénus et les hypothèses oscillaient entre les cantonales de 1934, les municipales de 1935 et les mois qui précèdent la sénatoriale d'octobre 1938. Les lettres de Satineau à Bardoux (AD63, fonds Bardoux, *op. cit.*) permettent de remonter au moins à 1929.

d'une grâce amnistiante [...] dans un but d'apaisement⁷⁵». Revenant sur la défaite de Candace et Satineau en 1937 dans les cantons de Capesterre et du Lamentin, l'historienne Arlette Capdepuy présente un Éboué qui souhaite s'en tenir aux textes règlementaires⁷⁶. Cette analyse semble trop favorable à Éboué et ne tient pas compte de la nette orientation du ministre. Quelle que soit l'honnêteté du scrutin, le fait est qu'Éboué fait obstacle aux conditions favorables aux deux députés au conseil général alors que des socialistes SFIO y font leur entrée avec Paul Valentino. L'élection de Candace aux sénatoriales est donc compromise, ce qui, si l'on reprend le scénario proposé par René Bélénus, mécontente les adversaires potentiels de Bérenger aux présidentielles de 1940. A l'échelle de la colonie, l'arrivée de la SFIO au conseil général n'apaise pas la situation. Paul Valentino, par ses agissements lors d'une grève des dockers (1937), tend à gêner l'action du gouverneur et n'est en rien un soutien pour lui quoi qu'il en dise. En octobre 1937, mécontent de constater la présence du radical Raphaël Jerpan, alors inéligible, il joint le geste viril à sa parole et fait grand bruit en renversant l'urne de l'élection du président de l'assemblée locale⁷⁷. Comptant sur le soutien d'une partie du conseil général, les deux députés peuvent encore espérer une victoire de Candace aux sénatoriales de 1938 si Valentino et la SFIO ne se rapprochent pas des radicaux groupés derrière Furcie Tirolien et le sénateur Bérenger⁷⁸.

Satineau est encore en 1936 un obligé de Candace. Lorsqu'il l'accueille en 1937 à Sainte-Anne, Candace annonce l'accord commun des deux hommes en vue de trouver en France un acheteur pour l'usine de Courcelles. On craint alors qu'Armand Aubéry, propriétaire depuis 1933, transfère le contingent vers son usine plus moderne de Gardel. L'usine n'est pas vendue avant 1949 mais la promesse devant les électeurs était risquée pour une usine petite et en mauvais état⁷⁹. Satineau n'assiste pas au jubilé de Candace le 4 mars 1937 au Cercle interallié, mais c'est lui qui, de Guadeloupe, adresse à son collègue, en repos au Grand hôtel de Bizerte, en Tunisie, une dépêche de trois mots, « Succès liste patronnée », pour l'informer des résultats des cantonales de 1937⁸⁰. Ce n'est certes pas une tendre idylle. Satineau sait que le député du 2^e arrondissement a toujours été sur un strapontin depuis l'établissement en 1912 du système Candace-Bérenger. Ceci étant, il sait que Candace aurait besoin de lui si d'aventure il voulait en finir avec ce système pour briguer à son tour la place de sénateur. Quant à Candace, qui évite, dans sa correspondance avec Éboué, de livrer des analyses trop simplistes, il veut bien concéder la perfectibilité de certains de ses alliés mais l'on remarque qu'ils sont

75. Arlette Capdepuy, *Félix Éboué, de Cayenne au panthéon (1884-1944)*, Karthala, 2015, p. 121.

76. *Ibid.*

77. Délibérations du Conseil général de la Guadeloupe, 30 octobre 1937, p. 42.

78. AD971, Cabinet du gouverneur 6285, Rapport de la gendarmerie de Saint-Louis, septembre 1936 ; Fonds Bouge, GUA IV, *loc. cit.*, Conseil général de la Guadeloupe, 30 octobre 1937, p. 42.

79. Sur ce contexte : Christian Schnakenbourg, « L'usine Gardel (1870-1994) : histoire d'une survivante », *BSHG*, n° 171, mai-août 2015, p. 82-83.

80. Liste des participants dans la brochure *Une belle manifestation de fraternité française : Le Jubilé de M. Gratien Candace (1912-1937)*, La Revue pétrolière, 1937 ; FCDG, lettre de Candace, Bizerte, à Félix Éboué, 3 mai 1937.

toujours de la clientèle de Satineau plutôt que de la sienne. Éboué a envoyé une lettre jugée rude à Gériac (PRS), maire de Petit-Bourg. Candace lui concède que c'était une leçon méritée. Il juge Albrand plus fin mais ne cherche pas à innocenter en quoi que ce soit les principaux artisans de la fraude des législatives de 1936. Candace évoque une autre affaire concernant à Sainte-Anne Satineau et Raslas-Séjour, On ne saurait mesurer avec précision le partage des responsabilités entre les deux hommes dans le rappel de Félix Éboué en 1938. La part de Candace s'explique logiquement par la longévité parlementaire, la position de vice-président de la Chambre des députés à partir du début de 1938⁸¹, et les réseaux patiemment construits.

De son côté, Satineau entretient de bonnes relations avec le ministre des Colonies Mandel et son secrétaire Philippe Roques. Il rencontre ce dernier à plusieurs reprises au ministère et Roques lui témoigne une certaine confiance⁸². Il demeure que les vantardises de Satineau à propos du rappel d'Éboué ne suffisent pas à prouver qu'il ait pu jouer un rôle déterminant dans le rappel du gouverneur. Le fait intervient d'ailleurs trop tard pour compromettre la réélection de Bérenger en octobre 1938. La défaite est cuisante pour Candace, alors en fin de carrière et vice-président de la Chambre⁸³. Elle l'est moins pour son allié Satineau, qui est bien plus jeune et peut profiter de l'affaiblissement d'un député jusque-là de facto inamovible. En attendant, il joue son rôle. Lors de la réélection de Candace à la vice-présidence de la Chambre, Satineau dépouille le scrutin au nom de l'USR de Viollette, dont le candidat, René Lebret, s'est désisté pour Candace⁸⁴.

6. Pourfendre encore le préjugé de race (1939-1940)

La focalisation sur le temps électoral à l'échelle de la Guadeloupe tend à faire oublier que le député passe une grande partie de son temps au Palais-Bourbon. S'il s'intéresse à la Chambre aux questions de la pêche ou de la marine, Satineau continue d'activer ses réseaux parisiens et, selon un usage déjà initié 15 ans auparavant par Diagne et Candace, il intervient auprès du Ministère des Colonies, pour des cas de discrimination

81. Et non de l'Assemblée nationale qui est le nom d'une réunion plénière de l'ensemble du parlement, d'ordinaire à Versailles, sauf en juillet 1940, pour modifier la constitution ou élire le président de la République.

82. Le secrétaire est plus tard l'auteur d'un ouvrage connu co-écrit avec la jeune Marguerite Duras, fonctionnaire rue Oudinot : Philippe Roques, Marguerite Donnadiou, *L'empire français*, Gallimard, 1940, 233 p. ; AN, AL5330 « Satineau » ; Juan-les-Pins, lettre, Roques à Satineau, 22 octobre 1940, annexée à une lettre de Satineau à René Cassin, 16 avril 1945.

83. NB – Des ouvrages ont régulièrement présenté Candace comme vice-président de « l'Assemblée nationale (sic) » et membre du Parti radical-socialiste. Issu du socialisme indépendant qui a engendré le Parti (et le groupe) républicain socialiste, il est dans les années 1930 affilié à la Gauche radicale, groupe de centre-droit datant de Léon Bourgeois (classé plus à gauche en ce temps) et regroupant des indépendants de sensibilité radicale modérée. Candace n'est par ailleurs vice-président de l'Assemblée nationale (qui regroupe députés et sénateurs en 1871, lors des élections présidentielles tous les 7 ans et en 1940) mais de la Chambre des députés qui est, sous la Troisième République, un organe politique distinct. Cette confusion est souvent utilisée de nos jours par ignorance à dessein par des auteurs polémistes et une personnalité d'extrême-droite.

84. Édouard Bonnefous, *Histoire politique de la Troisième République, t. VII : La course vers l'abîme. La fin de la Troisième République (1938-1940)*, PUF, 1967, p. 10-18.

à l'entrée de commerces. Ce type d'action confère de facto à la rue Oudinot un rôle spécifique en matière de lutte contre le préjugé racial. Depuis le début de la décennie, par phénomène de *reductio ad hitlerum*⁸⁵ ou *ad fascem* celui-ci tend de plus en plus à être désigné comme le « racisme » et systématiquement mis en relation avec l'Allemagne nazi. Connu en Guadeloupe pour son discours négriste, Satineau est sollicité par les étudiants guadeloupéens, Justin Camprasse et Léontel Chalus⁸⁶, refusés le 8 juin 1939 au *dancing Victoria* du boulevard Saint-Michel⁸⁷. Ces étudiants représentent une petite bourgeoisie antillaise à même d'utiliser des relations parentales, ce que ne peuvent faire la plupart des autres coloniaux. Achevant des études en France, Justin Camprasse est déjà répétiteur au lycée Carnot de Pointe-à-Pitre. L'autre étudiant est le fils de Léonard Chalus, maire schœlcheriste de Baie-Mahault. Au lendemain de l'incident, les étudiants initient le premier test de situation – ou (*testing*)⁸⁸ de France – en décidant de vérifier les faits⁸⁹ avec d'autres Antillais, étudiants, fonctionnaires des postes et du ministère des armements ou médecins. Mais ces Antillais sont expulsés du *dancing* puis embarqués sans ménagement par la police. On sollicite Satineau, Lagrosillière, le publiciste guadeloupéen Jean-Augereau Lara⁹⁰, l'Union des travailleurs nègres (UTN)⁹¹ éditrice du *Cri des Nègres*⁹² et l'Union des étudiants de France (UNEF). Cette dernière constitue un espace de contact entre étudiants antillais, dont le vice-président guadeloupéen de l'UNEF de Nancy, et étudiants juifs comme Jean David, d'origine nancéenne et vice-président en charge des étudiants coloniaux. Ces jeunes hommes construisent visiblement un universalisme égalitaire dans une action antiraciste imprégnée du courant de « l'humanisme colonial »⁹³. La France ne pouvant connaître le préjugé de race, ces hommes expliquent le racisme ordinaire par l'action consciente d'un complot fasciste et étranger. Un de ces Antillais, inculpé de rébellion, croit ainsi découvrir un « mouvement à caractère raciste »⁹⁴. L'appel à Satineau se fonde évidemment sur le

85. Léo Strauss, *Droit naturel et histoire*, Flammarion coll. « Champs », 1986, p. 51.

86. La précision sur le prénom Léontel et sur le degré de parenté avec le maire schœlcheriste de Baie Mahault Léonard Chalus nous a été aimablement fournie il y a plusieurs années par le député, actuel président du conseil régional de la Guadeloupe, Ary Chalus, dont ils ne sont pas des ascendants. Justin Camprasse, qui fut plus tard élu de l'Assemblée de l'Union française, fait l'objet d'un dossier personnel (3 feuilles dont un extrait du *Populaire* annonçant son décès en 1950) aux AN à la cote F7/15517B5219, police générale.

87. *Le Soir*, 10 août 1939.

88. Les « testings » (improbable français pour des tests de situation), validés par la Cour de cassation en 2002 comme preuves déloyales ne pouvant être écartées comme moyen de recherche de la vérité d'une discrimination, n'ont pas été importés d'un « monde anglo-saxon » pour être lancés en France en juillet 1999 par SOS Racisme. Il y eut par ailleurs à Paris des actions d'étudiants afro-antillais à la fin des années 1960 et au début des années 1970 rappelant les actions d'Africains-Américains dans les bars ségrégationnistes du Sud des États-Unis.

89. *Ibid.*

90. CAC, Fontainebleau, Jean-Augereau Lara, police judiciaire, cote 2003/18 MI 1, n° 183219.

91. Philippe De Witte, *Les mouvements nègres en France (1919-1939)*, L'Harmattan, 1985, p. 300-321.

92. ANOM, aff. pol. 749, d. 1, lettre Trisot à Mandel, 12 juin 1939.

93. Stéphane Merceron, « L'UNEF des années noires », *Revue du Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants*, n° 25, 2005, <http://www.cahiersdugermes.info/document.php?id=149#bodyftn3>

94. ANOM, aff. pol., c. 749, dos. 1, ... lettre F. Julien à Satineau, 12 juin 1939.

principe des droits et des devoirs liés à la citoyenneté française⁹⁵. Lorsqu'il porte l'affaire devant Georges Mandel, ministre des Colonies, Satineau reprend les stéréotypes xénophobes avec lesquelles Candace ou Diagne dénonçaient 15 ans auparavant les préjugés raciaux des Américains ou des Allemands. Il insinue par un mensonge éhonté le caractère fraîchement naturalisé du propriétaire de l'établissement, qu'il dit d'origine italienne⁹⁶ et reprend les propos d'un des jeunes Antillais pour conclure à une « politique *raciste* propagée par des agents des États totalitaires (sic) ». Dans un contexte international troublé, préoccupé par la nécessité d'une cohésion impériale ne distinguant ni l'origine ni la couleur⁹⁷, Mandel informe Sarraut, ministre de l'Intérieur et ancien ministre des Colonies, de ses craintes quant à une possible installation du racisme à Paris⁹⁸. On prétexte alors des travaux pour fermer quelques temps le *Victoria*⁹⁹. Satineau peut pavoiser dans la *Voix du Peuple* en dénonçant un complot raciste et totalitaire, ourdi de l'étranger¹⁰⁰. Pour une raison qu'on ignore, peut-être une réponse à un éventuel article prônant une annexion étasunienne des Antilles, il publie ainsi dans la *Voix du Peuple* un long panégyrique à l'adresse de quatorze journaux étasuniens :

« Les Noirs qui vivent sous le glorieux drapeau de la République y ont acquis droit de cité. Ils sont indéfectiblement attachés à la France par les liens les plus solides de l'esprit et du cœur. Aussi, conservent-ils une reconnaissance impérissable à la noble et généreuse nation qui a affirmé pour la première fois l'égalité des races à la face de l'univers en invoquant la dignité de la personne humaine [...] cette politique d'assimilation pratiquée par la France dans son Empire lui a valu l'indéfectible et la reconnaissante amitié de tous les Noirs qui vivent sous son drapeau libérateur. Ils partagent ainsi sa vie nationale ses joies et ses souffrances et sont toujours prêts aux suprêmes sacrifices pour défendre à ses côtés le haut idéal humain de liberté et de justice dont elle est en Europe la gardienne inégalée [...]»¹⁰¹ »

95. *Ibid.*

96. ANOM, aff. pol. 749, Satineau à Mandel, 13 juin 1939.

97. ANOM, aff. pol. 749, Mandel à Sarraut, 14 juin 1939.

98. Mandel à Sarraut, *loc. cit.* L'idée d'un racisme surgi ex nihilo et susceptible de s'installer ressurgit régulièrement. En septembre 1973, à la suite d'une flambée de ratonnades et d'assassinats arabophobes, Georges Pompidou regardait le racisme comme une nouveauté qui risquait de s'installer en France (*L'Express*, 3 septembre 1973, cité dans Yvan Gastaut, « La flambée raciste de 1973 en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n° 2, p. 65 ; repris dans Léla Bencharif, Ahmed Boubeker, « 1973-1982 – Le temps des revendications », Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Yvan Gastaut, Naïma Yahy (dir.), *La France arabo-orientale. Treize siècles de présences du Maghreb, de la Turquie, d'Égypte, du Moyen-Orient & du Proche-Orient*, La Découverte, 2013, p. 239 ; « M. Pompidou met en garde contre « l'engrenage du racisme » », *Le Monde*, 1^{er} septembre 1973). Delfeil de Ton le déplorait sur Facebook en 2013 en affirmant avec beaucoup de légèreté intellectuelle que le racisme s'était installé en France sous Pompidou.

99. ANOM, aff. pol., 749, Sarraut à Mandel, 22 juin 1939.

100. Maurice Satineau, « Justice est faite. Le racisme au quartier latin », *La Voix du peuple*, 12 août 1939.

101. Maurice Satineau, « Lettre ouverte à 14 journaux américains », *La Voix du Peuple*, n° 243, 2 mars 1940. Détails dans D. Chathuant, « Français de couleur contre métèques : les députés coloniaux contre le préjugé racial (1919-1939) », *Outre-mers*, t. 98, n° 366-367, 2010-1, p. 249.

II – UN ITINÉRAIRE QUI MULTIPLIE LES AMBIGÜITÉS

On a souvent évoqué l'image de *béni-oui-oui* des parlementaires coloniaux de la Troisième République pour expliquer leur vote des pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940. Le raisonnement relève à la fois de l'anachronisme, de la téléologie et d'une certaine ignorance historique. Le vote du 10 juillet fut effectivement le critère retenu dans l'ordonnance d'Alger d'avril 1944 décrétant l'inéligibilité de parlementaires élus en 1936. Ceci étant, le fait que les autorités de la France libre aient aussitôt prévu une procédure de relèvement constitue l'aveu que ce critère n'était pas satisfaisant. Tout tenant du « oui » du 10 juillet ne fut pas collaborateur. Tout partisan du « non » ne fut pas résistant, ce que montre Olivier Wieviorka dans son étude des archives du Jury d'honneur chargé en 1945 d'examiner les recours après qu'on eut dans un premier temps songé les confier aux comités départementaux de libération (CDL). Gratien Candace, l'autre député guadeloupéen fut ainsi frappé par cette sanction administrative mais n'appartint jamais au gouvernement de Vichy. Si tel avait été le cas, il eût comparu en Haute-Cour à l'instar de Lémery, Pétain ou Laval. Quant à Satineau, le fait qu'il fut finalement relevé de son inéligibilité vaut acquiescement de l'affirmation selon laquelle il aurait participé d'une façon ou d'une autre à la libération du territoire national. Plus jeune (52 ans en 1943) et plus solide que Candace (70 ans en 1943) face aux contraintes matérielles ou physiques, il suit un itinéraire qui multiplie les ambiguïtés.

7. *Orphelin de la République (1940)*

Une certaine tradition a depuis longtemps voté la *damnatio memoriae* en affirmant de Candace et Satineau qu'ils avaient en substance accepté le 10 juillet 1940, l'armistice, la défaite, la collaboration, le fascisme et sans doute bien d'autres choses encore. Quelles que soient leur forme, ces affirmations procèdent souvent d'une vision sans nuance où, de façon anachronique le Vichy de juillet 1940 est confondu avec le fascisme, régime de parti unique et d'embrigadement auquel Candace s'est publiquement déclaré hostile en 1940, après que Déat l'eût proposé à Pétain¹⁰².

La connaissance des hommes ayant voté les pleins pouvoirs à Pétain a changé depuis le début du XXI^e siècle et il faut par conséquent se garder des approximations et du simplisme. La vulgate médiatique sur le 10-Juillet se nourrit de l'affirmation erronée, malhonnête et malveillante¹⁰³ selon laquelle « l'Assemblée nationale de Front populaire (sic) » aurait voté les pleins pouvoirs à Pétain. Ce type de discours passe par pertes et profits plus de 200 sénateurs plutôt hostiles au Front populaire mais ignore (ou feint d'ignorer) qu'il n'a jamais existé « d'Assemblée nationale de Front populaire (sic) ». L'Assemblée nationale de la Troisième

102. Gratien Candace, « Notre politique indigène », *La Dépêche*, 31 octobre 1940, cf. la page « Fascisme ? » dans D. Chathuant. « Gratien Candace : une figure de la vie politique française. 2^eme partie : un vestige de la Troisième République (1940-1953) », *Bull. Soc. Hist. Guad.*, avril 2008, n° 149, p. 20.

103. On songe à certains publicistes à succès et à un universitaire depuis longtemps cadre d'un parti d'extrême-droite.

République, qui se tient en général à Versailles, sauf en 1870 (Bordeaux) et en 1940 (Vichy) n'est pas la Chambre des députés siégeant au Palais-Bourbon. En outre, si les socialistes SFIO sont nombreux à voter « oui » le 10 juillet 1940, ils représentent également une partie importante des 80 « non » dans un contexte où les gauches demeurent surreprésentées parmi les « non ». De leur côté, *modérés* et *nationaux*, selon les termes de l'époque, sont surreprésentés parmi les « oui ». En 1994, Philippe Seguin, président d'une Assemblée nationale de la Cinquième République, établissait le lieu de mémoire qu'est la rotonde dédiée aux « Quatre-vingts » dans l'aile gauche de Versailles, où le parlement s'assemble de nos jours en congrès. Ce choix mémoriel ne relève pas de l'histoire puisque la ligne de partage des eaux entre résistants et collaborateurs ne s'établit pas lors du vote du casino de Vichy le 10 juillet 1940¹⁰⁴. Beaucoup ne furent d'ailleurs ni l'un ni l'autre. On le reconnut d'emblée en prévoyant dès 1944 de relever des parlementaires de la sanction *administrative* (et non pénale) d'inéligibilité. La procédure de relèvement tint compte du danger constitutionnel à évincer des parlementaires ayant mal voté en effaçant ainsi l'effet du suffrage universel de 1936. Candace comptait ainsi en novembre 1943 sur une convocation de l'Assemblée nationale pour une rétrocession du pouvoir de Pétain à l'Assemblée nationale¹⁰⁵. La démarche eût d'ailleurs été dans l'esprit de la loi Tréveneuc du 15 février 1872. Ce n'est pas au nom de la Révolution nationale mais en celui du suffrage universel (on en sourira s'agissant de certains élus) de 1936 que le chanoine Desgranges prétend fédérer les anciens élus de la Troisième République pour contester l'ordonnance d'Alger de 1944. Candace assiste en 1948 au fameux banquet des Mille organisé à la porte de Versailles par Desgranges¹⁰⁶. On y rencontre Henry Lémery, Lucien Lamoureux, Jean Montigny, Pierre-Étienne Flandin, Paul Faure et Paul Marchandeau soutenus par des éligibles comme Desgranges, Antoine Pinay ou Édouard Frédéric-Dupont. Satineau, alors tiré d'affaire, n'a nul besoin d'y être. L'hypothèse d'une dévolution du pouvoir de Pétain à l'Assemblée n'avait rien de fantaisiste en 1943-1944. C'était l'une des voies envisagées par Herriot, vice-président de la Chambre et c'est l'une des raisons de son éloignement par les Allemands après le débarquement allié de Normandie : éviter qu'il puisse court-circuiter Pétain en reprenant au nom des chambres un pouvoir qui prendrait le parti des Alliés. Une chose demeure : le vote des pleins pouvoirs n'est pas un critère valable pour jauger l'attitude de Satineau vis-à-vis de l'armistice et son degré d'adhésion à Vichy après le 10 juillet 1940.

Satineau fut-il un partisan de Vichy et un collaborateur ? La première attitude connue est, comme pour beaucoup, celle du refus de la défaite, dans le discours plus que dans l'action. Le 19 juin, Satineau co-signe à Bordeaux avec Gaston Monnerville et Galandou Diouf la pétition des « Hommes de couleur, représentants de nos colonies », reprenant en

104. Olivier Wieviorka, *Les orphelins de la République, destinées des députés et sénateurs français (1940-1945)*, Le Seuil, 2001, p. 243 sq.

105. AN Fontainebleau, RG (09/02) A 100280 art 8 no2127 G, 20 novembre 1943 cité dans D. Chathuant, « Gratien Candace...op. cit. », p. 96.

106. *Ibid.*, p. 111 ; Jacques Fauvet, « Le dimanche politique : Le banquet des Mille ou le retour des Anciens », *Le Monde*, 16 mars 1948.

substance l'appel de Londres de la veille¹⁰⁷ et remise par Candace, vice-président de la Chambre, au président de la République Albert Lebrun le 19 juin 1940, rue Vital-Carles¹⁰⁸. Comme Candace, Satineau s'appuie ultérieurement sur ce message au président de la République dont une ou des copies sont transmises au bureau de la Chambre. Dans l'optique d'une capitulation, acte militaire qui laisserait au gouvernement et aux troupes de l'empire les mains libres pour continuer la guerre à partir des colonies¹⁰⁹, Satineau songe bien à rejoindre l'Afrique du Nord par le Massilia. Comme Diouf et Candace, il fait établir par le ministre de l'Intérieur Charles Pomaret¹¹⁰ un passeport dont les pièces initiales indiquent la double-recommandation de Candace et d'Édouard Barthe¹¹¹. La mention de l'épisode par Pomaret dans ses mémoires est confirmée dans le dossier des Renseignements généraux conservé à Fontainebleau¹¹². Satineau ne tente d'en faire usage qu'en 1941. Les deux parlementaires guadeloupéens attribuent plus tard à Herriot leur décision de ne finalement pas partir. Diouf s'embarque pour revenir quelques temps plus tard.

Le trio Candace-Flandin-Mistler ayant échoué le 7 juillet, à Vichy, à obtenir la démission du président Lebrun, on s'achemine vers la révision constitutionnelle¹¹³. Lorsque Satineau vote les pleins pouvoirs le 10 juillet,

107. On fait ici un sort à l'affirmation de Jean-Baptiste Duroselle selon qui l'appel n'aurait pas été entendu à Bordeaux cf. *L'abîme (1939-1944), politique étrangère de la France 1871-1969*, Imprimerie nationale, 1986, p. 244.

108. AN AL5330 : « Satineau » ; AL5303 : « Candace » ; Édouard Herriot, *Épisodes (1940-1944)*, Flammarion, 1950, p. 86-87 : « Monsieur le Président, / Notre France est blessée mais ne peut pas s'abandonner / Hommes de couleur, représentants de nos colonies au parlement national, nous venons vous supplier de sauver notre grande et chère patrie dans l'honneur, dans la dignité et dans le respect de la parole donnée. En s'appuyant sur son vaste empire, en concentrant tous ses moyens de défense en Afrique du Nord et dans son Afrique Noire, elle pourra lutter jusqu'au dernier souffle et, par son héroïsme et sa loyauté, elle maintiendra ses alliances et ses amitiés et sera sûre de conserver la sympathie et la confiance de l'Angleterre et de ses Dominions, de s'assurer le concours et toute la sympathie agissante de l'Amérique. / Vive la France ! / Gratién Candace, Député de la Guadeloupe, Vice-président de la Chambre des députés,

Galandou Diouf, Député du Sénégal,
Maurice Satineau, Député de la Guadeloupe ».

109. Sur cette notion et ce débat entre capitulation, acte militaire n'impliquant pas les politiques (Reynaud, de Gaulle, Mandel), et armistice, acte politique (Weygand, Pétain) dans Jean-Pierre-Azéma, *De Munich à la Libération (1938-1944)*, Le Seuil, coll. « Nouvelle histoire de la France contemporaine », 1979, p. 66 sq.

110. Charles Pomaret : groupe de la Gauche radicale fondu dans le groupe GDRI de 1936-1940 (voir notes suivantes).

111. Édouard Barthe, député de l'Hérault et personnalité majeure de la commission des boissons.

112. Charles Pomaret, *Le dernier témoin*, Presses de la cité, 1968, p. 204 ; AN AL 5330, « Application for non immigrant visa », 4 juin 1941 et demande de passeport du 25 avril 1945 ; AN CAC (Centre des archives contemporaines, Fontainebleau), Renseignements généraux (RG), 19980221, art. 8 n° 76A « Satineau ».

113. D. Chathuant, « Gratién Candace : une figure de la vie politique française », 1^{re} partie, « La Troisième République (1900-1940) », *Bull. Soc. hist. Guad.*, n° 134, 2003, p. 88 ; *id.*, « Gratién Candace : une figure de la vie politique française », 2^e partie : un vestige de la Troisième République (1940-1953) », *Bull. Soc. hist. Guad.*, n° 148, 2008, p. 16 sq. ; « Interrogatoire de Pierre-Etienne Flandin », *Le Monde*, 13 novembre 1945 : « Il fut notamment question de [...] démarches que Flandin fit auprès de M. Albert Lebrun, les 7 et 9 juillet 1940, pour que celui-ci consente à abandonner ses hautes fonctions. – Lors de la première visite, a précisé P.-E. Flandin, j'étais accompagné de Jean Mistler, président de la commission des affaires étrangères, et de M. Candace. Nous voulions rester dans le cadre de la légalité et éviter de trop grandes modifications de la Constitution. Notre plan était de faire

il ne se distingue pas de l'ensemble de son groupe, l'Union socialiste républicaine de Maurice Viollette, formation de centre-gauche située entre radicaux et socialistes et qui a soutenu le Front populaire. Le schéma est proche de celui de Candace, qui vote avec le groupe GDRI¹¹⁴. La discipline de vote n'est certes pas une attitude systématique dans des groupes de modérés. Il importe pour le comprendre, de rappeler que l'idée est alors répandue selon laquelle « on prévoit peu d'opposition » au projet de réforme constitutionnelle, comme *le Temps* s'en fait l'écho avec l'idée que l'affaire est déjà jouée¹¹⁵. L'idée ne pousse pas à se singulariser. Satineau songe malgré tout après-guerre à ajouter d'autres justifications comme le désir de ne pas passer pour séparatiste¹¹⁶. L'explication est suspecte de reconstruction a posteriori mais demeure acceptable. C'est par ailleurs dans la *Voix du peuple*, feuille de Satineau, que paraît en juillet 1940 un article intitulé « Les pseudo-patriotes du conseil-général », repris dans la *Démocratie sociale* de Candace. Le texte est juridiquement argumenté, favorable à l'armistice et violemment hostile aux conseillers généraux qui s'y opposent encore en Guadeloupe¹¹⁷. Le 1^{er} juillet 1940, sur la base d'une interprétation erronée de la loi Tréveneuc du 15 février 1872 qui n'est pas en vigueur en Guadeloupe, Valentino a obtenu du Conseil général l'élection d'une « commission exécutive » de cinq membres censée assumer le pouvoir en Guadeloupe. On s'y garde bien d'y inscrire une référence à la loi Tréveneuc. Valentino en exerce une présidence de papier réduite à l'impuissance par les deux autres forces politiques locales : Albrand (PRS de Satineau) et Butel (URSR de Candace) y font face à deux radicaux-socialistes (Pentier et Tirolien)¹¹⁸. Son propre parti n'est pas fiable. Ainsi, le conseiller SFIO Rinaldo, qui est avocat alors que Valentino n'a pas passé le cap de la première année de licence, comprend très vite l'erreur qu'il y a à se référer à la loi Tréveneuc, inappliquée en Guadeloupe et inapplicable à ce moment. Il tente en vain d'alerter les conseillers par des périphrases censées éviter d'afficher une opposition directe à Valentino qu'il ne nomme pas. La convocation de l'Assemblée nationale à Vichy le lendemain (2 juillet 1940) ajoute la caducité à l'incohérence juridique de la référence à la loi Tréveneuc. De Gaulle lui-même songe à fonder la légitimité de la France libre sur la loi Tréveneuc et y renonce sur le conseil du juriste René Cassin. D'où une légitimité sans fondement juridique et simplement appuyée sur la mystique du refus de l'armistice. *La Voix du Peuple* (journal de Satineau) puis *la Démocratie sociale* (journal de Candace et Vital Borifax) soutiennent fermement l'armistice en trouvant des excuses à Albrand (PRS) et Butel (URSR) qui ont accepté de siéger dans la commission suscitée par Valentino. A ce moment, le gouverneur Sorin réfléchit déjà à un moyen de

élire Pétain président de la République, avec des pouvoirs un peu élargis, tout en conservant les Chambres. M. Lebrun déclara vouloir consulter MM. Herriot et Jeanneney ».

114. La Gauche démocratique, républicaine et indépendante regroupée en 1936-1940, les radicaux indépendants (et modérés) de la Gauche radicale et d'autres groupes ou « indépendants de gauche », c'est-à-dire de centristes siégeant au centre-droit.

115. « La réforme de la constitution. On achève l'aménagement du Grand Casino de Vichy en vue de la convocation de l'Assemblée nationale », *Le Temps*, 7 juillet 1940.

116. AN AL5330, Satineau à René Cassin, *op. cit.*

117. *La Voix du Peuple*, juillet 1940.

118. D. Chathuant, « Tréveneuc (loi de février 1872) », dans Jack Corzani (dir.), *Dictionnaire encyclopédique Antilles-Guyane*, Désormeaux, Fort-de-France, 1998, p. 726.

se débarrasser d'un personnel politique qu'il juge sévèrement. Valentino et Satineau sont sans doute les premiers visés avec Tirolien.

Alors que Satineau est déjà en odeur de souffre auprès de l'administration Sorin informée de son parcours, il adopte avec Candace la posture legaliste de l'union nationale de l'empire derrière le maréchal. Ses explications legalistes, données en 1940, sont plus fiables que les plaidoyers développés cinq ans plus tard, lorsqu'il prétend alors avoir manqué d'information constitutionnelle¹¹⁹. En outre, Satineau dispose des conseils de Candace, vieux parlementaire expérimenté, volontiers sollicité sur des questions touchant au règlement de la Chambre ou à la constitution, dont l'expertise est reconnue par Jules Jeanneney, président du Sénat¹²⁰. Au total, cinq parlementaires des vieilles colonies votent oui le 10 juillet 1940 et six sont absents, parmi lesquels Victor Sévère, Joseph Lagrosillière, Gaston Monnerville, encore sous les drapeaux, et Galandou Diouf, parti sur le Massilia. L'explication la plus plausible à ce vote est sans doute dans le réalisme legaliste exposé dans la *Voix du Peuple*. Satineau ne peut pas prétendre après-guerre être mal informé juridiquement. Sa proximité avec Candace le place aux premières loges.

Jusqu'en 1942, on dispose de rares sources, sachant que l'homme ne se livre pas tout entier dans des rapports de police, des transcriptions d'écoutes, des courriers échangés dans un contexte de censure et des plaidoyers a posteriori. On y constate l'activité fébrile de Satineau et sa volonté de rejoindre la Guadeloupe mais sans pouvoir conclure sérieusement à un engagement dans la résistance, même si, dans son réseau de sociabilité, certains franchissent le pas. Pour autant, on ne trouve pas trace d'un grand enthousiasme pour la Révolution nationale. Pendant deux ans, Satineau réside à l'Hôtel Central de Vichy, où il a recruté une secrétaire¹²¹. Il semble vouloir quelques temps travailler avec les ministères de Vichy sur des projets économiques divers : Affaires étrangères en novembre 1940 et en avril 1941, Ravitaillement en juillet 1941, Colonies pour un passage en Algérie, démarches auprès du Portugal, de la République dominicaine ou des États-Unis¹²².

Le 4 août 1940, c'est en expert es arguments de réunions électorales que Satineau joue des poings et de la tête pour tirer d'un mauvais pas, Philippe Roques (le secrétaire de Mandel), aux prises avec Claude Jeantet et des militants du Parti populaire français (PPF) de Jacques Doriot¹²³.

119. Pour l'ensemble des colonies concernées, on se reportera au tableau « Vote des parlementaires des colonies de pleine citoyenneté à l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940 » dans D. Chathuant, « Un résistant ? Maurice Satineau : un parlementaire colonial dans la tourmente (1940-1945) », *Outre-mers, revue d'histoire*, n° 386-387, juin 2015, p. 134, accessible sur <http://www.persee.fr/collection/outre> après quatre ans..

120. Jules Jeanneney, *Journal politique* (septembre 1939-juillet 1942), Armand Colin, 1972, p. 291.

121. AN CAC, RG, 19980221, art. 8 n° 76A M. Satineau 1940-1960, rapport de police, 3 juil. 1941.

122. AN CAC (Fontainebleau), RG, *op. cit.*, *id.*, 14 juil. 1941 ; 30 octobre 1942, Intérieur à Alger et préfets de zone libre ; Aviation et Communications à Intérieur, 19 mars 1942 ; 30 octobre 1942, Intérieur à Alger et préfets de zone libre ; SEI à DGPN, 18 février 1942, note de la DGPN, 19-20 février 1942 ; Intérieur à Colonies, 3 mars 1942, Alger à préfets de zone libre, 17 mars 1942. RG, 19980221, art. 8..., *op. cit.*, note de la Direction de la police du territoire et des étrangers, 13 avril 1941, lettre de Satineau à René Cassin, 16 avril 1945.

123. AN AL5330 ; Juan-les-Pins, lettre de Philippe Roques à Satineau, 22 octobre 1940, *op. cit.*

L'affaire ne semble pas porter à conséquence mais Satineau la monte en épingle a posteriori pour reconstruire un acte de résistance qui le fait figurer au côté du secrétaire de Mandel. Quelques jours après cette altercation, il rencontre Marcel Peyrouton, secrétaire d'État à l'Intérieur. L'hypothèse la plus plausible sur cette entrevue est qu'elle est consacrée à un de ces vagues projets que le Guadeloupéen souhaite présenter au gouvernement. On se méfiera en revanche de ce qu'il raconte a posteriori au sujet d'une convocation autoritaire au ministère en vue d'une admonestation pour avoir pris la défense de Roques, agressé par Jeantet et ses nervis. Il est possible qu'il ait malgré tout, profité de l'occasion pour intervenir en faveur de Roques qui cherche alors à reprendre contact avec Georges Mandel ou à partir pour l'Afrique du Nord.

L'intérêt de la correspondance Roques-Satineau est de fournir une trace écrite contemporaine des faits permettant de lire en creux les états d'âmes confiés par Satineau à Roques, plus tard appelé « Rondeau » dans la résistance. Fin connaisseur des milieux parlementaires, celui-ci est très tôt très actif dans sa volonté de construire un réseau résistant à partir de ses contacts parlementaires. C'est en passant par lui que de Gaulle tente en juillet 1942 de résoudre la question épineuse du conflit potentiel de légitimité entre les chambres et la France libre¹²⁴. Arrêté, Roques est abattu par les Allemands en 1943 lors d'une tentative d'évasion. Ce qu'il écrit à Satineau témoigne surtout des réserves de ce dernier à l'égard du pouvoir¹²⁵. *La Voix du Peuple* est interdite depuis décembre 1940 et Satineau, déclaré indésirable, vient d'être déchu de son mandat de maire. Très prudemment, Roques envoie des signaux invitant Satineau à franchir le pas. Prenant au mot, le discours assimilationniste des députés des vieilles colonies, il lui laisse entendre que les proscrits du jour seront un jour les bons Français et bons patriotes. La suite n'est évidemment pas écrite d'avance mais Satineau possède désormais dans ses archives une lettre amicale envoyée par un résistant abattu en 1943 par les Allemands, de surcroît secrétaire d'un ministre beaucoup plus connu (Mandel), hostile à l'armistice et assassiné en 1944¹²⁶. Il ne traverse pas la ligne dont il dira plus tard qu'il l'a franchie en novembre 1940. Le courrier de Roques (Rondeau dans la Résistance) semble avoir servi ultérieurement de repère chronologique pour dater l'entrée en résistance revendiquée après-guerre.

Pour autant, Satineau n'est pas, à la fin de juillet 1940 « la bête noire du pouvoir » qu'il prétend avoir été¹²⁷. En août 1940, il se joint aux protestations conduites par Candace à propos de la ségrégation raciale signalée dès la fin de juillet dans les gares riveraines de la ligne de démarcation. Il signe avec Monnerville et Diouf mais c'est Candace qui prend langue avec Pétain. Monnerville et Satineau exploitent l'épisode plus tard, l'un dans ses mémoires, l'autre dans son dossier en défense de 1945 auprès du Jury d'honneur du Conseil d'État¹²⁸. On retrouve également

124. Jules Jeanneney, *Journal politique, sept. 1939-juillet 1942*, Armand Colin, 1972, p. 313.

125. *Ibid.*

126. On sait aujourd'hui et par ailleurs que c'est par l'intermédiaire de Roques que de Gaulle essaie en juillet 1942 de contacter Jules Jeanneney, président du Sénat Jules Jeanneney, *op. cit.*, p. 313.

127. AL5330...

128. Dominique Chathuant, « Gratien Candace... (1940-1953) », *loc. cit.*, p. 65-77, *passim*.

dans la gestion de l'affaire le Martiniquais Lémery, secrétaire d'État aux Colonies en 1940, et, bien évidemment Weygand qui, chargé de la Défense nationale et des relations avec la commission d'armistice de Wiesbaden¹²⁹. La lettre à Pétain et les visites de Candace ne permettent pas d'identifier les responsabilités des écrivains incriminés et la ségrégation réapparaît en 1942, qui vise cette fois les fonctionnaires de couleur souhaitant se rendre en congé en zone occupée¹³⁰. La démarche auprès de Pétain s'apparente aux interventions d'avant-guerre. Il est notable que les faits soient également relatés après-guerre par André Halliar, commissaire de police guadeloupéen, proche de Félix Éboué et hostile à Candace et Satineau¹³¹. Le récit d'Halliar, corroboré par les papiers du cabinet civil de Pétain, ne souligne aucun rôle particulier de Satineau ou Monnerville, dans une démarche qui demeure avant tout pilotée par Candace¹³². Deux jours après avoir défendu Roques contre des doriotistes, Satineau cosigne une lettre collective au chef de l'État français, jugeant ainsi que sa signature de député est recevable aux yeux de Pétain. Le cassage de gueule de quelques factieux fascistes ne relève pas de l'opposition au maréchal. Après l'annonce à Montoire en octobre 1940, de la politique de collaboration, Vichy est un gouvernement que Satineau continue de solliciter et dont il est loin d'être la « bête noire ». Une décennie plus tard, il mentionne une arrestation à Clermont-Ferrand le 6 août 1940. On ne trouve pas trace de cette arrestation qui ne paraît guère compatible avec le contexte de ses relations avec Vichy en août 1940¹³³.

Sa présence régulière de Satineau dans les locaux du secrétariat d'État aux Colonies marque la continuité d'une certaine culture parlementaire de la Troisième République. Elle est favorisée par la permanence du personnel dans certains services mais finit par susciter l'agacement. Satineau s'estime bien reçu dans tous les ministères sauf un, ce que montre une note du cabinet de l'amiral Charles Platon, secrétaire d'État aux Colonies, au directeur des Affaires politiques (DAP), le quasi-inamovible Gaston Joseph. Satineau n'apprécie guère qu'on le fasse attendre dans les couloirs du ministère lorsqu'il désire rencontrer Bernard, de la direction des Affaires économiques¹³⁴. Il n'y voit qu'incorrection et désinvolture, soupçonnant une discrimination dont on devine la nature. Le 6 mars 1941,

129. Henri Lémery, *D'une République à l'autre : souvenirs de la mêlée politique (1894-1944)*, La Table ronde, 1964, p. 231, AN, AG 543, cabinet Pétain.

130. Dominique Chathuant, « Gratien Candace... (1940-1953) », *loc. cit.*

131. André Halliar, *Dans les DOM, du colbertisme au gaullisme*, Soulanges, 1965, p. 114.

132. AN, AG 543, *op. cit.*, lettre de Candace à Pétain, 6 août 1940, AN, AG 543, *loc. cit.*

133. Maurice Satineau, « Réponse à l'Étincelle : mon action dans la résistance », *La Voix du Peuple*, c. 1950 dans Éliane Sempaire-Etienne, *op. cit.*, p. 72.

134. Sur Paul Bernard, souvent classé (avec Edmond Giscard d'Estaing), parmi les « modernistes » de la politique économique coloniale de la Troisième République et qu'on retrouve parmi les vichystes techniciens, ancien administrateur délégué de la Société financière française et coloniale, partisan dès l'avant-guerre d'une stratégie de redéploiement industriel à l'anglaise aux colonies, notamment en Indochine : Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*, Le Seuil, 1984, p. 133, 190-191, *passim* ; Hubert Bonin, « La maturation d'une historiographie », Hubert Bonin, Christophe Bouneau, Hervé Joly (dir.), *Les entreprises et l'outre-mer français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Pessac, 2010, p. 15 ; Claude Malon, « Les entreprises du coton colonial : contraintes, adaptations, et stratégies », *ibid.*, p. 155-156 ; Delphine Boissarie, Paul Bernard aurait finalement rejoint une organisation patronale résistante cf. « Denis Frères en Extrême-Orient : l'époque du "système D" », *ibid.*, p. 329.

furieux de ne pas être reçu, il convoque des arguments constitutionnels et des formes inscrites dans la culture parlementaire, la défense de son statut de représentant du peuple. Rappelant à Platon que le parlement a consenti par intérêt national à s'effacer devant l'illustre soldat qu'est le maréchal Pétain, il rappelle sèchement qu'aucune atteinte n'a été portée à la fonction parlementaire. Ce faisant, il ne manque pas de se référer au maréchal dont il connaît « toute la sollicitude envers les populations coloniales¹³⁵ » et à qui il signalera les faits. De fait, le ministre limite l'accès à son propre bureau et invite Satineau, qui fait déjà l'objet de correspondances entre Basse-Terre, la Jeanne d'Arc et Vichy, à s'adresser à son chef de cabinet¹³⁶. Paradoxalement, ces incidents de couloir au secrétariat aux Colonies et ses échanges épistolaires avec Platon continuent d'inscrire les relations de Satineau avec le pouvoir dans une continuité parlementaire. Les entreprises projetées peuvent être rattachées à la longue liste des projets de développement des Antilles mais elles ne traduisent ni une implication sérieuse dans le gouvernement de Vichy, ni un rejet de ce gouvernement. Elles doivent avant tout servir de moyen pour se rendre en Guadeloupe alors même que tout est fait dans la colonie pour que Satineau soit tenu à distance.

8. *Le projet d'émigration juive aux Antilles (1940-1941)*

Satineau affirme après-guerre, dans le cadre du dossier en défense présenté au jury d'honneur du Conseil d'État, qu'il a fondé en 1940 son propre mouvement : le Front colonial de la Résistance. Il a plusieurs raisons de dater cette « fondation » de novembre 1940.

La première est qu'il verse à son dossier en défense ses échanges avec Philippe Roques, secrétaire de Mandel. Or, celui-ci tente en octobre 1940 de susciter son intérêt pour la résistance à Vichy. Mais Satineau ne donne pas suite. Il ne peut donc dater son mouvement que d'un moment postérieur à l'échange avec Roques.

La deuxième raison est sans doute liée au visa de transit pour le Maroc obtenu en novembre 1940 auprès de la Direction Afrique-Levant du ministère des Affaires étrangères¹³⁷. Le visa est valable pour août 1941 et ne l'autorise à entrer en zone française que par Casablanca ou Oujda. Un transit en Guadeloupe est prévu sans autre indication. Satineau est censé être accompagné par sa dactylographe (Yvonne Singer) et un couple nommé Orstaine. Le document est motivé par un projet d'émigration juive vers les colonies présenté au ministre de l'Intérieur Marcel Peyrouton qui en informe Platon, secrétaire d'État aux Colonies, le 29 novembre 1940¹³⁸. Ce dernier consulte alors l'amiral Robert sur la possibilité d'accueillir aux Antilles des étrangers « en surnombre¹³⁹ ». Quelques semaines plus tard, un article du *Miroir de la Guadeloupe*, qu'on sait proche de

135. ANOM Aff. pol., c. 1297, note de Dietmann, chef de cabinet de Platon au DAP, 25 février 1941 ; lettre de Satineau à Platon, 6 mars 1941 ; lettre de Platon à Satineau le 10 mars 1941. Remerciements à Eric Jennings pour cette référence.

136. *Ibid.*

137. AN CAC, RG, 19980221, *op. cit.*, 25 novembre 1940.

138. Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques*, Grasset, 2004, p. 136.

139. ANOM, Aff. pol., 2520, 9, rapport de la DAP, n° 7, déc. 1940.

Satineau¹⁴⁰, informe ses lecteurs de l'ouverture d'une souscription pour une vingtaine de familles de réfugiés lorrains. Le gouverneur Sorin câble à Platon son désir d'accueillir une vingtaine de familles de réfugiés lorrains, de préférence ouvriers agricoles ou commerçants, en particulier horticulteurs, charcutiers, tonneliers ou teinturiers. Le nom de Satineau n'apparaît pas mais l'annonce semble clairement liée au projet. Elle est d'ailleurs transmise aux services de l'Intérieur. Alors que la politique de « l'effort guadeloupéen du gouverneur Sorin, confronté au blocus, entend encourager les cultures vivrières, Satineau a l'intelligence de proposer un projet en phase avec les nécessités du moment. Il va dans le sens d'un discours officiel qui prétend mettre enfin en œuvre ce que l'ancien ordre des choses n'a pas su réaliser. L'article souligne le frein au développement qu'est la difficulté des petits agriculteurs à obtenir des prêts sur récoltes, réservés aux grandes usines à sucre. Il est donc proposé de favoriser la création d'importantes sociétés agricoles financées et dirigées par des « personnes métropolitaines désireuses de s'installer à la Guadeloupe ». On songe ainsi à l'approvisionnement, au chômage des ouvriers agricoles en chômage et aux exportations massives de capitaux qui contraignent le ministère des Finances à fournir à la colonie des devises étrangères pour ses achats en Amérique. On envisage, souligne *le Miroir*, de confier le projet à un groupe de personnes honorables réfugiées et actuellement inoccupées, disposant des ressources nécessaires et qui voudraient se rendre à la Guadeloupe pour constituer une société agricole. Il s'agit de réaliser les grandes lignes d'un programme de développement économique dont l'impressionnant contenu est développé : culture de riz, pommes de terre, petits pois, haricots blancs et agrumes, industrie de stérilisation de jus et de conserves d'ananas, de « fruits exotiques (sic) », soja et colza pour des huileries, chocolaterie, industrie de séchage des bananes pour absorber les 45 % de pertes imputables à l'indisponibilité en navires, pêche rationnelle, extraction d'essences tropicales comme l'arbre à pain, le mancenillier, le gommier, etc. L'article conclut que les intéressés entendent fixer le capital de la société à 5 millions de francs déjà entièrement versés. On imagine mal les autorités refuser un tel projet réactivant le discours rituel sur les potentialités économiques guadeloupéennes en sommeil ... avec le postulat de la nécessité de personnes extérieures pour mener à bien une telle entreprise.

L'historien Eric Jennings avait déjà évoqué il y a plusieurs années une filière antillaise pour des réfugiés juifs¹⁴¹. Les échanges se sont poursuivis avec lui à intervalles réguliers et le projet de Satineau apparaît en phase avec celui de Peyrouton. On se risquera ici à l'hypothèse selon laquelle le fameux projet Peyrouton ne serait que l'officialisation dans la correspondance du ministère d'une idée formulée par Satineau. Il n'en demeure pas moins difficile au gouvernement de promouvoir un projet imputable à un homme que le gouverneur de la Guadeloupe a décrété indésirable dans la colonie en janvier 1941. Les frondes des conseils généraux

140. AN CAC, RG, 19980221, *op. cit.*, coupure non datée du *Miroir de la Guadeloupe*, en annexe d'un dossier de février 1941.

141. Eric Jennings, « Last Exit from Vichy France... », *loc. cit.* ; *id.*, « The Best Avenue of Escape. The French Caribbean Route as Expulsion, Rescue, Trial and Encounter », *French Politics, Culture & Society*, vol. 30, n° 2, Summer 2012, p. 33-52

conduits par Darnal en Guyane et Valentino en Guadeloupe ont été étouffées entre juillet et septembre 1940¹⁴² avec l'approbation des journaux de Satineau et Candace. Désormais, le gouverneur de la Guadeloupe interdit Satineau de séjour, de même que ses collègues de Fort-de-France et Cayenne refusent le retour de Lagrosillière et Monnerville.

Dans le cadre de son projet, Satineau a pris contact avec un nommé Richard Meyer. Celui-ci est repéré, en compagnie de sa famille, à bord du Winnipeg et fait l'objet d'un signalement le 25 février 1941 aux Colonies par les services de l'Intérieur, où Darlan a remplacé Peyrouton. Le navire appareille alors pour le Brésil. Les Meyer sont fichés comme alsaciens et catholiques et d'autres familles, les Rotbluht et Lederberger, sont clairement identifiées comme « de religion hébraïque¹⁴³ ». Ces familles doivent prendre en charge aux Antilles une activité de conserves et de jus de fruits. Satineau prévoit donc que ces passagers, qui n'ont que des visas pour le Brésil, seront déposés durant le transit en Guadeloupe. Arrêté à Fort-de-France et interrogé avant d'être expulsé vers l'Afrique du Nord, Meyer avoue avoir reçu 14.000 à 16.000 francs par passeport et mentionne le nom de Satineau¹⁴⁴. En outre, il semble selon, l'amiral Rouyer, chef de la sûreté en Guadeloupe, que Satineau ait engagé Lederberger comme chauffeur afin d'assurer sa couverture¹⁴⁵. Eric Jennings, qui signale ce dernier fait, notait que le projet Peyrouton mêlait humanitaire et racisme. Le paradoxe est peut être résolu en imputant à Satineau la paternité du projet, entreprise a priori humanitaire mais en phase avec la volonté raciste du gouvernement de se débarrasser des juifs. Le gouverneur Sorin, qui craint peut être de paraître philosémite et ne veut pour rien au monde un retour de Satineau, trouve une issue avec l'arrivée au gouvernement de Darlan. Celui-ci met fin au projet¹⁴⁶. Sorin évoque une situation politique délicate aux Antilles et les intrigues sounoises entretenues par d'anciens politiciens qui désarment difficilement, ce qui cadrerait avec l'idée qu'on n'a pas voulu conforter Satineau dans l'importance qu'il souhaite se donner. Le gouverneur s'oppose à l'établissement d'un courant d'immigration juif et fait craindre la constitution d'une communauté encouragée par la proximité des « États-Unis, pivot des organisations confessionnelles¹⁴⁷ ». Il juge donc opportun de refuser dorénavant toute « demande d'installation israélite » en Guadeloupe, souligne le rôle de Satineau vis-à-vis des familles Rotblitt et Lederberger rappelle les sommes mentionnées par les autorités de la Martinique et affirme que

142. ANOM, Aff. pol., 2520, 9, rapport n° 8, janv. 1941 ; courrier de Sorin à Platon le 19 mars 1941 mentionnant décision signifiée le 12 janvier 1941 ; Fitzroy A. Baptiste, « The Antivichy Movement in French Guiana, June to December 1940 », *Social & Economic Studies*, Mona, University of West Indies, vol. XXVI, n° 3, 1977, p. 303.

143. *Ibid.*

144. AN CAC, RG, 19980221, *op. cit.*, télégramme secret, gouverneur, Fort-de-France, à Colonies, 21 mars 1941.

145. Eric Jennings, « Last Exit from Vichy France: The Martinique Escape Route and the Ambiguities of Emigration », *The Journal of Modern History*, vol. 74, 2002, p. 289 ; ANOM, 2 APOM 7, fonds Devouton, rapport secret au gouverneur, 11 mars 1941, remerciements à Eric Jennings.

146. Eric Jennings, « Last Exit from Vichy France... », *loc. cit.* ; *id.*, « The Best Avenue of Escape. The French Caribbean Route as Expulsion, Rescue, Trial and Encounter », *French Politics, Culture & Society*, vol. 30, n° 2, Summer 2012, p. 33-52

147. AN CAC, RG, 19980221, *op. cit.*, télégramme secret de Sorin à Colonies, 19 mars 1941.

les réfugiés ont l'intention de déposer plainte pour escroquerie contre Meyer et consorts. Le fait qu'il signale ne pas avoir autorisé la venue de la famille Lederberger donne à penser qu'il avait auparavant accepté d'autres familles. Il précise par ailleurs en réponse à un précédent message que son câble « Satineau en Guadeloupe indésirable » sous-entendait que l'installation des Lederberger n'y était pas justifiée.

Satineau change alors de stratégie et envisage une immigration juive vers la République dominicaine. Là encore, réapparaît le paradoxe racisme/humanitaire souligné par Eric Jennings. Cette-fois, Satineau, qui est noir et serait très mal reçu en République dominicaine où 15 à 20.000 personnes, haïtiennes ou dominicaines trop foncées aux yeux de leurs bourreaux, ont été assassinées en 1937 sur l'injonction radiophonique du président Rafael Trujillo¹⁴⁸. Mais la politique raciale de ce dernier est celle d'une société post-esclavagiste fondée sur la couleur de la peau. Elle n'est donc pas incompatible avec l'accueil de réfugiés juifs européens, pourvu qu'ils soient blancs. Satineau sollicite donc le consulat dominicain à Vichy et obtient des visas pour deux femmes et deux enfants nancéens aux peaux « blanches et claires¹⁴⁹ ». Dans le système racial dominicain, les quatre réfugiées ne sont plus pénalisées par leur judéité mais avantagées par leur blancheur. La plus jeune des deux femmes, Claude Lubinski, est française, classée dans la « *raza gallica* ». Sa mère, apatride née en Pologne, relève quant à elle de la « *raza sajona* ». Dans le même temps, Satineau obtient de Darlan, en charge du gouvernement et des Affaires étrangères, un sauf-conduit pour un projet économique au Maroc¹⁵⁰. Il s'agit de nouveau d'une tentative de départ pour la Guadeloupe.

On pourrait après tout trouver tout à fait *utilitarien* et pragmatique que Satineau passe outre ce système social raciste dominicain qu'il abhorre et sauve des vies humaines. Le projet Satineau est-il pour autant humanitaire ? Il est lié à une filière d'évasion qu'il dirige lui-même. Sa « sympathie pour les Israélites¹⁵¹ » finit par devenir suspecte. En avril 1941, une lettre interceptée par le contrôle postal fait état d'un sauf-conduit monnayé 20.000 francs. En mai, l'écoute téléphonique d'une femme à Lyon révèle l'existence d'un « Monsieur Sapino » attendant des nouvelles du « gouverneur général (sic) de la Guadeloupe ». Satineau est convoqué et interrogé par la police mais des erreurs ne permettent pas d'établir correctement son état-civil¹⁵². En juin 1941, soupçonné de vénalité et conscient d'être filé par la police, Satineau songe à rejoindre la Guadeloupe au moyen d'un visa pour les États-Unis¹⁵³. Il laisse entendre

148. Richard L. Turtis, « A World Destroyed, A Nation Imposed: The 1937 Haitian Massacre in the Dominican Republic », *Hispanic American Historical Review*, 82 (3), 2002, p. 589–635, *passim*.

149. AN, AL 5330, *op. cit.*, passeports dominicains, 24 avril 1941.

150. AN CAC, RG, 19980221, art. 8..., *op. cit.*, Note de la Direction de la police du territoire et des étrangers, 13 avril 1941, lettre de Satineau à René Cassin, 16 avril 1945.

151. A cette époque « israélite » est préféré à « juif », alors perçu comme stigmatisant. La fonction d'euphémisation aujourd'hui dévolue au terme « israélite » paraît aussi suspecte de nos jours que l'usage du terme « black ».

152. AN CAC, RG, *op. cit.*, Transcription téléphonique, 17 mai 1941, interception secrète, 13 avril 1941, lettre du 8 avril.

153. AN, AL5330, Jury d'honneur, *op. cit.*, *American Foreign Service, application for non immigrant visa*, 4 juin 1941.

la fin prochaine de son activité¹⁵⁴. Au policier qui le convoque, il concède des services rendus à des soldats antillais et à des candidats au départ mais donne des noms qui semblent correspondre à la liste déjà validée par le ministère de l'Intérieur au début de 1941 (mais refusée par Sorin) et qui, dans ce cas, serait déjà connue des services¹⁵⁵.

Informé du fait que Satineau était connu de Richard Meyer, arrêté en mars 1941 à Fort-de-France à sa descente du Winnipeg et expulsé vers l'AFN, Platon comprend à ce moment le lien entre cette affaire et les écoutes et courriers interceptés à Lyon, Clermont-Ferrand, Marseille, Tunis ou Paris¹⁵⁶. Vieux routier des couloirs de ministères, Satineau continue de présenter son activité comme liée à un projet officiel, ce qu'elle était encore avant le veto de Sorin, en mars 1941. Alors qu'en toute logique chronologique, il est peut être l'initiateur de l'entreprise, il se prévaut ici de l'officialité d'une mission ministérielle à laquelle il contribuerait.

L'ambiguïté de la démarche de Satineau a ses propres limites. A la demande des Colonies, la surveillance se renforce¹⁵⁷. Des écoutes visent sa secrétaire, qui paraît injoignable pendant six semaines¹⁵⁸. A ce moment, Satineau a perdu tout crédit au ministère des Colonies mais ne suscite pas la même fébrilité aux Affaires étrangères, dirigées depuis février par Darlan (chef du gouvernement depuis le 10 février 1941¹⁵⁹), ou dans les autres ministères, ce dont il sait jouer¹⁶⁰. Il cherche toujours à rejoindre la Guadeloupe. Le secrétariat d'État au Ravitaillement lui délivre en juillet 1941 un visa aller-retour pour le Portugal¹⁶¹. Rien n'indique qu'il y soit allé puisqu'il aurait pu, de là, passer en Espagne puis à Gibraltar. On le retrouve en juillet au Maroc avec un visa qui n'y est pas valable avant août. Ayant abordé à Tanger, il est arrêté avant d'atteindre Rabat, probablement au sud de Larache en essayant de passer en zone française. Il poursuit sa route avec ses geôliers jusqu'à Casablanca où il est assigné à résidence quelques jours, sur demande de Platon. Six mois après l'escapade marocaine, Satineau apparaît en février 1942 dans quelques lignes au milieu d'une diatribe *d'Au Piloni*, consacrée à Candace. Le journal collaborationniste parisien subventionné par le Reich l'y qualifie de « malhonnête intrigant » dont l'élection en 1936, « dans des conditions d'illégalité incontestable », est attribuée au « F. Candace » accouru « en signe de détresse¹⁶² ». Cette mention dans la presse collaborationniste semble être pour Satineau le seul moment de médiatisation en ce début de 1942.

154. AN CAC, RG, *op. cit.*, Lettre à M. Roubach, Alger, 13 juin 1941.

155. AN CAC, RG, *op. cit.*, PV d'audition, 14 juin 1941.

156. AN CAC, RG, *op. cit.*, 25 juin 1941.

157. AN CAC, RG, *op. cit.*, note de la DGPN, 2 juil. 1941.

158. AN CAC, RG, *op. cit.*, rapport de police, 3 juil. 1941.

159. AN CAC, RG, *op. cit.*, Darlan à Colonies, 11 juil. 1941.

160. ANOM Aff. pol., c. 1297, lettre de Satineau à Platon, 6 mars 1941, *loc. cit.*

161. AN CAC, RG, *op. cit.*, *id.*, 14 juil. 1941.

162. Jean Théroigne (alias Jean Méricourt), « Nous clouons au pilori : Gratien Candace », *Au pilori*, 26 février 1942. Cette coupure déchirée trouvée dans les dossiers des RG (CAC Fontainebleau) avait été par erreur datée de février 1944 (Chathuant, *BSHG*, 2008). On n'a pas trouvé de rubrique « Nous clouons » dédiée à Satineau mais les collections de la BDIC de Paris X Nanterre et de la BNF sont incomplètes pour *Au Piloni* et beaucoup de fidèles lecteurs ont probablement « perdu » leurs exemplaires en 1944-1945.

9. *Aryanisation : « Je crois devoir porter ces faits à votre connaissance » (1942-1944)*

Satineau repart en mars 1942, décidé à atteindre la Guadeloupe où il fait expédier deux malles après avoir obtenu du consulat américain de Vichy un sauf-conduit pour l'Algérie¹⁶³. Pour obtenir des papiers, il a exploité la faille dans la communication entre les services ministériels. Platon, qui veut empêcher Satineau de quitter la métropole, doit éviter le ridicule d'une publicité au tour joué par le député à l'administration¹⁶⁴. Il alerte l'Intérieur (dont dépend l'Algérie), le Gouvernement général d'Alger, la Résidence générale au Maroc (via les Affaires étrangères) et l'ensemble des préfets¹⁶⁵. Le contrôle postal permet finalement d'empêcher Satineau de prendre un avion à Marignane mais il est laissé libre¹⁶⁶. Quittant Vichy de son plein gré, il est pisté par tous les préfets de France. En mars, la préfecture de Corrèze le signale à Marseille. En avril, celle des Alpes-Maritimes mentionne son passage et reçoit instruction d'exercer une discrète surveillance¹⁶⁷. Quant au gouvernement général de l'Algérie, il confirme en mai que Satineau n'y est jamais entré. Sa présence à Marseille est aujourd'hui confirmée par les papiers de Direction régionale du Commissariat aux Questions juives qui ignore qu'il est recherché par l'Intérieur¹⁶⁸. Il ne paraît pas se dissimuler et se trouve en contact officiel avec les autorités du CGQJ¹⁶⁹. Ces contacts avec le CGQJ sont à relier à une polémique qui refait surface dans la Guadeloupe de l'après-guerre : l'affaire de « l'or des De Vries-Jakob (sic) ».

Selon un récit très imprécis diffusé par les communistes guadeloupéens, Satineau aurait spolié une famille touchée par la déportation. L'affaire laisse des traces mémorielles, plus de dix ans après sa mort¹⁷⁰. Une partie peut être documentée par les papiers du CGQJ sans toutefois éclairer totalement le rôle de Satineau même si l'on constate le lien entre les noms cités et ceux de deux femmes qui témoignent en sa faveur en 1945 et affirment qu'il a protégé leurs biens convoités par le CGQJ. Ce qui est très clair est que Satineau tient en 1942-1944 un rôle de conseil dans une série de litiges entre les différents associés d'une biscuiterie (et non d'une bijouterie) marseillaise appartenant à Julius De Vries (1897-1943). A partir de mars 1941, l'entreprise est menacée par les lois d'aryanisation de « biens juifs ». Le Commissariat aux questions juives est alors

163. AN CAC, RG, *op. cit.*, 30 octobre 1942, Intérieur à Alger et préfets de zone libre ; Aviation et Communications à Intérieur, 19 mars 1942.

164. AN CAC, RG, *op. cit.*, DGPN, 20 février 1942 ; Intérieur à Colonies, 3 mars 1942, Alger aux préfets de la zone sud, 17 mars 1942.

165. AN CAC, RG, *op. cit.*, SEI à DGPN, 18 février 1942, note de la DGPN, 19 février 1942.

166. AN CAC, RG, *op. cit.*, Préfet Corrèze à Intérieur, 21 mars 1942 ; préfet Nice à Intérieur ; AN, AL5330, *op. cit.*, Satineau à Jury d'honneur, 23 avril 1945 ; AN CAC, RG, *op. cit.*, Platon à DGPN, 20 mars 1942.

167. AN CAC RG, préfet de Corrèze à 7^e, 21 mars 1942 ; préfet Nice à 7^e, 11 avril 1942.

168. AN, MIC/AJ/38/3653, CGQJ, Direction de l'aryanisation économique (DAE), Région de Marseille, Dossier « De Vries-Biscuiterie viennoise », Lettre Anne Pagès-Bangemann à Xavier Vallat, CGQJ, 24 avril 1942.

169. AN, MIC/AJ/38/3653, CGQJ, DAE, *op. cit.*, lettre, Satineau, Marseille, à Caziagues, dir. cab. du CGQJ, 24 avril 1942.

170. Guy Monduc, *Essai sur l'origine et l'histoire de la Franc-maçonnerie en Guadeloupe*, Clichy, Les presses Alpha, 1985, p. 176-177 ; Tract de Camille Jabbour, 1971 in Henri Bangou, *Soixante années d'engagement politique*, L'Harmattan, 2008, p. 335.

dirigé par Xavier Vallat, remplacé par Louis Darquier de Pellepoix en mai 1942. La prise en charge du dossier « Biscuiterie viennoise » par les services marseillais du CGQJ intervient effectivement en février 1942¹⁷¹. Les archives du CQJ fournissent des réponses partielles sur le rôle de Satineau dans cette affaire et comblent les hiatus des autres sources sur l'itinéraire du député. Le ministère de l'Intérieur aurait pu localiser précisément le député au début de 1942 si on avait eu l'idée de consulter le CGQJ à Vichy et, de façon plus précise, sa direction régionale à Marseille. Il n'était pas totalement exclu qu'un ministre de l'Intérieur informé des liens entre Satineau et un projet d'émigration juive pensât à consulter l'administration du CGQJ dans une ville portuaire mais personne n'a apparemment songé à opérer ce rapprochement.

Le terrible parcours de Julius De Vries explique l'émotion que pouvait susciter après-guerre l'accusation d'avoir profité de son malheur. Il faut le présenter avant de revenir sur le processus de spoliation où apparaît Satineau. Agé de 44 ans en 1941, il est allemand et natif de la Sarre. C'est pour le CGQJ un juif étranger, ancien combattant décoré des fronts occidentaux et russe durant la Grande guerre, informations qu'il fournit lui-même. En novembre 1934, deux mois avant le plébiscite sarrois et le rattachement à l'Allemagne hitlérienne, il gagne la France et s'établit à Marseille avec un statut de protégé sarrois mais sans obtenir sa naturalisation. Il francise malgré cela son nom en Julius De Vries, parfois orthographié de Vriès par d'autres que lui. Son épouse est connue au CGQJ comme « aryenne » originaire du Hanovre¹⁷². De Vries emploie en 1937 40 ou 50 personnes dans une fabrique connue sous le nom de « Biscuiterie viennoise ». Il est décrit par un responsable marseillais de l'administration antisémite comme un « juif sérieux » et « honnête », remarque qui ne surprend pas quand on prend la mesure de la culture professionnelle qui marque les fonctionnaires de ce service, dont on ne perdra pas de vue que les tâches aussi parcellaires soient-elles¹⁷³, se conjuguent pour aboutir à l'exclusion-spoliation qui précède l'assassinat dans les camps. Interné au Camp des Milles une semaine après la déclaration de guerre, Julius De Vries y demeure jusqu'en décembre 1939. Il est de nouveau détenu le 22 mai 1940 à la suite de l'offensive allemande puis libéré le 19 septembre 1940. De nouveau, en juin 1941, il est placé en résidence surveillée à Uzerches. Enfin, à la suite d'une dénonciation, il est convoqué en avril ou mai 1942 au commissariat et accusé d'avoir disposé abusivement de contingents de sucres et farines. Il n'est pas exclu de s'interroger sur le rôle d'un courrier de Satineau dans cette dénonciation mais il est loin d'être le seul à s'intéresser à la biscuiterie. L'épouse de De Vries garde espoir, persuadée que son internement au camp de Rivesaltes ne durera pas. De Vries parvient à lui faire passer quelques informations et il n'est pas impossible (mais pas certain) qu'un passage de Satineau à

171. AN, MIC/AJ/38/3653, date portée sur le dossier.

172. AN, MIC/AJ/38/3653, Commissariat général aux questions juives (CGQJ) et service de restitution des biens spoliés, Direction régionale de Marseille, rapport de l'administrateur provisoire Edmond Mazauric, Marseille, au CGQJ, Vichy, 8 juillet 1942.

173. AN, MIC/AJ/38/3653, note de service à Daussin, 20 février 1942 ; Laurent Joly, *L'antisémitisme de bureau*, Grasset, 2011, p. 247-278.

Perpignan soit lié à une visite à De Vries¹⁷⁴. L'administrateur provisoire du CGQJ semble du même avis en juillet 1942, laissant entendre qu'il doit être « libéré ces jours-ci¹⁷⁵ ». Le 21 novembre 1942, son épouse répond à sa place à un courrier du CGQJ en expliquant que le camp de Rivesaltes est à ce moment « consigné ». Julius De Vries fait partie des convois qui quittent Rivesaltes entre août et novembre 1942. Il part de Drancy avec près d'un millier de personnes par le convoi n° 50 du 4 mars 1943. Son décès, daté du 11 mars 1943 laisse supposer qu'il est assassiné dès son arrivée au camp de Lublin-Maïdanek¹⁷⁶. Son épouse ne sait rien de son sort avant 1945. L'administrateur déplore la gêne occasionnée par son absence prolongée en notant qu'on annonce sa libération (21 novembre 1942) et qu'il est « actuellement interné en Allemagne¹⁷⁷ ». En décembre 1943, alors qu'il a été gazé neuf mois plus tôt à Maïdanek, on lui adresse le rapport d'un nouvel administrateur...

Le CGQJ traite à cette époque environ 400 affaires d'aryanisation par mois et cette lenteur fait alors craindre que l'ensemble des procédures ne s'étende sur quatre ou cinq ans en posant le double-problème de la pression allemande et de l'opinion publique censée attendre une énergie politique contre les juifs¹⁷⁸. On retrouve cet état de fait dans l'affaire de l'aryanisation de la biscuiterie avec deux difficultés supplémentaires. Le processus de spoliation débute en 1941 comme nouvelle étape de la politique antisémite à la fois idéologiquement voulue par l'État français mais aussi accélérée dans le but de démontrer la marge de souveraineté de Vichy. Les perspectives d'aryanisation des « biens juifs » et l'image de fragilité donnée par un propriétaire à la fois juif et étranger s'ajoutent aux difficultés économiques des individus en temps de guerre pour expliquer les convoitises suscitées par la situation de la biscuiterie, y compris celles d'individus sans expérience de gestion ou plusieurs fois condamnés. Le directeur régional du CGQJ en fait lui-même le constat. Au début de 1942, l'entreprise est convoitée par un certain Charles Léonetti¹⁷⁹, responsable des chantiers de jeunesse, disposant de relations à Vichy pour soutenir sa nomination comme administrateur provisoire. La fabrique de pâtes de fruits pourrait constituer un intéressant fournisseur des chantiers de jeunesse. L'influence de Léonetti ne suffit pas puisque la

174. CAC, 19980221, art. 8 n° 76A Maurice Satineau, 1940-1960, Préfet des Pyrénées orientales à 7e bureau Vichy, 31 octobre 1942, signale présence de Satineau à Perpignan du 27 au 30 octobre 1942.

175. AN, MIC/AJ/38/365, CGQJ, Lettre Edmond Mazaauric, AP au CGQJ, 8 juillet 1942.

176. Mentionné sur le Mémorial de la Shoah, il est mentionné « mort en déportation » par l'arrêté du 24 octobre 2001. La mention d'Auschwitz comme lieu de décès par le *JORF* n° 286 du 9 décembre 2001 est erronée selon la fiche 836 [http://www.memorialgenweb.org/memorial3/deportes/ \(complement.php?id=836\)](http://www.memorialgenweb.org/memorial3/deportes/ (complement.php?id=836)) qui rappelle que le convoi en question avait bien pour destination Lublin Maïdanek.

177. AN, MIC/AJ/38/365, CGQJ, AP Piedemonte à CGQJ, décembre 1943.

178. Aglan Alya, « L'aryanisation des biens juifs sous Vichy : les cas comparés de la France et de l'Allemagne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2002/4 (n°49-4), p. 154-169. DOI : 10.3917/rhmc.494.0154. URL : <http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2002-4-page-154.htm>, note 40.

179. Il pourrait correspondre au membre influent de la Légion des combattants, mentionné sans être nommé dans certaines pièces du dossier de recours de Satineau en 1945 cf. AL5330, témoignage écrit d'Élizabeth de Vries pour Satineau, 27 mars 1945. La note AN, MIC/AJ/38/365 du CGQJ du 15 juillet 1942 indique sa responsabilité dans les chantiers de jeunesse.

Direction régionale marseillaise du CGQJ, invitée à désigner un administrateur, désigne après une semaine (25 février 1942) un nommé Edmond Mazauric. Elle ne prévient celui-ci que le 11 avril, tout en lui demandant sans autre explication de suspendre son action jusqu'à nouvel ordre¹⁸⁰. Le processus de spoliation est également entravé dans son efficacité par le fait que, sur la base de renseignements sans doute informels au départ, deux dossiers distincts sont ouverts au CGQJ au nom de « De Vries » et « Biscuiterie viennoise ». Il en résulte jusqu'en février 1943 une déperdition d'énergie et de courriers engendrant quiproquos et tensions entre le CGQG de Vichy et sa direction régionale de Marseille.

En 1942, la biscuiterie est largement sous le contrôle d'un certain Louis Bret qui a persuadé De Vries d'échapper à l'aryanisation en plaçant la trésorerie de l'entreprise sur plusieurs comptes. L'enquête comptable révèle ainsi l'existence de cinq comptes, dont deux au nom de Georges Bret à la *Banca commerciale italiana* et à la Société générale, l'un au nom de la biscuiterie à la BCI, De Vries conservant à son nom un compte-chèque postal et un autre à la Société marseillaise. Au total, les comptes à son nom ne représentent plus en novembre que 10 % de la trésorerie. Ceux au nom de l'entreprise n'atteignent que 27 %. Louis Bret, plusieurs fois failli et condamné, dispose ainsi de 62% du total sur des comptes au nom de son fils Georges, alors prisonnier de guerre en Allemagne¹⁸¹. Si De Vries est inscrit au registre du commerce depuis 1937, il n'en est pas de même pour la biscuiterie qui ne paraît pas avoir d'existence légale alors que les cinq comptes bancaires correspondent effectivement à son activité.

Satineau entre alors en scène. Il apparaît dans les dossiers du CGQJ au début de 1942 en tant que représentant d'Anne Bangès, épouse Bangemann, dans un courrier que cette femme adresse nominalelement à Xavier Vallat, Commissaire général aux questions juives. Il ressort de son récit recoupé avec celui d'Elizabeth de Vries qu'elle a été associée de façon informelle avec Julius De Vries en 1941, alors que l'entreprise était fermée depuis plusieurs mois faute de ravitaillement suffisant. Anne Pagès-Bangemann affirme qu'elle apportait à la fois ses relations avec le fournisseur de matières premières, la maison marseillaise Fruit d'Or, et un projet de préparation de pâtes à base de figues, dattes et autres produits coloniaux¹⁸². L'accord demeure purement formel mais les deux associés se répartissent les bénéfices par moitié. L'association purement formelle d'Anne Pagès-Bangemann avec Julius De Vries est remise en cause vers novembre 1941, quand Anne Pagès-Bangemann interrompt son activité pour raison de santé. Kurt Bangemann, le conjoint allemand d'Anne Pagès, n'apparaît dans les dossiers du CGQJ qu'en signature de l'autorisation maritale et suscite la suspicion du CGQJ¹⁸³. Lorsque

180. MIC/AJ/38/365, AP Mazauric à CGQJ, 8 juillet 1942.

181. AN, MIC/AJ/38/3653, CGQJ, note interne, 20 février 1942 ; rapport de l'AP Mazauric, à CGQJ-DRM, 2 novembre 1942 ; E. De Vries à Mazauric, 21 novembre 1942.

182. AN, MIC/AJ/38/3653, lettre d'Anne Bangès-Bangemann à Mazauric, 4 avril 1942 ; chronologie et association confirmées par E. De Vries, lettre recommandée à Edmond Mazauric AP, 21 novembre 1942.

183. Le rapprochement semble évident avec un Kurt Bangemann qui quitte l'Allemagne en 1933, est déporté pour des faits de résistance, à Buchenwald, Mittelbau-Dora puis Ellrich où il meurt durant l'été 1944, laissant à Marseille une épouse d'origine africaine et un jeune

Darquier de Pellepoix, placé à la tête du CGQJ (mai 1942), décide d'éliminer les éléments « non-aryens¹⁸⁴ », l'administrateur provisoire Mazauric, peut-être pour inciter son supérieur à clarifier la situation en balayant les prétentions des Bangemann, décrit Bangemann comme « soi-disant aryen », relève que sa femme est « de race noire de la Guadeloupe (sic) » et signale que c'est aussi le cas de leur conseil « Monsieur Satineau, député de race noire¹⁸⁵ ».

Dès la prise en charge du dossier par le CGQJ, celui-ci est informé que Bret manipule De Vries au prétexte de le soustraire à l'application des lois juives. Une note interne proche de Charles Léonetti, qui brigue alors la fonction d'administrateur provisoire, souligne l'importance qu'il y a à éliminer « l'homme de paille » plutôt que « le juif lui-même¹⁸⁶ ». Le 4 avril 1942, alors qu'elle a perçu un solde, Anne Pagès-Bangemann écrit à Xavier Vallat qu'elle est sans emploi, qu'elle percevait la moitié des bénéfices avant l'arrivée de Bret, que celui-ci est intervenu pour faire rapporter l'arrêté préfectoral assignant De Vries à résidence à Uzerches et qu'elle intente une action auprès du Tribunal de commerce contre De Vries pour obtenir des dommages et intérêts. Elle demande à être rétablie dans ses droits compte tenu d'une part réduite au tiers depuis l'arrivée de Bret. Mais le dossier traîne en longueur entre la nomination de l'administrateur Mazauric par Vichy (25 février 1942) et son installation dans ses fonctions par la DRM-CGQJ début avril 1942. Ayant discuté de cette affaire le 4 avril avec un responsable du CGQJ, Satineau rédige une lettre au directeur de cabinet sur un ton comminatoire assez reconnaissable¹⁸⁷. Il s'y plaint que sur des demandes locales de De Vries et Bret, « l'entrée en fonction de l'administrateur a été renvoyée à une date ultérieure, et cela pour permettre aux intéressés de falsifier leur comptabilité et d'écouler les stocks de marchandise qu'ils fabriquent journallement ». « Je crois devoir porter ces faits à votre connaissance, en vous priant de donner des instructions à vos bureaux de Marseille, pour que l'administrateur provisoire, exerce immédiatement ses fonctions », conclue-t-il. La lettre n'a pas a priori la forme d'une dénonciation mais en partage certaines caractéristiques comme la motivation par un intérêt impérieux où l'antisémitisme n'est

garçon de 10 ans. Anne Pagès-Bangemann indique en 1942 avoir un garçon de 8 ans cf. Gretchen E. Schafft, *From Racism to Genocide, Anthropology in the Third Reich*, Chicago, University of Illinois Press, 2004, p. 5-6. L'auteur américaine avait découvert en visitant à Marseille l'épouse et le fils de Kurt Bangemann, apparenté à sa belle-famille, que la famille allemande de Bangemann émigrée aux États-Unis n'avait pas souhaité l'aider à entrer aux EU faute de savoir quoi faire de la femme et de l'enfant... L'arrêté du 27 février 2006 portant apposition de la mention « Mort en déportation » sur les actes et jugements déclaratifs de décès mentionne un Bangemann (Kurt), né le 30 septembre 1911 à Berlin, décédé le 20 novembre 1944 à Sangerhausen. *JORF*, n° 113, 16 mai 2006, p. 7179. André Fontaine mentionne un Kurt Bangemann (1911-1944), interné aux Milles, dessinateur berlinois de publicités artistiques, qui peint des aquarelles de Marseille *Le camp d'étrangers des Milles (1939-1943)*, Edisud, 1989, p. 62. Il existe actuellement un prix Kurt-Bangemann.

184. Laurent Joly, *L'antisémitisme de bureau...*, op. cit., p. 263.

185. AN, MIC/AJ/38/3653, AP Mazauric à CGQJ, 8 juillet 1942. Anne Pagès est en fait originaire de Saint-Louis du Sénégal.

186. AN, MIC/AJ/38/3653, Yves Brillard à André Daussin, chef de cabinet de Vallat, CGQJ, Vichy, 20 février 1942 ; note manuscrite 21 février 1942.

187. AN, MIC/AJ/38/3653, lettre de Satineau, Marseille, à Caziague, directeur de cabinet du CGQJ, 24 avril 1942.

pas le fait déclencheur¹⁸⁸. Le député n'a sans doute pas connaissance de l'ampleur de ce qui attend les victimes juives de l'exclusion, de la spoliation puis de la déportation mais on ne peut que constater le peu de cas fait de l'infortune de Julius De Vries. Lorsqu'une note récapitulative du CGQJ, résume quelques mois plus tard le courrier de Satineau, la lettre est perçue comme une protestation auprès de Vallat « contre la conduite du juif De Vries¹⁸⁹ ».

L'affaire interpelle autant que lorsque Satineau, homme noir, prend contact avec les autorités officiellement négrophobes de la République dominicaine trujilliste pour y faire émigrer des réfugiés juifs. Le paradoxe est dans la sollicitation par un Guadeloupéen descendant d'Africain, d'une administration fondée sur le concept d'aryanité et chargée de distinguer le juif du non-juif. En mai 1942, Louis Darquier de Pellepoix, désireux de se débarrasser des éléments non-aryens, soulève l'indignation d'un service en excluant un Guadeloupéen (un certain Maurice J.) rédacteur au Service du contrôle des administrateurs provisoires¹⁹⁰. Le ministre ne souhaitant pas revenir sur sa décision, le rédacteur est déplacé au Comité des corps gras, dirigé par le frère de Darquier, avant de réintégrer le service sous du Paty de Clam, successeur de Darquier. Il demande encore justice en 1948 en rappelant ses précédents états de service avec un étonnant esprit de continuité du service public. Singulière administration qu'un service où le racisme d'une décision touchant un collègue peut indigner mais où l'on participe plus ou moins consciencieusement, généralement sans fanatisme et de façon parcellaire, à des décisions racistes contribuant aux drames de familles et d'individus que la plupart ne verront pas. Le fait même que le CGQJ ne voit pas de problème à considérer Satineau comme un interlocuteur témoin de la distance des fonctionnaires avec l'idéologie sur laquelle se fonde l'existence de l'administration antisémite. L'administrateur s'adresse ainsi à Satineau le 6 novembre 1942 pour une demande de renseignements que celui-ci communique à É. De Vries en lui demandant de la faire suivre à son mari, alors à Rivesaltes¹⁹¹.

Le 24 juillet 1942, les époux Bangemann sont déboutés de leur plainte et condamnés aux dépens, principalement pour manque d'intérêt à agir et parce que le tribunal ne comprend pas l'inertie dont ils ont fait preuve dans les mois qui ont immédiatement suivi l'éviction dont ils se plaignent. Satineau n'apparaît pas sur le jugement et il n'est pas certain qu'il soit alors à Marseille¹⁹². Le CGQJ suit le jugement avec d'autant plus d'intérêt qu'il s'ajoute à l'absence de De Vries et à la difficulté d'identifier les associés réels pour retarder le processus d'aryanisation. Début 1943, l'administrateur provisoire doit régler les dépenses courantes et s'acquitter de commandements de payer les dettes fiscales tout en versant une somme mensuelle à Élisabeth De Vries, sans revenu et avec une belle-mère à charge. Ignorant la mort de son mari le 11 mars

188. Laurent Joly, *Dénoncer les juifs sous l'Occupation*, CNRS, 2017, p. 37 ; 59.

189. AN, MIC/AJ/38/3653, note interne, 7 juin 1943.

190. Laurent Joly, *L'antisémitisme de bureau*, op. cit., p. 263.

191. AN, MIC/AJ/38/3653, lettre É. De Vries à AP Mazauric, 21 novembre 1942.

192. AN, MIC/AJ/38/3653, copie du PV d'audience du 24 juillet 1942, procès Bangemann c/ De Vries / Bret.

1943 à Maïdanek, l'épouse a dû écrire à l'administrateur pour réclamer de quoi subvenir à ses besoins. L'AP se déclare favorable et en réfère à ses supérieurs. Il doit en même temps déjouer les manœuvres, assez grossières, des réseaux de Léonetti. Ceux-ci tentent par tous les moyens de le présenter comme « le défenseur des intérêts du juif [qui] n'a rien fait de positif depuis sa nomination ». Ils essaient de le remplacer, y compris en le faisant passer pour démissionnaire en recommandant à sa place un administrateur potentiel sans expérience et aux qualifications incertaines¹⁹³. Les rapports entre Satineau et les De Vries ne sont pas clairs. A priori, ceux-ci ont fait la connaissance de Satineau parce qu'il défendait les Pagès-Bangemann en litige avec eux. Or, dans le témoignage rédigé en 1945, Élizabeth de Vries, s'il s'agit bien de sa signature, laisse entendre que Satineau lui a été présenté par la résistance pour retarder la spoliation. Or, l'action de Satineau au service des Bangemann en avril 1942 est de pousser à la nomination rapide d'un administrateur pour éviter une manœuvre de De Vries et Louis Bret afin que les Bangemann récupèrent le tiers de bénéfices. Élizabeth De Vries écrit cependant à la fin de l'année 1942 à l'administrateur Mazauric, qu'Anne Pagès-Bangemann est toujours associée à l'affaire et que le différend qui a séparé les De Vries et les Bangemann est désormais réglé. Elle donne alors au nom de son mari, plein accord pour la liquidation de l'entreprise, ce qui pourrait signifier une collusion permettant aux Bangemann d'en récupérer une part et aux De Vries de la faire passer sous un autre nom, peut être celui de Bret.

Jusqu'en février 1943, l'administrateur provisoire Mazauric cherche à lever le blocage des fonds tout en envisageant une aryanisation passant par l'évaluation de la « part juive » à céder aux « deux associés aryens »¹⁹⁴ (Anne Pagès-Bangemann est sénégalaise à moins que la référence soit pour son discret époux). Ses démarches sont ralenties par la série de courriers réitérant des demandes d'informations sur le dossier « De Vries », lesquelles ont déjà été fournies par l'administrateur qui indique systématiquement « Biscuiterie viennoise »¹⁹⁵. Il est difficile d'affirmer que la confusion procéderait d'une manœuvre dilatoire discrète car elle est bien le fait de Vichy et non de l'administrateur à Marseille qui finit par comprendre et signaler à Vichy l'origine du malentendu. Il oublie au passage d'en aviser la direction de Marseille qui persiste dans la confusion, et croit à une absence de suivi des dossiers. Se limitant à ce qui existe *de jure*, les services centraux du CGQJ ne suivent pas l'administrateur : « Cette affaire est juive : l'association Bret-Bangemann aryens, au juif de Vries, n'étant que verbale, ne peut être valable. En conséquence, je vous propose de mettre en vente toute l'affaire. Votre prompte décision m'obligerait »¹⁹⁶. Ignorant la réponse, Mazauric fait une nouvelle tentative début juillet en annonçant une main levée sur le blocage des comptes et un virement à venir sur un compte « Biscuiterie viennoise ». Il plaide

193. AN, MIC/AJ/38/3653, note interne du CGQJ, 23 juillet 1942.

194. AN, MIC/AJ/38/3653, Rapport de l'AP Mazauric au CGQJ, Vichy, 8 juin 1943.

195. Il existe donc jusqu'en 1943 à la cote AJ/38/3653, deux dossiers distincts « Devriès , 1667 » et « De Vries Julius, 1387 »

196. *Ibid.*, annotation marginale dactylographiée à Marseille le 25 juin (courrier adressé à Vichy).

au passage la cause d'É. De Vries, désormais sans ressources après avoir perçu une pension alimentaire de 12.000 francs sur février-mai 1943, laquelle a été suspendue par circulaire en avril-mai¹⁹⁷. L'ordre de vente est donné le 15 juillet 1943 mais la direction de Marseille continue en septembre de réclamer des nouvelles du dossier. L'arrêté de nomination de Mazauric est rapporté le 1^{er} octobre. Il est remplacé par un AP nommé le même jour mais jamais installé et qu'on remplace à son tour le 20 novembre en prenant soin d'en aviser Julius De Vries gazé depuis neuf mois¹⁹⁸. Les Allemands sont à Marseille depuis dix jours et Satineau est à ce moment emprisonné depuis juin au Fort du Hâ (Bordeaux), à 600 kilomètres de Marseille, ce qui n'est peut être pas sans conséquence sur l'activité de l'administrateur provisoire qui cherche à négocier avec les Bangemann, toujours en procès, un déblocage des comptes. Outre les blocages, des procès restent en cours et le nouvel administrateur Piédemonte demeure persuadé que la seule personne capable de fournir les bonnes informations est internée en Allemagne. En janvier 1944, il rencontre Satineau qui « maintient énergiquement les prétentions de sa cliente dont la co-association a été reconnue par lettre de Mme De Vries¹⁹⁹ » mais lui promet le déblocage d'une somme de 22.000 francs sur les comptes tenus à la Société marseillaise de crédit. L'administrateur provisoire espère encore mettre d'accord les associés en écartant Bret du fait de ses faillites et en rencontrant le plus vite possible²⁰⁰ Julius De Vries, alors décédé à Maïdanek depuis dix mois. L'administrateur n'est pas suivi par la DRM qui transmet son rapport à Vichy en annotant que l'association Bret-Bangemann-De Vries demeure invalide faute d'accord écrit.

Alors que l'administrateur Piédemonte attend les experts pour évaluer le capital de l'entreprise qui n'a plus d'activité depuis l'arrestation de De Vries en 1942, il est informé au mois de mars 1944 que le quartier est concerné par les évacuations²⁰¹ et est autorisé à résilier le bail en vendant les machines aux enchères ou à l'amiable. Bret tente encore d'intervenir en avril 1944 en faisant bloquer les comptes à son nom, mécontentant le CGQJ de Marseille qui considère qu'il n'est en aucune façon associé. L'affaire semble cependant très mal suivie puisque une nouvelle intervention de Bret auprès de la Direction des affaires économiques en juin 1944 amène celle-ci à redemander à ses services de Marseille si les réclamations de cet homme sont fondées²⁰². Entretemps, Du Paty de Clam, qui a remplacé Darquier à Vichy, nomme un nouvel administrateur provisoire, le quatrième depuis la prise en charge du dossier²⁰³.

Il est clair au terme de ce développement que l'action de Satineau, vu du CGQJ n'est pas au service des De Vries. Il est sans empathie pour eux et les traite sans ménagement, ce qui ôte beaucoup de crédibilité à l'idée

197. *Ibid.*, AP Mazauric à CGQJ, 1^{er} juillet 1943, réclamation de la DRM, 3 septembre 1943.

198. *Ibid.*, arrêté du 1^{er} octobre 1943, du 20 novembre 1943.

199. Allusion à *ibid.*, lettre É. De Vries à AP Mazauric, 21 novembre 1942.

200. *Ibid.*, AP Piédemonte à CGQJ, Vichy, 5 janvier 1944.

201. *Ibid.*, AP à DRM-CGQJ, 2 février 1943 ; 21 mars 1943.

202. *Ibid.*, AP Piedemonte à CGQJ, 1^{er} avril 1944 ; DAE Vichy à DAE Marseille, 22 juin 1944.

203. *Ibid.*, Arrêté du CGQJ. Nomination de l'administrateur provisoire Colombi André, 20 avril 1944.

d'une collusion Satineau-De Vries ou Satineau-Bangemann-De Vries, bien qu'Élizabeth De Vries semble vouloir affirmer en novembre 1941 qu'elle a résolu son différend avec les Bangemann. Satineau ne peut poursuivre aucune action en faveur de qui que ce soit de mai ou juin 1943 à novembre 1943 puisqu'il est alors en captivité après avoir été arrêté à la frontière espagnole par les Allemands. Au moment où il reprend la défense des intérêts des Bangemann, il vient alors de passer six mois de captivité au Fort du Hâ. Il quitte ensuite Marseille peu après que Bret ait repris ses tentatives de se faire reconnaître comme associé de la biscuiterie et que celle-ci ait été vouée à la disparition du fait de la destruction du quartier. A moins qu'il soit derrière toutes les incohérences de gestion du CGQJ, il n'y a pas d'éléments laissant supposer qu'il ait aidé les De Vries. Élizabeth De Vries reprend le fonds de commerce en novembre 1944. Elle entame, sans doute après la loi du 15 novembre 1948, une procédure auprès du service des restitutions qui a succédé au service des spoliations (épuré). Gênée par la disparition des administrateurs, elle peine à fournir les pièces réclamées par le service en octobre 1950²⁰⁴. Elle est finalement dédommée des émoluments des administrateurs provisoires Piédemonte et Mazauric et reçoit à ce titre 39.368 francs de l'État²⁰⁵.

On se représentera la valeur de cette somme en francs nominaux en calculant qu'elle représente 84 % des actifs du compte De Vries à la Société marseillaise de crédit et sur le compte chèque-postal. Mais De Vries n'avait déposé à son nom que 10 % des actifs de la biscuiterie et plus des deux tiers étaient au nom de Georges Bret, prête-nom de son père Louis. En réalité, la somme versée par l'État à Élizabeth de Vries correspond donc à une valeur d'un peu moins de 9 % des actifs de la biscuiterie au moment où elle a cessé de fonctionner, sachant que son activité était déjà au ralenti du fait des baisses de livraisons et de quotas de matières premières. Élizabeth De Vries, veuve d'un mari déporté et gazé, est donc largement spoliée. Il est difficile de savoir quel rôle Satineau a pu jouer. S'il a défendu les Bangemann, il n'est pas sûr qu'Anne Pagès-Bangemann, elle aussi veuve d'un mari déporté, ait pu obtenir gain de cause pour une action judiciaire plutôt hasardeuse. La preuve de bonne foi et l'intérêt à agir paraissent y relever d'une certaine naïveté ou de l'avantage pécuniaire bien compris qu'on peut tirer d'un rôle de conseil. Il demeure impossible de vérifier si le député a pu retarder la déportation de Julius De Vries, ne serait-ce que dans le but d'accélérer les procédures en cours. On est assez loin au vu des sources consultées, d'un pillage de « l'or des De Vries » par Satineau. Il faut cependant noter qu'il ne se présente pas après-guerre comme défenseur des Bangemann alors que Kurt Bangemann est une victime du nazisme. Il se pose en revanche en 1945 en défenseur et protecteur des De Vries...

204. *Ibid.*, Restitutions : Chef du service de Restitution des biens des victimes des lois de spoliation, Paris à E. De Vries, Marseille, 25 août 1950, rappel du 30 octobre 1950, réponse de l'intéressée, 30 novembre 1950.

205. *Ibid.*, La loi de juin 1948 subroge l'État dans les droits accordés aux spoliés par un décret de février 1945. Les administrateurs provisoires sont constitués débiteurs envers le trésor et font l'objet d'un classique titre de perception à recouvrer par le Trésor public.

10. Serge Denis et la Résistance

En dehors d'une lettre au CGQJ en avril 1942 et de quelques mentions dans les archives de ce service, les sources sur l'itinéraire de Satineau entre avril et octobre 1942 émanent de l'intéressé lui-même et du témoignage fourni à sa demande, pour son dossier en défense de 1945 devant le Jury d'honneur du Conseil d'État, par le professeur guadeloupéen Serge Denis qu'il a côtoyé dans un mouvement clandestin. C'est peu et il faut relire maintes fois ces sources pour essayer de comprendre ce que Satineau ne souhaiterait pas raconter ou tout simplement ce qui ne s'y trouve pas. Le critère essentiel du jury pour relever de leur inéligibilité les parlementaires ayant voté les pleins pouvoirs à Pétain est la résistance, c'est-à-dire l'action armée, au péril de sa vie pour concourir à la libération de la France. Comme on l'a souvent souligné, l'importance prise par le PCF à la libération et la surreprésentation des droites à Vichy conduit le jury à être plus indulgent avec les modérés qu'avec les hommes de gauche, d'une part, afin de faire contrepoids à la puissance communiste, d'autre part afin de couper court aux accusations de partialité en faveur des gauches. Or, Satineau, qui siégeait à l'Union socialiste-républicaine (USR) de Maurice Viollette, avant-guerre, est identifié comme un ancien partisan du Front populaire. C'est donc aux yeux du jury un homme de gauche et il n'existe aucune espèce d'urgence à l'absoudre de ce qui apparaît comme le péché du 10-Juillet contre la République. Le fait est que Satineau ne revendique aucune action armée avant août 1944. L'itinéraire qu'il dit avoir suivi, et qui paraît attesté par un rapport d'arrestation de 1943 transmis à la police française par les Allemands, évoque surtout une fonction de messenger, voire d'argentier pour des mouvements résistants.

Satineau serait entré durant l'été 1942 dans le réseau de Serge Denis²⁰⁶, à Toulouse. Denis est une personnalité dans le monde de l'enseignement. Satineau et lui se connaissent depuis plus de vingt ans. Leurs liens remontent au moins au temps de *La plus Belle France*, en 1919. On doit à Denis la direction d'un volumineux ouvrage sur les Antilles paru à l'occasion du tricentenaire (1935)²⁰⁷. Introduit par le célèbre médiéviste et Inspecteur général Robert Boutruche, le livre comporte une contribution de Candace sur le rôle des Antilles dans la prospérité des ports français, des dictons créoles par Gilbert de Chamberland, un conte du même auteur et un autre de Lafcadio Hearn, etc. Denis y signe lui-même une étude académique approfondie sur le créole²⁰⁸. Fils d'un huissier de Pointe-à Pitre et agrégé d'espagnol, il est connu pour ses responsabilités à la Société des professeurs de langue vivante. Il est âgé de 45 ans en 1940 et enseigne au lycée Jeanson de Sailly après avoir été en poste à Bayonne, Oloron, Narbonne, Béziers dans les années 1920 puis Orléans, Saint-Germain-en Laye et Carnot, lieux où il a visiblement tissé les réseaux réactivés dans la résistance. En 1941, Denis, passé en zone sud,

206. AN, AL5330, *op. cit.*, témoignage de Serge Denis, 25 avril 1945.

207. AN, F17/ 17779, dossier personnel cité par Jacques Girault, « Serge Denis », Jean Maïtron (dir.), *Dictionnaire du mouvement ouvrier français*, t. 2, 2006.

208. Serge Denis, « Notre créole », S. Denis (dir.), *Trois siècles de vie française. Nos Antilles*, Introduction de Louis Gallouédec, Maison du livre français, 1935, p. 325-376. Contributions de Robert Boutruche, Gratien Candace, Alfred Martineau, etc.

est nommé au lycée de Foix où, après avoir rencontré Jean Cassou²⁰⁹, en lien avec des associations d'aide aux coloniaux, et Marcel Abraham, il organise effectivement un maquis affilié au Mouvement de Libération nationale²¹⁰ tout en préparant une thèse d'État soutenue en 1943. Au moment où il témoigne pour Satineau, en avril 1945, Denis vise la fonction d'Inspecteur général d'espagnol pour la rentrée de septembre 1945.

Le fait que Satineau ait pu intégrer le réseau de Denis pourrait s'expliquer par les deux connexions les plus évidentes entre les deux hommes. D'une part, ce sont deux Guadeloupéens de Paris, de la même génération (1891 et 1895). D'autre part, il y a possibilité d'un lien de sociabilité de type académique entre l'auteur de *Nos Antilles* et celui qui a signé en 1928 chez Payot une *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien régime* bien accueillie par Lucien Fèvre des *Annales*. Serge Denis ne paraît pas se comporter en créancier moral vis-à-vis de Satineau : il ne renvoie pas l'ascenseur après un service rendu. Il répond cependant à une demande de Satineau et s'enquiert probablement des éléments à apporter au témoignage. Denis affirme que, courant 1941, lors d'une rencontre à Narbonne, il a demandé à Satineau l'installation d'une boîte aux lettres à Marseille qui fonctionna tous les quinze jours après deux visites de mise au point à Marseille. Les archives des renseignements généraux signalent déjà la présence du député à Marseille en mars 1942 et à Nice en avril. Les propos de Denis laissent supposer que Satineau y aurait été installé dès 1941. Denis hésite à qualifier de résistance son activité de 1941. Il affirme avoir commencé à organiser la résistance à Foix en janvier 1942, ce qui peut paraître un peu présomptueux mais qui correspond à ce qu'on sait de lui. Satineau, désireux de gagner la Guadeloupe, l'aurait rejoint à Toulouse durant l'été 1942. Après-guerre, Denis explique que son organisation n'était pas prête courant 1942 pour une action contre Vichy. Il situe après le débarquement allié en AFN (et partant l'invasion allemande de la zone sud) le début d'un fonctionnement à peu près régulier. L'organisation était a priori tournée vers le renseignement et les filières d'évasion de jeunes gens pour la France libre, Satineau lui ayant fourni des dons en nature. La provenance de ces dons et les circonstances de leur acquisition ne sont pas évoquées.

11. Arrêté à la frontière espagnole : six mois au fort du Hâ (1943)

Si l'on en croit le récit de Satineau lui-même, des policiers allemands auraient tenté de l'arrêter à Marseille vers mai 1943 en contactant Marie-Antoinette Courtet sans se présenter sous leurs véritables identités. Il leur aurait échappé à ce moment en raison d'un passage à Lyon et d'une fausse piste donnée par la secrétaire. Revenu les 27 et 28 mai, Satineau aurait été dénoncé par une voisine. Les policiers auraient alors abandonné après trois heures d'attente...une heure avant l'arrivée effective du député qui se serait alors caché quinze jours avant de partir. Le problème de ce récit est dans les possibles (mais pas certaines) incohérences de dates. Il faut y ajouter les interrogations sur ce que Satineau pouvait

209. Sur Jean Cassou et ce lien colonial : Olivier Wieviorka, *Histoire de la résistance (1940-1945)*, Perrin, 2013, p. 79.

210. *Ibid.*, p. 342.

avoir à craindre cinq mois auparavant, lors de la rafle de Marseille les 22, 23 et 24 janvier 1943, notamment en raison des pièces compromettantes tenues par sa secrétaire sur les filières d'évasion. Les Renseignements généraux ont noté son arrivée à Pau, fin mai en affirmant qu'il est en provenance de Vichy, ce qui n'est peut être que ce qu'il laisse entendre autour de lui pour occulter ses autres activités. Serge Denis fait état d'un passage de Satineau en Ariège avant la prise en charge par le réseau « Joseph » ou « organisation Cassagne », dans les Basses-Pyrénées. Denis a pu nouer des liens en Ariège à l'occasion de ses anciennes affectations à Oloron et Bayonne. Il aurait confié à Satineau des documents pour Alger. A Pau, le député fréquente le café du Musée où il a des contacts dès son arrivée. Le café est un lieu de rendez-vous pour des filières d'évasion. Son propriétaire, Georges Claverie, est déporté en septembre 1943 à Buchenwald, d'où il revient en 1945 et témoigne pour Satineau²¹¹. Si l'on reste dans le flou s'agissant d'une traque de Satineau à Marseille par les Allemands vers mai 1943, ses contacts dans la résistance paloise sont certains. Il demeure cependant difficile de savoir s'il arrive à Pau via Vichy, via l'Ariège, directement de Marseille où s'il passe par tous ces lieux en quelques jours.

René Cassagne, dit « Joseph » est un industriel palois qui, avec des complicités policières locales, a organisé une filière d'évasion et de faux papiers²¹². Une incohérence demeure : Satineau aurait intégré son organisation le 22 octobre 1942, ce qui fait beaucoup de voyages entre octobre 1942 et mai 1943 pour un homme noir de 1,75 m, dans de petites villes occupées par l'armée allemande depuis le 11 novembre 1942. Selon Cassagne, Satineau assurait une liaison entre Pau et un groupe à Morlaàs, commune limitrophe de Pau. Son rôle intègre l'instruction d'équipes en partance pour l'Espagne, l'accueil d'Anglo-Américains en gare, l'établissement de fausses cartes d'identité et le contact au sein des bureaux de préfecture de la région en faveur de juifs persécutés. Le rôle à Morlaàs est également mentionné dans le témoignage d'un résistant déporté²¹³. Satineau, surveillé et recherché aurait dû rejoindre en Espagne Cassagne obligé d'y fuir avant lui. Marie-Antoinette Courtet affirme en 1945 avoir été convoquée à deux reprises par la Gestapo pour être interrogée²¹⁴. L'interrogatoire du 15 juin 1943 n'aurait rien donné après quatre heures.

211. Contrôleur général Spotti, *La résistance dans les Basses Pyrénées*. Archives de la Police judiciaire, Mémoire dactylographié inédit, s.d. (c. 1964), p. 88, remerciement à Éric Amouraben.

212. AN CAC, RG, *op. cit.*, commissaire central, Pau à com. divisionnaire, Toulouse, 26 juin 1943. Le fait que ces cachets proviennent du Commissariat de Pau est démenti dans une lettre du commissaire central de Pau au commissionnaire divisionnaire, chef de la Sécurité publique, à Toulouse, 9 juillet 1943 (ampliation à Sécurité publique, Vichy, RG, Pau, 17^e brigade Sûreté, Pau), AD64, Pau, 1031 W 211. Éric Amouraben, qui a travaillé sur les policiers résistants du lieu, confirme que le bureau « Résistance » du SHD, sous-série GR16 mentionne quatre Joseph Cassagne (110200 à 110203) dont deux sont homologués résistants, l'un né dans les Landes, l'autre dans le Gers. L'un des deux autres est né en Ariège et la naissance de l'autre n'est pas localisé par l'inventaire. Trois départements au moins sont donc très proches ou limitrophes des Basses-Pyrénées.

213. AN, AL5330, *op. cit.*, lettre d'Henri Cadier, avocat à la cour d'appel au préfet des Basses-Pyrénées, Satineau est en en liaison depuis le 22 octobre 1942 avec Cachalat.

214. AN, AL5330, *op. cit.*, Satineau à Cassin, 16 avril 1945, témoignage de Marie-Antoinette Courtet, 20 avril 1945.

Il aurait été suivi le 19 juin 1943 d'un autre, conduit par « huit officiers » toute la nuit durant. On ne sait s'il est lié à l'évasion d'une cinquantaine de coloniaux évoqué par la secrétaire en 1945 ou à la filière d'évasion juive. On ne sait pas davantage si des éléments sont ajoutés à la demande de Satineau. Marie-Antoinette Courtet affirme avoir été par la suite enfermée pour un mois à la vieille prison Saint-Pierre de Marseille, réouverte avec Vichy et l'occupation.

Quelques jours après l'interrogatoire, Satineau rejoint la vallée d'Aspe grâce au réseau Cassagne afin de passer la frontière franco-espagnole. Porteur des documents confiés par Serge Denis²¹⁵, il est caché dans un wagon-foudre avec le consul général Albert Bérard, lequel est en possession de faux papiers vierges tamponnés avec de faux cachets du Commissariat de Pau²¹⁶. L'affaire tourne court. Quelques jours plus tard, le Commissariat central de Pau informe le chef du service régional, de l'arrestation des deux hommes aux Forges d'Abel, par les Allemands. Satineau évoque plus tard les menottes, les coups de crosse et un premier interrogatoire à Oloron-Sainte-Marie. C'est sans doute par lapsus qu'il mentionne un séjour à la « villa Saint-Charles (*sic*)²¹⁷ » au lieu de la villa Saint-Albert de Pau, où a lieu son second interrogatoire. On sait de cet endroit que les prisonniers y sont en général interrogés à coup de poings ou de nerfs de bœufs par le chef Doberschütz ou ses collègues avant d'être envoyés vers Toulouse puis Buchenwald ou Mathausen²¹⁸. La police française reçoit peu d'informations sur l'arrestation. Satineau est conduit à Bordeaux, au quartier allemand du Fort du Hâ. On sait peu de choses de ses conditions de détention si ce n'est son numéro de cellule et son hangar. Il réussit à faire parvenir un message à sa secrétaire en la faisant passer pour une parente afin d'obtenir de quoi dormir, se vêtir et effectuer une toilette sommaire. Un détenu du nom de Bordes a publié un témoignage sur le quartier allemand du Hâ. On y apprend que le fait que le message parvienne à la secrétaire indique que Satineau n'est, ni une « carte rouge » gaulliste ou communiste, ni « une carte jaune » « terroriste²¹⁹ ». On se surprend à se demander si Satineau n'est pas ce « Sénégalais²²⁰ » aperçu par Bordes avec une cigarette, droit réservé aux détenus sans grande importance politique et aux « droit commun » porteurs d'une « carte verte ». En admettant que le fait de faire passer de jeunes gens en Espagne soit bien le mobile de l'arrestation, Bordes rapporte le sort d'un passeur torturé devant son fils puis déporté, ce qui n'est pas le cas de Satineau. Ce dernier se félicite plus tard du silence opposé à ses geôliers durant son interrogatoire. Rien ne dit cependant qu'il ait subi cet interrogatoire et il n'est pas certain que l'arrestation par les douaniers

215. AN, AL5330, *op. cit.*, Serge Denis, *op. cit.*, 25 avril 1945, témoignage, « Joseph » Casagne, chef du comité de résistance de Pau, 26 avril 1945.

216. AN CAC, RG, *op. cit.*, commissaire central, Pau..., *op. cit.*, 26 juin 1943.

217. AN, AL5330, Satineau, Mémoire en défense, 16 avril 1945, lapsus de Satineau ou de sa secrétaire indiquant une « villa Saint-Charles », laquelle est plutôt marseillaise ou parisienne.

218. Contrôleur général Spotti (commissaire de la PJ de Pau), *La résistance dans les Basses-Pyrénées. Archives de la police judiciaire*, Mémoire inédit, collection privée d'Éric Amouraben, p. 88-92.

219. M.-R. Bordes, *Quartier allemand : la vie au fort du Hâ sous l'occupation*, Bordeaux, Bière, 1945, p. 37 ; 42.

220. *Ibid.*, p. 62.

allemands soit liée à une enquête menée depuis Marseille sur Satineau. En d'autres termes, il est encore concevable en guise d'hypothèse basse que Satineau ait été incarcéré au fort du Hâ simplement parce qu'il était dans un wagon-foudre fouillé par la douane allemande et non parce que la Gestapo était à sa recherche. Il lui est en effet possible de prétendre avoir simplement voulu rentrer chez lui en Guadeloupe. Le 2 septembre, deux mois et demi après cette arrestation, le Palois Georges Claverie, débitant de boisson et membre du réseau, est contacté par un « agent provocateur » venu de Paris, arrêté, interrogé sans succès apparent par Oberschutz puis déporté à Buchenwald. Henri Cadier, avocat du barreau de Pau est quant à lui dénoncé mais échappe à l'arrestation²²¹. Les deux hommes témoignent en 1945 en faveur de Satineau. Le commissariat de Pau est perquisitionné à la mi-septembre 1943 par des soldats allemands. Deux officiers sont arrêtés en octobre par les autorités françaises mais relâchés au bénéfice du doute²²². On sait aujourd'hui que le commissaire en charge de la Police judiciaire est lui-même lié à la résistance béarnaise²²³.

Arrêté au printemps, Satineau est libéré en novembre, chose surprenante pour un détenu d'importance. On peut sortir sans explication du fort du Hâ quand les responsables allemands jugent qu'on a purgé sa peine, ce que montre le témoignage du détenu M.-R. Bordes²²⁴. Cette libération pose quand même le problème du lien entre des Allemands censés rechercher très activement Satineau à Marseille en juin 1943 et une aussi facile libération à Bordeaux. Cela inciterait à penser qu'il n'y a aucun lien entre l'arrestation à la frontière et l'opération de la police allemande à Marseille. Recherché (ou pas) à Marseille par un service allemand, Satineau aurait été arrêté par hasard par des douaniers.

Les papiers des Renseignements généraux, au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, contiennent une note manuscrite récapitulative, rédigée à la hâte et probablement d'origine policière. Il y est fait état d'une éventuelle, quoique improbable, intervention de Louis Marin²²⁵. Ethnologue et député de la Fédération républicaine, Marin, abstentionniste au 10 juillet 1940 dispose à Vichy de réseaux soigneusement entretenus mais on peut s'interroger sur sa capacité à intervenir auprès des Allemands, qu'il n'aime guère. Il reste l'hypothèse d'une confusion sur l'identité d'un homme politique ou d'une erreur dans la note policière. Satineau évoque vaguement son refus de participer à un « service colonial ». Les Renseignements généraux font état d'une radio à Marseille²²⁶. Si une telle mission lui a été proposée, on comprend mal qu'il ait pu sortir du Hâ en la refusant. Il s'agit soit d'une fanfaronnade, soit de l'indice d'une libération conditionnée à des services à rendre. Dans son propre mémoire en défense, Candace affirme avoir plaidé la

221. Louis Spotti, *La résistance dans les Basses-Pyrénées*, op. cit., p. 92.

222. Éric Amouraben, op. cit.

223. Éric Amouraben, « Les policiers de la 17ème Brigade de Pau : le Commissaire Spotti (Louis, Simon, Napoléon) », *Association Basse-Pyrénées-Seconde Guerre mondiale (BPSGM)*, 28 septembre 2015 URL : <http://bpsgm.fr/les-policiers-de-la-17eme-brigade-de-pau-le-commissaire-spotti/>

224. *Ibid.*, p. 108-109.

225. AN CAC, RG, op. cit., note interne griffonnée, sd., c. début mai 1945.

226. *Ibid.*

cause de son collègue auprès du préfet Maurice Sabatier, à supposer qu'il ne s'agisse pas d'une simple phrase au milieu d'une conversation avec le préfet²²⁷. Satineau affirme avoir échappé au tribunal militaire, au statut d'otage et à la déportation, ce qui semble beaucoup. Il affirme avoir été laissé en liberté provisoire parce que « presque mourant ». Cela paraît beaucoup moins cohérent qu'une mission d'indicateur. Une autre explication demeure plausible. Par excès de prise de distance et d'autodérision, le témoignage du détenu Bordes rend insuffisamment compte de la situation du Hâ. Un certain nombre de prisonniers y sont dans un état épouvantable, voire mourants, compte tenu de l'état sanitaire déplorable d'une prison qui fait risquer une épidémie de typhus à l'ensemble de la population bordelaise. Il est donc possible que Satineau ait été libéré en raison des risques sanitaires que, comme d'autres, il faisait courir à son entourage, particulièrement au personnel allemand²²⁸. Sa couleur de peau n'aurait fait qu'ajouter à la peur allemande de l'épidémie. Est-il cependant possible que les Allemands laissent partir un membre de réseau perçu à la fois comme à la fois suffisamment inoffensif pour rester libre et doté d'un pouvoir de nuisance justifiant sa surveillance ? Satineau affirme avoir été autorisé à résider à Marseille mais évoque l'obligation de se présenter deux fois par mois à la Gestapo locale. S'il est libéré et régulièrement convoqué, ce peut être pour couvrir une autre activité nécessitant un contact avec des Allemands. Il semble qu'il passe par Vichy avant de se rendre à Marseille. Son dernier passeport connu jusqu'en 1945 est en effet tamponné à Vichy et daté du 14 décembre 1943²²⁹.

12. Du Vieux-Port à la rue Oudinot (1944)

Quelle que soient les causes de la libération de Satineau, il reprend assez vite la route pour Marseille. Il y reprend contact en janvier 1944 avec le nouvel administrateur provisoire de la Biscuiterie viennoise qui le regarde comme l'avocat des Bangemann et à qui il promet un déblocage de 22.000 francs sur un compte de la Société marseillaise de crédit. Satineau maintient alors les prétentions de ses « clients » dans le cadre d'une procédure d'appel et rencontre à ce titre l'administrateur²³⁰. On apprend cependant en mars que la biscuiterie est comprise dans les zones d'évacuation prévues par les Allemands pour la destruction du quartier du Vieux-Port²³¹. La biscuiterie est donc invendable. L'escroc Bret tente à ce moment de revendre à un acquéreur potentiel et naïf les

227. Dominique Chathuant, « Gratien Candace... », *op. cit.*, 2^e partie, p. 103.

228. AN, F/1a4540, rapport du 28 mai 1942 sur le fort du Hâ cité dans Corinne Jaladieu, « La prison politique entre 1940 et 1944 : de la double peine aux camps nazis », *Criminocorpus* : Justice et détention politique, Répressions politiques en situation de guerre, mis en ligne le 18 novembre 2013, consulté le 26 octobre 2016 URL : <http://criminocorpus.revues.org/2554>.

229. 19980221, art. 8 n° 76A – Mention d'une pièce identité n° 67584/1027 délivrée à Vichy le 14 décembre 1943, annexée à un ordre de mission GPRF/ministère des Colonies daté du 9 février 1945.

230. AN, MIC/AJ/38/3653&1387, lettre de l'administrateur Piédemonte, Marseille, au CGQJ, Vichy, 5 janvier 1944.

231. AN, MIC/AJ/38/3653&1387, lettre de l'administrateur Piédemonte, Marseille, à la DRM-CGQJ, Marseille, 21 mars 1944.

droits qu'il ne possède pas sur la biscuiterie. De leur côté, Satineau et les Bangemann n'apparaissent plus dans les documents du CGQJ. On sait que Kurt Bangemann, déporté pour résistance, meurt à Buchenwald durant l'été 1944²³² mais on ignore s'il y a un lien entre Satineau et ses activités. Après plusieurs décisions d'État, notamment celles de 1945 et 1948, concernant la législation des biens spoliés, Élizabéth De Vries achève son dossier de remboursement et reçoit de l'État un versement de 39.368 francs, 8,76 % des sommes totales et 84 % des sommes au nom des De Vries. Les sommes au nom de Louis Bret ont disparu et l'on ne sait rien des suites du procès Bangemann mais il est peu probable qu'ils aient récupéré des droits si les De Vries n'y sont pas eux-mêmes parvenus. Si Satineau a tiré bénéfice de la Biscuiterie viennoise, c'est vraisemblablement dans les émoluments demandés aux Bangemann.

Il semblerait que les contacts avec Serge Denis se poursuivent à ce moment précis entre Toulouse et l'Ariège. Denis ayant des difficultés d'approvisionnement, il a fait appel à Satineau pour une aide matérielle et lui semble plutôt reconnaissant après-guerre d'une aide qu'il juge large. Cette aide semble apportée très rapidement après la sortie du Hâ puisque le contact est de nouveau rompu en décembre 1943, cette fois par la nécessité de cacher Denis, poursuivi à son tour. Les liaisons deviennent plus difficiles et Satineau reçoit au printemps 1944 une nouvelle demande d'aide à laquelle il répond en venant personnellement apporter une valise d'effets après vingt kilomètres à pieds entre sentiers perdus et ballasts²³³. D'après le témoignage d'Edmond Bambuck²³⁴, proche de Satineau, ce-dernier aurait distribué des journaux résistants, de façon étonnamment œcuménique, Bambuck mentionnant aussi bien *l'Humanité* clandestine que *Les cahiers du Témoignage chrétien*. Satineau, qui passe déjà pour avocat, joue également les fonctionnaires. Il paraît entretenir des contacts discrets à la préfecture²³⁵. On le sollicite pour des documents comme cette attestation de « bon patriote » délivrée à un fonctionnaire de préfecture qui a pourtant dénoncé des juifs et des requis du STO²³⁶.

Satineau déclare en 1945 avoir quitté Marseille aux alentours du 13 mai 1944. Le préfet Bussièrès l'aurait averti le 12 de sa présence sur une liste de personnes à appréhender²³⁷. L'information demeure alors invérifiable puisque Bussièrès, arrêté le 14, meurt en déportation²³⁸. D'après ses affirmations et celles de sa secrétaire, Satineau se rend d'abord à Clermont-Ferrand²³⁹. Pour que ce récit s'articule avec la chronologie de Serge Denis, il faut que Satineau soit passé auparavant par le Languedoc où Denis évoque la rencontre du printemps 1944.

232. Gretchen E. Schafft, *From Racism to Genocide...*, *op. cit.*

233. AN, AL5330, Témoignage de Serge Denis, 25 avril 1945, AL5330.

234. AN, AL5330, *op. cit.*, Edmond Bambuck et agents du ravitaillement, 23 avril 1945.

235. AN, AL5330, *op. cit.*, attestation de David Pourdilo, 26 avril 1945.

236. AN, AL5330, *op. cit.*, Président du Comité départemental de libération à préfet des Bouches-du-Rhône, 25 avril 1945.

237. AN, AL5330, Mémoire en défense, 16 avril 1945.

238. Déporté à Neuengamme, il meurt à bord du Cap Arcona coulé en baie de Lübeck par la RAF lors de l'évacuation du camp en mai 1945.

239. AN, AL5330, Témoignage de Marie-Antoinette Courtet, 20 avril 1945.

Fin mai, Satineau est donc de retour à Paris. Il s'y fait appeler « Jean Romage ». On se souvient qu'il s'agit du nom d'un oncle maternel maçon, né en 1847 ou 1848. Lorsqu'on interrogeait Rosan Girard sur la question de la participation de Satineau à la libération de Paris, il répondait par une phrase goguenarde et assassine indiquant que l'intéressé avait dû ramasser un fusil à terre dans les dernières heures²⁴⁰. Il est vrai que Rosan Girard résumait davantage la mémoire communiste sur la question que des faits qu'il ne pouvait pas connaître. On ignore les conditions de l'incorporation de Satineau aux FFI à Paris en août 1944 mais le fait n'a rien d'in vraisemblable. Il déclare après-guerre avoir été sous-lieutenant, alors qu'il n'était en 1914-1915 qu'infirmier de 2^e classe réformé P2. Cela peut relever d'une anticipation personnelle de l'attribution systématique du grade de sous-lieutenant aux députés ou d'un coup d'essai réussi au moment de son engagement. Ce fut le cas de Candace et Lémery en 1915. Satineau affirme plus tard avoir bravé, le 21 août 1944, le feu allemand balayant la rue Éblé afin de hisser les couleurs sur la façade du ministère des Colonies, rue Oudinot. Il ne revendique pas la prise officielle du ministère au nom du GPRF, laquelle est assurée par André Mutter, Victor Laurent-Eynac et Élie Bloncourt, ancien combattant aveugle et député guadeloupéen de l'Aisne²⁴¹. Le lieutenant-colonel Bréchat témoigne de l'engagement de Satineau sous les ordres d'un certain capitaine Cocoville²⁴².

III – RETOUR EN RÉPUBLIQUE (1944-1945)

13. *Naissance du Front colonial de la résistance de novembre 1940 (1944-1945)*

L'ordonnance signé à Alger le 21 avril par Charles de Gaulle, président du GPRF concerne l'organisation générale des pouvoirs à la libération. Elle doit servir la continuité de l'État tout en établissant la légitimité de la France libre, fondée sur le refus de l'armistice²⁴³. L'une des grandes

240. Entretiens personnels avec Rosan Girard (novembre 1995- mars 1996).

241. D. Chathuant, « Élie Bloncourt », dans Jack Corzani (dir.), *Dictionnaire encyclopédique Antilles-Guyane*, vol. 7, Fort-de-France, 1998 et surtout (plus complet) Jacques Girault, « Élie Bloncourt », *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article16936>.

242. AN, AL5330, Certificat du lieutenant-colonel Brechat, secteur sud du 14^e arr., 16 novembre 1944.

243. Elle décrète également le vote des femmes, lequel avait été accepté quatre fois par la Chambre en 1919, 1925, 1935 et 1936 et trois fois rejeté par le Sénat qui ne l'avait pas discuté après 1936. Malgré ces précédents, de Gaulle soumet quand même le texte à l'Assemblée consultative d'Alger où l'amendement de Fernand Grenier sur le vote des femmes est accepté en mars 1944 à 51 voix contre 16. Parmi les refus, il faut signaler celui de Paul Valentino, député de la Guadeloupe à la consultative, qui, lors d'une séance du Conseil général en 1937, avait déjà jugé l'inéligibilité du conseiller Raphaël Jerpan aussi évidente que celle d'une femme ou d'un enfant *cf.* délibérations du conseil général, 30 octobre 1937, p. 42-45. Cette hostilité au vote des femmes semble partagée en Guadeloupe entre le gouverneur, certains notables et une partie difficilement quantifiable de l'opinion. René Pleven, commissaire aux Colonies doit d'ailleurs rappeler au gouverneur Maurice Bertaud en septembre 1944 qu'il ne coopera pas aux vote des femmes : « Nous ne pouvons pas faire d'exception pour la Guadeloupe et toutes les vieilles colonies l'auront » *cf.* Ministère des Colonies, Pleven à Bertaud, gouverneur de la Guadeloupe, 15 septembre 1944, ANOM, Aff. Pol., carton 257, dossier 1543

questions soulevées par l'ordonnance, et qui est reprise après-guerre par Flandin ou Candace dans le sillage du chanoine Desgranges, est dans la légitimité des députés élus avant-guerre. Au nom de quoi, de Gaulle, qui n'a pas été investi par le peuple français, s'autoriserait-il à récuser ceux que le suffrage universel a élus en 1936 ? Aucune continuité légale ne l'y autorise comme l'a bien compris René Cassin en renonçant à appliquer la loi Tréveneuc inapplicable dans ce contexte aussi. L'idée a été largement partagée dans les milieux politiques. Édouard Herriot, président de la Chambre est au reste longtemps considéré par Vichy ou les Américains comme l'homme à qui Pétain pourrait remettre les pouvoirs dont il a été investi le 10 juillet 1940. Dès septembre 1943, Candace, à Vichy, s'est offusqué en privé qu'on pût prétendre à une autre légitimité que celle de la Chambre de 1936 en créant à Alger un organe consultatif provisoire. Ce discours a pour lui l'argument du principe démocratique²⁴⁴.

L'idée d'évincer les gens de Vichy et de Sorin fait moins polémique en Guadeloupe mais pour des raisons différentes selon les forces politiques en présence. Chez les socialistes unitaires (SFIO) comme Valentino, Rinaldo, Coclès ou Gotte, il y a tout à gagner en 1943, à exclure par un scrutin public ceux que l'opinion associe à l'ère du gouverneur Sorin (1940-1943²⁴⁵). Ce discours est relayé en 1945 par de nouveaux conseillers SFIO, membres du comité de libération de la colonie, comme Joseph Pitat ou René Toribio, qui télégraphient à Paris pour réclamer les têtes de Candace et Satineau²⁴⁶. Nouveaux venus en 1945, les élus de la Région Guadeloupe du PCF ont également tout à gagner à l'ostracisme officiel des hommes compromis. Du côté des radicaux guadeloupéens, les affaires qui ont motivé l'éviction d'hommes comme Jerpan, Bade, Rousseau ou Tirolien lui-même ne relèvent pas d'une résistance gaulliste mais de la répression par le gouverneur Sorin, de délits de droit commun constatés dans les années 1930²⁴⁷. Les radicaux ont eu de bons rapports avant-guerre avec le gouverneur Félix Éboué pour les raisons détaillées plus haut. Les évictions et incarcérations qu'ils connaissent sous Sorin apparaissent à tort comme des brevets de résistance à Vichy, ce qu'ils ne sont certainement pas. Ainsi, Furcie Tirolien drapé dans la vertu de son improbable « Comité patriotique Félix Éboué » se pose en ami d'Éboué et en résistant à Sorin alors que ses ennuis administratifs et judiciaires, même instrumentalisés en coulisse par Candace et Satineau, demeurent liés à une banale affaire d'abus de confiance qui le pousse à convoquer les grands principes de liberté pour dénoncer la dictature. De son côté, l'alliance Candace-Satineau de 1929 ne résiste pas aux événements de la Guadeloupe et aux divergences des itinéraires des deux députés en

(Maurice Satineau). Bertaud se déclare en réalité pour le vote des femmes mais ne le souhaite pas en Guadeloupe et demeure critique vis-à-vis de celui des hommes cf. Clara Palmiste, « Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique en départements en 1946 », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En ligne], Colloques, mis en ligne le 05 juin 2014, consulté le 01 novembre 2016. URL : <http://nuevomundo.revues.org/66842> ; DOI : 10.4000/nuevomundo.66842

244. CAC, RG, note du 19 novembre 1943, MA 34 JP/AG. – 19800280/8, dossier 2127.

245. AD971, Conseil général de la Guadeloupe, séance du 8 octobre 1943.

246. AL5330, télégramme à Cassin, 14 avril 1945.

247. ANOM, Aff. pol. c. 257, d. 1543, dossiers « Tirolien », « Bade », « Jerpan », « Satineau » « Balin », *supra*.

France. Les partisans de Candace s'opposent en 1943 à une épuration politique qui les éloigne des schœlcheristes, à l'exception de Fernand Balin et Léonard Chalus, également ostracisés lors du rétablissement du Conseil général en raison d'actes délictueux commis avant 1940. Dès 1943, les schœlcheristes Phirmis, Olimé, Albrand, pointés du doigt par Sorin lors des troubles de Port-Louis (1943), marquent leur volonté d'exclure les hommes de Vichy. Cela suppose un pari risqué sur l'avenir politique de Satineau ou l'idée que quelqu'un comme Albrand, sera appelé à la succession.

L'application à Satineau de l'ordonnance d'avril 1944 se heurte d'emblée à trois problèmes. D'une part, la surreprésentation des droites dans le « oui » du 10 juillet 1940 amène à discriminer l'application de l'ordonnance, sous peine de prêter le flanc à une accusation de manque de pluralisme. La crainte est grande de voir l'élimination de la quasi-totalité des *modérés* et des *nationaux* au profit du PCF. Par ailleurs, le 10 juillet 1940, repoussoir symbolique d'une légitimité gaulliste fondée sur le refus de l'armistice de 1940, pose à la fois le problème de la légitimité démocratique des élus de 1936 et celui de la réalité du terrain. Tous les « oui » du 10 juillet 1940 n'ont pas collaboré et tous les « non » n'ont pas résisté. Certains ont même suivi des parcours apparemment inverses. Il faut donc inventer une procédure juridique permettant de relever les élus inéligibles à même de prouver leur participation à des actes de résistance ayant contribué à la libération du territoire national. Le pouvoir de relever une inéligibilité est d'abord confié au Conseil national de la résistance (CNR). Il échoit par la suite aux préfets sur avis des comités départementaux de libération (CDL). L'hétérogénéité avec laquelle les différents CDL appliquent le texte d'Alger amène à une nouvelle ordonnance signée le 6 avril 1945. L'appréciation des dossiers est alors confiée à un jury d'honneur présidé par René Cassin, vice-président du Conseil d'État²⁴⁸.

Satineau s'emploie très tôt à préparer son dossier en frappant à toutes les portes. Alors que Candace est arrêté à Vichy le 7 septembre par des FTP (et vite relâché faute de mobile), Satineau ne réussit pas à rencontrer de Gaulle mais obtient pour le 15 septembre 1944 une audience avec René Pleven, ministre des Colonies du GPRF. Il l'entretient de son itinéraire et lui remet un mémoire qui n'apparaît pas dans les archives mais se rapproche vraisemblablement à ce qu'il transmet ultérieurement. Pleven n'est alors pas encore en mesure d'informer Satineau avec précision de sa situation administrative. Informé par le ministre, Maurice Bertaud, gouverneur gaulliste de la Guadeloupe, se montre plutôt hostile à Satineau. Il estime qu'au-delà d'une vaine recherche de la véracité des faits relatés, le député a voté les pleins pouvoirs et devra affronter les électeurs. Dans cet échange, Pleven place Satineau sur le même plan que Valentino dans la liste des problèmes auquel le gouverneur Bertaud doit faire face. « Soyez devant Satineau ce que vous avez été avec devant Valentino » câble-t-il au chef de la colonie²⁴⁹. Paul Valentino s'est en effet montré hostile à Bertaud dès 1943 en prétendant de nouveau faire

248. *JORF*, 22 avril 1944, édition d'Alger ; Olivier Wieviorka, *op. cit.*, p. 365-367.

249. ANOM, Aff. pol., c. 257, d. 1543, télégramme de René Pleven à Maurice Bertaud, 15 septembre 1940.

appliquer son exégèse très personnelle de la loi Tréveneuc²⁵⁰. Cette hostilité à Bertaud s'est poursuivie à Alger, attitude que le gouverneur aimerait lui faire payer chèrement. Satineau et Valentino sont donc perçus par ce haut-fonctionnaire comme deux incarnations des errements de la Troisième République, dénoncés par l'opinion. Après de longues années au Cameroun²⁵¹ et un grade de capitaine dans les FFL où il a servi depuis 1940, ce Réunionnais envoyé par les gaullistes en Guyane y a été devancé par le giraudiste Jean Rappenne qui a eu la préférence des États-Unis. Intransigeant et d'un langage vert, il s'embarrasse peu de précautions rhétoriques. Il a été habitué au Cameroun à un rapport paternaliste aux *indigènes*, dont quelques-uns seulement ont le droit au statut d'évolués. L'état d'esprit du gouverneur est tout entier dans son discours d'ouverture de la session extraordinaire d'octobre du Conseil général, où les urgences de son itinéraire l'ont conduit à se présenter sans uniforme de gouverneur, de façon fort peu protocolaire. Il s'agace des « discours longs et pompeux » et des « phrases sonores et balancées » de l'assemblée locale : « Je me demande si vous avez tiré la leçon de la dure expérience que vous venez de vivre », déclare-t-il aux conseillers généraux. « Pour certains d'entre vous [...] le retour à la République signifie : retour à l'anarchie et au désordre [...] c'est tout juste si le régime défunt n'inspire pas déjà des regrets. Cela prouverait que les honnêtes gens ont le sens inné de l'autorité et savent que, pour bien travailler, il faut une atmosphère calme, une autorité ferme, juste et respectée, une discipline générale et consentie [...] Le bon sens populaire saura découvrir (les) hommes qui trahissent la France et la République qu'ils prétendent servir²⁵² ». Une telle exaltation du bon sens du travailleur discipliné hostile au personnage du *politicien* n'aurait pas été reniée par Vichy et fait songer à Sorin. Bertaud est cependant plus intellectuel qu'il veut bien l'admettre, ce dont témoigne son sujet de thèse de doctorat²⁵³.

250. Mise au point sur cette loi et son non-sens juridique : D. Chathuant « Tréveneuc (loi) », Corzani (J., dir), *Dictionnaire encyclopédique des Antilles et de la Guyane*, Désormaux, Fort-de-France, 1999, p. 726 sq ; *id.*, « Gratién Candace : une figure de la vie politique française. 2ème partie : un vestige de la Troisième République (1940-1953) », *BSHG*, avril 2008, n° 149, p. 16-19.

251. Louis Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun : de la Première Guerre mondiale à l'indépendance (1916-1955)*, Karthala, 1982, 2000, p. 122.

252. AD971/1MI441 et ANOM, Aff. pol., c. 257 d.1540, Maurice Bertaud, gouverneur de la Guadeloupe ; discours à l'occasion de l'ouverture de la 2^e session ordinaire du Conseil général, 30 octobre 1943, p.3-4.

253. Maurice Bertaud, *Le droit coutumier des Boulous, monographie d'une tribu du Sud-Cameroun*, thèse pour le doctorat sous la direction de René Maunier, Université de Paris, Faculté de droit et des sciences économiques, Domat-Montchrestien, 1935, 308 p. Sur Bertaud, Marie-Christine Touchelay, « La décolonisation en Guadeloupe : un héritage inattendu », communication au colloque international « les décolonisations au XX^e siècle. Héritages, continuités, discontinuités et ruptures », 10-11 octobre 2013, IHTP, p. 8-9 url :<https://univ-paris13.academia.edu/marietouchelay>. Même si une tradition orale recueillie à Sainte-Anne lui prête d'éventuelles sympathies communistes parce qu'il n'entrave pas l'élection de candidats de cette sensibilité, il s'agit d'une rumeur locale née des circonstances locales mais son parcours incite à penser qu'il n'était en rien communiste. Il apparaît d'ailleurs hautement improbable que de Gaulle envoyât un communiste en Guyane, première destination de Bertaud, dont la place est finalement prise par Rappenne, giraudiste qui a la préférence des Américains (conclusion personnelle précédée d'échanges informels avec Éliane Sempaire-Étienne, Éric Jennings et René Bélénus).

Ignorant de ce que Pleven écrit de lui à Bertaud, Satineau le relance une semaine plus tard au sujet de l'administration de la mairie de Sainte-Anne mais la direction des Affaires politiques le fait attendre. Trois jours après ce courrier, Satineau, remet un mémoire, sans doute le même qu'à Pleven, à Louis Saillant du CNR en y ajoutant l'appel de Bordeaux du 19 juin 1940 au président de la République²⁵⁴. Outre cet appel censé justifier de son refus de l'armistice, lequel est assez courant au 19 juin 1940, y compris chez le gouverneur Sorin, Satineau proteste de son incapacité au 10 juillet 1940 à saisir les subtilités constitutionnelles du vote de l'Assemblée nationale. De façon apparemment incohérente, il mentionne ses connaissances paloises, qui n'ont rien à voir avec le 10 juillet 1940, pour rappeler que ni lui ni ses compagnons de résistance ne sont des juristes. Fausse naïveté pour mieux souligner la faiblesse juridique d'une contestation de la légalité du vote du 10 juillet. Au lendemain de sa lettre au CNR, Satineau demande audience à de Gaulle, pour l'entretenir des « problèmes coloniaux actuels²⁵⁵ ». Affirmant qu'il a toujours été contre l'armistice, il se présente comme un suspect aux yeux de Vichy mais n'évoque pas du tout sa filière d'évasion pour juifs persécutés ou volontaires de la France libre, activité qui a priori peut sembler honorable même si le sauvetage des persécutés n'entre pas dans les critères de relèvement d'inéligibilité qui demeurent limités aux contributions à la libération du territoire. Satineau affirme avoir été dénoncé à la Gestapo par les agents de Vichy puis arrêté à Oloron le 19 juin 1943 alors que son arrestation a lieu au début de juin, peut-être le 7, au poste-frontière des Forges d'Abel. Il la date de mai lorsqu'il en parle dans une polémique de 1950²⁵⁶ comme pour mieux la mettre en relation avec une opération de la Gestapo plutôt qu'une arrestation par hasard. A la Police judiciaire, le commissaire chargé de l'enquête préalable demeure réservé. Il relève que Satineau n'a jamais appartenu à aucun organe de résistance, qu'il a donné les noms de personnes traquées par l'occupant, que les deux lettres de Platon expliquant les raisons de sa mise à l'écart sont encore valables mais qu'il n'a pas occupé de fonctions à Vichy, qu'il aurait refusé de parler à la radio à Marseille, qu'il aurait diffusé de la propagande auprès des coloniaux dans le Midi puis quitté Marseille pour se cacher à Paris. Satineau peine à dater son départ de Marseille et les policiers ne disposent pas encore des dossiers des Renseignements généraux restés à Vichy. Il est surprenant que Satineau affirme dans une lettre à de Gaulle avoir dû se présenter tous les 15 jours à la Gestapo. Recherchant d'autres

254. AN, AL5330, lettre de Satineau à Pleven, 23 septembre 1944 ; réponse de la DAP le 28, lettre de Satineau à Louis Saillant, CNR, 26 septembre 1944.

255. AN, AL5330, lettre de Satineau à Charles de Gaulle, président du GPRF, 27 septembre 1944 et lettre de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) à de Gaulle, 17 octobre 1944. *Mémoire en défense*, 16 avril 1945 : arrêté aux Forges d'Abel mais pas de date précisée ; lettre du président du CDL des Bouches-du-Rhône au préfet : mention du 7 juin 1943 ; lettre de « Michel » Bordelongue, président du Comité départemental de libération des Basses-Pyrénées au préfet, 26 avril 1945 qui se fonde sur les renseignements donnés par Clavierie. Satineau est arrêté par la Gestapo alors qu'il franchissait la frontière « pour aller remplir une mission auprès du général de Gaulle » et emprisonné à Oloron puis interné au Hâ ; témoignage écrit de Me Henri Cadier, 22 juin 1945 : Satineau arrêté le 19 juin 1943 et emprisonné à Oloron.

256. Maurice Satineau, « Réponse à l'Étincelle : mon action dans la résistance », *La Voix du Peuple*, c. 1950 dans Éliane Sempaire-Etienne, *op. cit.*, p. 72.

soutiens, il reçoit une lettre amicale de Joseph Laniel, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances du cabinet Reynaud et ancien résistant qui a voté les pleins pouvoirs à Pétain, est membre fondateur du CNR et a défilé avec de Gaulle et Bidault sur les Champs-Élysées le 26 août 1944²⁵⁷.

Le contact se rétablit progressivement avec la Guadeloupe. Satineau parvient à contacter son allié le docteur François-Julien et le *Miroir de la Guadeloupe*. Frappé d'une amnésie subite sur son attitude passée vis-à-vis de Sorin, le *Miroir* entreprend de rejeter vers d'autres l'accusation de vichysme. Il se lance dans une campagne de promotion des actes de résistance de Satineau. Il publie au passage le télégramme privé dans lequel Satineau informe François-Julien de problèmes de santé liés aux « quatre années de lutte » et frappe à droite et à gauche dans une grande confusion, fustigeant sans complexe les « grands manitous de la Révolution nationale », les « légionnaires impénitents » et les communistes, accusés de collusion avec les premiers. Que Satineau donne des nouvelles semble changer la donne. « L'heure de l'échéance a sonné », affirme le *Miroir*, et « les épurateurs ont la frousse²⁵⁸ ». Un exemplaire du journal est renvoyé à Satineau qui le verse à son dossier en défense.

Satineau sollicite de nouveau le CNR en novembre sur l'avancée de son dossier. Le même mois, il fait certifier dans un commissariat une attestation de participation à la libération de Paris en tant que FFI²⁵⁹. De Basse-Terre, les candacistes Borifax et Butel le soutiennent²⁶⁰. Le 28 novembre, un télégramme signé des conseillers schœlchéristes Viscard, Phirmis et Albrand, mais présenté comme émanant du Conseil général de la Guadeloupe, dresse un panégyrique de la résistance de Satineau à l'oppression. Au nom de « toute la population », le message affirme l'habiliter auprès des autorités pour s'occuper de toutes les questions intéressant la colonie. Le 6 janvier 1945, la *Voix du Peuple* entre en scène avec un titre sur la « résistance antillaise en France ». Le surlendemain, Satineau tente d'atteindre ses adversaires de la SFIO en Guadeloupe en dénonçant au ministère le fils de Rémi Nainsouta, qu'il accuse de collaboration avec le ministère de l'Information et la Gestapo²⁶¹. L'opération montre qu'il est confiant et reprend peu à peu le contrôle à distance de ses réseaux politiques et de ses relais administratifs, mais sa situation n'est toujours pas réglée. Il sélectionne ses fréquentations et évite soigneusement Candace qui cherche à le contacter²⁶². Confiant, il réussit à obtenir un ordre de mission l'autorisant à rejoindre la Guadeloupe, ce qui lui fournit l'occasion d'utiliser un passeport obtenu à Vichy en décembre 1943, un mois après sa sortie du fort du Hâ²⁶³.

257. AN, AL5330, lettre de Joseph Laniel (1889-1975) à Satineau, 14 octobre 1944. Laniel fonde le Parti républicain de la liberté (centre-droit) en 1945. Il est président du Conseil en 1953-1954.

258. *Miroir de la Guadeloupe*, 12 octobre 1944.

259. AN, AL5330, certificat du colonel (*sic*) Bréchat, 16 novembre 1944. Bréchat est lieutenant-colonel.

260. Télégramme de Borifax et Butel, AN, AL5330, 24 novembre 1944.

261. AN, AL5330, Satineau, câble au ministère des Colonies, 16 janvier 1945 ; lettre à Costa rapporteur du Jury d'honneur, 30 avril 1945.

262. CAC Fontainebleau, RG, A 100280, art 8 n° 2127, dossier « Candace », *Au sujet de M. Candace, ancien député de la Guadeloupe*, rapport du 20 juin 1945.

263. CAC, 19980221, art. 8 n° 76A « Satineau ».

Les mois de mars et avril sont consacrés à la collecte d'attestations destinées à prouver la résistance. Jusque-là, Satineau ne possédait que celle du lieutenant-colonel Bréchat pour la participation à la libération de Paris. A ce moment, le travail d'appréciation des dossiers d'inéligibles est encore pour quelques temps de la compétence des préfets, sur avis des Comités départementaux de libération (CDL). Aucun CDL particulier ne semble être compétent pour le cas Satineau. Le Comité de libération de la Guadeloupe lui est très nettement hostile mais il n'est pas départemental et témoigne d'un vide législatif en matière de vieille colonie. Le député doit donc s'en remettre au comité de son lieu de résidence qu'on suppose être le lieu de son action de résistance. Il semble ici hésiter entre Marseille et les Basses-Pyrénées. Début mars, il fait certifier par la police un témoignage signé d'Ambroise Bordelongue dit « Michel », président du CDL des Basse-Pyrénées. A la fin du mois, il ajoute deux attestations d'aide émanant de Marseillaises dont les maris juifs sont en déportation²⁶⁴. Le contenu de ces documents montre qu'ils sont rédigés à la demande du bénéficiaire et en fonction des nécessités qu'on leur fait connaître. Des attestations de persécutés juifs affirment avec insistance le désintéressement matériel de Satineau. Le certificat signé de Bordelongue est lui-même fondé sur l'attestation de Cassagne, désigné par son surnom de résistance (Joseph). Il est impossible au demeurant pour Bordelongue de connaître chaque homme lié aux réseaux de son département. Sur la demande évidente de Satineau, le texte de Bordelongue est le premier à mentionner un (très improbable) « Front colonial de la résistance » dont Satineau dit être le fondateur depuis novembre 1940²⁶⁵. Il s'agit de toute évidence de répéter à l'envi le nom d'une organisation construite a posteriori mais dont l'existence deviendrait une évidence qu'on ne songerait plus à questionner. On connaît les approximations des fiches policières qui font souvent naître Satineau à « Baie-Mohammed (sic) » plutôt qu'à Baie-Mahault. L'homme use ici d'un procédé habituel qui consiste à entraîner des métropolitains sur le terrain colonial en profitant de leur ignorance et des confusions habituelles entre Guadeloupe, Martinique et colonies d'Afrique subsaharienne. Rien ne lui garantit cependant que ces attestations puissent emporter la décision. Il n'est pas à écarter en effet que le gouverneur de la Guadeloupe ait à donner un avis sur la décision de relèvement.

Capitaine dans les FFL, le gouverneur Maurice Bertaud partage avec de Gaulle et d'autres une conception avant tout militaire de la résistance, fondée sur l'action des FFL et des maquis. Il ne croit pas plus aux revendications de Satineau qu'à celles des ex-internés politiques de la Guadeloupe²⁶⁶. Dans un télégramme du 23 mars 1945, il s'inquiète auprès du Conseil national de la résistance (CNR) que Satineau, frappé d'inéligibilité par l'ordonnance d'avril 1944, prétende être réhabilité en revendiquant

264. AN, AL5330, attestations de Mmes Jakob et Elizabeth de Vries, Marseille, 27 mars 1945.

265. Entrée en résistance avancée plus tard à juillet 1940 cf. Maurice Satineau, « Réponse à l'Étincelle : mon action dans la résistance », *La Voix du Peuple*, c. 1950 dans Éliane Sempaire-Etienne, *op. cit.*, p. 72.

266. Conseil général, 30 octobre 1943 ; ANOM, Aff. pol. c. 257, d. 15403 ; c. 2520, d. 8, Télégrammes secrets, Bertaud à Colonies, 28 mars 1945, Parisot, Fort-de-France, à Colonies, 16 mai 1945, Col. (Paul Giacobbi, DAP) à CNR, 21 juil. 1945 ; AN, AL5330, télégramme, Bertaud à Colonies, 23 mars 1945.

une participation à la résistance métropolitaine. Soulignant la gravité de la question, il recommande le plus grand sérieux au CNR et lui suggère de consulter le gouverneur Henri Laurentie, ancien proche de Félix Éboué et directeur des Affaires politiques au ministère des Colonies. En même temps, il prend soin de contacter secrètement Laurentie au sujet de la demande d'affiliation au CNR de la jeune Association des ex-internés politiques de la Guadeloupe, patronnée par Valentino²⁶⁷ : « Je n'ai pas besoin de vous souligner leurs arrière-pensées politiques [...] Leurs titres sont difficilement comparables à ceux des héros du maquis ». Apprenant l'existence de deux autres comités dont celui que préside Furcie Tirolien en se prévalant de l'héritage d'Éboué, Laurentie annote en marge : « Demander à Bertaud s'il ne croit pas que plus il y a de comités, mieux ça vaut ». Lorsque Laurentie détaille les revendications de Satineau qui se présente en victime de la Gestapo et résistant depuis novembre 1940, le gouverneur répond sèchement que Satineau ne se trompe pas, qu'il ment et qu'il sait qu'il ment²⁶⁸. Laurentie informe alors le CNR que Satineau est un affairiste impliqué dans un trafic vénal de faux papiers²⁶⁹.

14. « *Satineau a triomphé des mensonges et des calomnies* » (1945)

A Paris, Satineau poursuit son activité en direction de la Guadeloupe. En octobre 1944, Bertaud y a suspendu Viscard, maire PRS du Moule mais se plaint début avril 1945, des pressions de Satineau désireux de déplacer un fonctionnaire²⁷⁰. L'allusion du gouverneur semble d'ailleurs concerner sa propre personne. Les craintes du député à l'égard du CL de la Guadeloupe et du gouverneur Bertaud ne s'effacent vraiment que le 6 avril 1945. Les nouveaux pouvoirs ont en effet pris conscience de l'hétérogénéité territoriale dans la manière d'apprécier les recours des parlementaires touchés par l'ordonnance algéroise du 21 avril 1944. Aussi, dans un souci d'équilibre et dans la crainte de règlements de compte liés aux candidatures électorales de membres de CDL, l'ordonnance du 6 avril transfère du niveau préfectoral à une commission nationale le pouvoir

267. AD971, c. 6198, cabinet du gouverneur, lettre de Virgile Chathuant, président de l'Association des ex-internés politiques, 27 mars 1945. Virgile Chathuant, interné au Fort-Napoléon en 1940-1941 puis en 1943, n'a fort probablement jamais fait passer des marins à la Dominique avec leur code de bord. Il dit en avoir été accusé sous Vichy mais ne revendique jamais le fait auprès des autorités de la République. Jean Sainteny, ministre des Anciens combattants, reprend le 16 juin 1964 un courrier de Virgile Chathuant : « le prétexte invoqué contre moi : deux quartiers maîtres du croiseur attachés à la radio du bord s'étaient enfuis à la Dominique en emportant le code du bord. Tout simplement, je payais les conséquences, quoique l'enquête diligentée à cet effet n'avait rien révélé à mon encontre ». La résistance de Chathuant est donc surtout dans son refus d'utiliser son tableau noir devant le Colonial Hôtel au service de la propagande de l'amiral Rouyer. Le fait est pointé par Jean Sainteny, ministre des Anciens combattants, sollicité pour avis par Jacques Foccart qui appuie chaleureusement Chathuant dans une demande administrative visant à transformer sa carte d'ancien interné politique en carte d'ancien interné résistant cf. lettre de Jean Sainteny à Jacques Foccart, qui a évoqué l'attitude des Guadeloupéens en 1940-1943 en présentant Chathuant, alors ancien maire SFIO de Sainte-Rose, à de Gaulle lors d'une réception officielle le 20 mars à Basse-Terre cf. AN/5/AGF/1048, secrétariat général des affaires africaines et malgaches dit « Fonds Jacques Foccart » (1958-1974).

268. AD971, 1MI440, gouverneur Bertaud à Colonies, 7 avril 1945.

269. AN, AL5330, DAP à CNR, 18 avril 1945.

270. AD971, 1MI440, Bertaud à Colonies, 5 avril 1945.

de relever les parlementaires. Elle institue un Jury d'honneur composé de trois membres désignés par le CNR (Maxime Blocq-Mascart), le Conseil d'État (René Cassin) et l'ordre de la Libération (André Postel-Vinay)²⁷¹. L'hypothèque d'un avis déterminant venant de Guadeloupe est donc levée, à la grande joie de Satineau dont le sort devra se décider à Paris plutôt qu'à Basse-Terre. En Guadeloupe, la prompte réaction de ses partisans comme de ses adversaires témoigne surtout du manque d'information des uns et des autres. Le député s'est engagé dans un télégramme dès le 26 mars à se retirer complètement de la vie publique si Bertaud pouvait prouver qu'il avait, ne serait-ce qu'une journée, « collaboré avec les Boches ». Il annonce que le gouverneur apparaîtra, dans le cas contraire, comme un imposteur indigne de représenter la France et obligé de quitter la colonie²⁷², antienne assez familière lorsqu'il s'agit de déplacer un gouverneur sans contester le système. « Satineau nous reviendra » annonce sans prudence Vital Borifax en Une de la *Démocratie*.

« Les représentants de la France combattante ont lavé Satineau des fausses accusations dont il était l'objet de la part de ceux qui veulent voir en lui un adversaire du régime républicain. Satineau, nègre bon teint, qui doit à la République d'être ce qu'il est, aurait voté la déchéance de la République, autrement dit, il aurait volontairement renoncé aux [...] prérogatives qu'aucun autre régime ne reconnaît aux nègres [...] Satineau a triomphé des mensonges et des calomnies....Maintenant que la vérité est connue, il appartient à tous les scholchéristes de se grouper pour assurer aux prochaines élections le succès du parti de l'ordre et de l'union qui symbolise le parti scholchériste.

Tous debout ! pour assurer le triomphe de Satineau et de ses amis.

Vive la République ! Vive Satineau !

Un groupe de schœlcheristes. »

L'article s'accompagne d'un télégramme de félicitations enthousiastes du président du Conseil général adressé à Satineau par le truchement du ministère des Colonies et présenté comme traduisant le sentiment de la population pour une reconnaissance officielle et éclatante de sa participation à la lutte contre l'envahisseur.

Alors que les municipales sont prévues pour le 26 mai, les schœlcheristes pavoisent imprudemment au risque d'une formidable déconvenue. Leurs adversaires ne réagissent quant à eux qu'après une semaine. Le Jury d'honneur n'a qu'une compétence administrative relevant du droit électoral mais il est pris pour une juridiction pénale alors que Satineau, comme Candace, n'est accusé d'aucune infraction et n'a jamais été membre du gouvernement de Vichy. Le 14 avril 1945, Joseph Pitat et

271. Olivier Wiewiorka, *Les orphelins...*, *op. cit.*, p. 365-407; Bénédicte Vergez-Chaignon, *Histoire de l'épuration*, Larousse, 2010, p. 277-283.

272. Vital Borifax, « Le député Maurice Satineau est relevé de l'inéligibilité », *La Démocratie*, 31 juillet 1945. Article également cité par Éliane Sempaire-Étienne, *op. cit.*, p. 100. Il s'agit de l'ex-*Démocratie sociale* de Candace et Borifax.

René Toribio, élus de la SFIO, et Léon Matis, vénérable de la Loge des Élus d'Occident de Basse-Terre (GODF), tous membres du Comité de libération de la Guadeloupe (CLG), réclament à Cassin un verdict exemplaire et sans pitié, au nom de la Guadeloupe entière²⁷³. Incarnant l'opposition au gouverneur Sorin, ils comptent bien supplanter Candace et Satineau, incarnations à leurs yeux du passé pétainiste. Les événements de la métropole servent aussi de grille de lecture à des rivalités locales et anciennes qui transcendent la seule question de la période vichyste en Guadeloupe (1940-1943).

Satineau s'attelle à rédiger un nouveau mémoire en défense pour le Jury d'honneur. Il s'y appuie sur l'opposition qu'il a manifesté à l'armistice le 19 juin 1940, présente le vote du 10 juillet 1940 à la fois comme une erreur de député de base et une trahison de la part du maréchal. Il tente davantage de montrer une proximité ou une connivence avec la résistance qu'une participation effective, même s'il souligne son statut de victime des Allemands et affirme avoir risqué sa vie durant la libération de Paris. Certains événements sont d'évidence reconstruits pour être constitués en actes de résistance. La souffrance des proches, l'aide aux victimes ou la proximité avec les morts figurent au nombre des arguments.

Comme Candace, Satineau fournit une copie de l'appel des coloniaux au président de la République signé le 19 juin 1940 et transmis à Herriot, alors président de la Chambre. Il se présente cependant comme le principal inspirateur de la lettre au président de la République. On relativisera d'ailleurs la capacité de cet appel à prouver une volonté de résistance car de nombreux partisans du « oui » ont pu dans un premier temps être opposés à l'armistice. Satineau présente son refus comme l'opposition d'un jeune député aux conceptions de ses « aînés ». Il ne peut guère en ajouter sur ce terrain puisque Candace et Galandou Diouf ont eux aussi signé l'appel et que, pas plus que Candace, il n'utilise son passeport de 1940 pour embarquer sur le Massilia vers l'Afrique du Nord.

Une part de la responsabilité du vote du 10 juillet 1940 est habilement imputée à Jeanneney et Herriot, présidents des chambres. Herriot, homme sincère, plus tard *déporté*²⁷⁴ en Allemagne, avait recommandé l'union autour du maréchal tandis que Jeanneney appelait au devoir et à la discipline. Cette influence d'Herriot et Jeanneney sur les candidats à l'embarquement sur le Massilia n'est pas à écarter. Satineau pouvait être informé par Candace des discussions du bureau de la Chambre. Il explique ainsi qu'il a voté le 10 juillet la mort dans l'âme, en songeant à l'intérêt de la France, par « vote de patriotisme et non de résignation », pour permette au maréchal de gagner du temps²⁷⁵. Satineau en conclut que le maréchal a trahi le vote du 10 juillet. Alors que le vote « oui » est rédhibitoire en tant que cause de l'inéligibilité prévue par l'ordonnance du 21 avril 1944, il continue donc de le justifier plutôt que de se concentrer sur les faits de résistance susceptibles de lever l'inéligibilité. La forme de cette justification trahit l'assimilation du 10-Juillet à une simple crise ministérielle de la Troisième République. Satineau explique ainsi avoir *refusé la confiance*

273. AN, AL5330, télégramme à Cassin, 14 avril 1945.

274. Terme employé par Satineau et dont l'acception n'a changé qu'au cours des décennies suivantes.

275. AN, AL5330, Maurice Satineau, *Mémoire en défense*, 16 avril 1945.

après les actes constitutionnels de l'État français. Il affirme s'être jeté *obstinément* dans la Résistance, saupoudrant opportunément son texte de noms de personnes et de lieux : Louis Marin, Joseph Laniel, Pierre Bloch, Seltz, Louis Jacquinot, Serge Denis ou Albert Forcinal, Marseille Montpellier, Béziers, Sète, Perpignan et Toulouse. On a cependant quelque peine à se convaincre quand il affirme avoir fondé dès novembre 1940 le « Front colonial de la résistance » dont il se réclame tout en y agrégeant sans risque Galandou Diouf, parti sur le Massilia, revenu d'Afrique du Nord et décédé en 1941. Il indique que Denis fut maquisard d'une façon qui laisse penser que lui-même ne l'était pas. Il souligne que sa résistance se déroula « surtout à Pau » et ajoute plus loin qu'il commença surtout en septembre 1942 à travailler activement avec l'organisation de résistance dirigée par Claverie et Cassagne. Il ne revendique aucune action du côté de Marseille où il affirme pourtant avoir été recherché par les Allemands en 1943. On sait pourtant qu'il y a été très actif et discutait encore en janvier 1944 avec la direction régionale du CGQJ.

De façon quelque peu inappropriée, Satineau cherche à attirer l'empathie via la souffrance de ses proches. Il évoque un neveu (Roger Smith) parti à Londres et mort en opération. Il se sert des lettres échangées en 1940 avec Roques, secrétaire de Mandel, pour attester de sa proximité avec un résistant-martyr. La rixe d'août 1940 pour défendre Roques à Vichy devient un fait de résistance. L'entretien qui l'avait suivi avec Peyrouton, ministre de l'Intérieur avec qui Satineau avait peut-être rendez-vous de longue date, devient une convocation à la suite dudit acte de résistance. Deux jours après la rixe, la veille de l'entretien avec Peyrouton, Satineau a pourtant accordé toute légitimité au maréchal en co-signant la lettre des parlementaires noirs au sujet de la ségrégation au passage de la ligne de démarcation. Il présente son activité en zone sud comme un travail de délivrance de faux papiers pour des familles juives aidées dans leurs départs vers la République dominicaine ou la Guadeloupe et se trouvant désormais au Brésil. Son passage au Maroc en 1941 est décrit comme une mission d'instruction à 200 indigènes, sans qu'on comprenne très bien comment il aurait traité l'affaire dans un protectorat contrôlé par Vichy et, surtout à quel titre et en vertu de quoi il aurait été plus compétent qu'un autre pour la remplir. Le Jury d'honneur ignore d'ailleurs qu'il est arrivé au Maroc par la zone espagnole. Il avait évoqué à Vichy un projet économique et l'on sait qu'il comptait ainsi rejoindre la Guadeloupe. Cette mission d'instruction apparaît sur le tard. Dans sa présentation de la traque, Satineau amalgame le passage en Espagne, la route de Lyon et le passage des Antillais français vers la Caraïbe britannique en vue de contracter un engagement aux FFL, action à laquelle il ne peut avoir participé. Il verse d'ailleurs au dossier une liste de « *dissidenciés* » antillais²⁷⁶ en la reliant à une action de recrutement qu'il aurait

276. AN, AL5330, Lettre de démobilisés antillais réclamant des frais d'évasion, 10 mai 1945 (Zitta Obertan, Eliac, Lerin, Sylvestre, Telle, Anelka (Robert), Danglade, Gonier Maure, Turlet, Brafland, Vingassalon, Delanay, Pineau, Louis, Farnese, Garnier, Momus Nizis, Lepas-teur, Angevin, Elain Grégoire, Delacroix (Dorothé) Nitharum, Porsan, Jean Elie Listoire (Paul), Oscar, Colma, Alexer, Oliny, Lidar, Urbain, Tomson, Nelta, Hilarion, Sandou Tresdou, Delbe, Garnier, Linirde, Varo, Adebruman, Ganguio, Nezelien, Idomine, Pontat, Richol, Soudin, Kancel, Nupert, Germain (André) Delfrox, Tabora, Baltard, Terrand, Osenat, Galette, Mollentiel, Belran, Michee, Cesar, Phardin, Zeon, Royer, Bellanger, Bourgeois (Paul)).

lui-même conduite au moyen d'évasions par l'Espagne. Son départ précipité de Marseille en 1944 est expliqué par une intervention du préfet qui l'aurait prévenu afin qu'il ne soit pas arrêté une seconde fois. Le préfet mort en déportation ne saurait infirmer le propos. Satineau affirme avoir vécu à Paris, sous le nom de Jean Romage (nom d'un oncle maternel), avoir rassemblé en juillet ses « congénères » dans le « Front colonial de la résistance » et avoir *failli* être tué le 21 août 1944 par des rafales de mitrailleuses lors de la prise du ministère des Colonies. Force est de constater qu'il est vivant et n'a pas été blessé. Il indique au passage le nom d'un volontaire antillais, Rameau Nestor, un capitaine martiniquais du 16^e R.I.C dont le nom apparaît sur les listes de prisonniers de 1940²⁷⁷. Une chose est certaine : Satineau n'affirme *jamais* avoir combattu, même s'il produit une attestation d'appartenance aux FFI.

Quant à l'aide aux juifs persécutés, aujourd'hui reconnue comme acte évident de résistance, elle ne relève pas des critères officiels pris en compte par le jury comme contributions à la libération de la France. Satineau, comme d'autres, produit quand même plusieurs attestations de services rendus à des juifs persécutés. L'une concerne un hébergement. Deux autres sont celles signées d'Élizabeth de Vries et d'une dame Jakob de Marseille²⁷⁸. Elles signalent des démarches gracieuses de Satineau pour cacher une grand-mère, retarder une déportation, obtenir des papiers ou sauvegarder un fonds de commerce convoité par un légionnaire influent et par le Commissariat général aux questions juives (CGQJ). On comprend de quelle affaire il s'agit mais on n'explique pas ce qu'Élizabeth De Vries devrait à Satineau, ce qui laisse planer un doute sur l'authenticité des documents produits devant le Jury d'honneur, dont plusieurs portent pourtant des cachets de commissariat certifiant leur conformité. Il reste que Satineau ne réussit pas à faire attester sa présence à Marseille... ou craint les investigations qu'entreprendrait le CDL des Bouches-du-Rhône. Celui-ci ne le connaît d'ailleurs que pour cette attestation douteuse délivrée à un fonctionnaire délateur. Le CDL de Marseille l'invite donc à s'adresser au CDL des Basses-Pyrénées. On peut s'interroger sur ce qui a empêché de privilégier cette option dès le départ²⁷⁹. Satineau collecte donc les témoignages de Joseph Cassagne, d'André Claverie, déporté politique, et d'Henri Cadier, avocat et résistant. Outre son certificat de FFI, il est en possession d'une recommandation de Joseph Laniel du CNR²⁸⁰. La décision de relèvement intervient en juillet 1945²⁸¹. Les pièces pyrénéennes et/ou parisiennes paraissent jouer un rôle dans la levée de l'inéligibilité car les documents de police attestant de l'arrestation et de l'internement par les Allemands

277. Centre national d'information sur les prisonniers de guerre, *Liste officielle n° 21 de prisonniers français, d'après les renseignements fournis par l'autorité militaire allemande*, Paris, 25 septembre 1940, p. 54 URL : <http://gallica.bnf.fr/m/ark:/12148/bpt6k56268864/f59.langFR>.

278. Le nom est « Jakob » est cité avec un « c » sans plus de précisions dans Maurice Satineau, « Réponse à l'Étincelle : mon action dans la résistance », *La Voix du Peuple*, c. 1950 dans Éliane Sempaire-Etienne, *Sainte-Anne. 50 ans d'élections 1934-1984*, 1999, Pointe-à-Pitre, Jator, 1999, p. 72 ; Tract de Camille Jabbour, 1971 dans Henri Bangou, *Soixante années d'engagement politique*, L'Harmattan, 2008, p. 335.

279. AN, AL5330, CDL des Bouches-du-Rhône à CDL des Basses-Pyrénées, 25 avril 1945.

280. AN, AL 5330, attestation certifiée du colonel Bréchat, 16 novembre 1944, lettre de Laniel au CNR, 14 octobre 1944.

281. AN, AL5330, décision 248, 6 juillet 1945, *JORF*, 20 juillet 1945.

ne sont pas encore de retour à Paris²⁸². Il semble indéniable au Jury d'honneur qu'il y a eu participation à la lutte de libération mais la bataille de Paris semble déterminante puisqu'on ne trouve aucun autre fait significatif en matière de résistance militaire. Les trafics de Satineau et les revenus qu'il en tirait pourraient expliquer les services rendus à la Résistance. L'avoir financée peut expliquer les soutiens reçus en retour. Au nombre des activités susceptibles d'avoir engendré des revenus, on peut intégrer la fourniture de faux papiers, la production d'attestations diverses, la revendication de services rendus (ou pas), comme par exemple d'avoir « retardé une déportation », et le « conseil juridique » prodigué aux époux Bangelmann à Marseille. Le problème des sources produites par Satineau en 1944-1945 est qu'elles relèvent toutes du plaidoyer pro-domo, même quand elles paraissent émaner des autres, avec ou sans certificat de copie conforme attestée dans un commissariat de police comme c'est alors l'usage. On ne sait comment il obtient ces témoignages et de quels moyens de pression il dispose éventuellement pour « suggérer » leurs contenus mais on connaît ses talents d'escroc, signalés par la police dans les années 1930. Les petites et grandes escroqueries d'avant-guerre et l'exceptionnelle fraude des législatives de 1936 paraissent en effet peu compatibles avec l'image de héros que l'homme tente de construire en 1944-1945.

La levée de l'inéligibilité par le Jury d'honneur ne clôt pas les polémiques. Au début des années 1950, Satineau doit encore répondre à une polémique instrumentalisée par les communistes à propos d'une « affaire De Vries-Jakob » où il apparaît dans le rôle de spoliateur des biens d'une famille juive. On reconnaît là l'affaire de la Biscuiterie viennoise de Julius De Vries et le nom « Jakob » figurant dans les pièces annexes au mémoire en défense de 1945. Les accusations semblent cependant floues et mal documentées comme si la multiplication des intermédiaires en avait altéré la trame événementielle. Il n'est pas nécessaire, à dire vrai, aux structures communistes stalinienne des années 1950 d'éléments rigoureux pour bâtir un récit, surtout à partir de bribes d'informations authentiques mais vagues et très déformées. Dix ans après la mort de Satineau à Paris en 1960, Camille Jabbour dans un tract où il s'en prend à une connaissance du sulfureux parlementaire, évoque le vol de « l'or des De Vries et Jacob » dénoncés « aux Allemands à Marseille, en juillet 1940 » sans que les descendants aient pu obtenir justice²⁸³. On manque d'information sur les sources de ces affirmations et sur le nombre d'intermédiaires par qui elles ont pu transiter pour être ainsi extrapolées. Ce qui est sûr est que Jules de Vries est déporté et assassiné bien avant l'arrestation de Satineau et que celui-ci n'a rien à dénoncer aux Allemands en juin 1943 à propos des De Vries, à moins d'inventer une nouvelle histoire pour berner ses géoliers...

282. CAC, RG, *op. cit.*, Intérieur à direction interdépartementale des Anciens combattants et victimes de guerre, 27 mai 1960 ; commissaire central, Pau à com. divisionnaire, Toulouse, 26 juin 1943 (CAC, *op. cit.*) ; commissaire central, Pau à com. divisionnaire, Toulouse, 9 juillet 1943 (AD64, Pau, 1031 W 211).

283. Guy Monduc, *Essai sur l'origine et l'histoire de la Franc-maçonnerie en Guadeloupe*, Clichy, Les presses Alpha, 1985, p. 177 ; Tract de Camille Jabbour, 1971 in Henri Bangou, *Soixante années d'engagement politique*, L'Harmattan, 2008, p. 335.



Fig. 3 : Portrait de Maurice Satineau fourni en 1948 au Conseil de la République © Archives du Sénat.

CONCLUSION

Satineau a voté les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940. On sait aujourd'hui que ce vote ne suffit pas à déterminer une frontière entre résistance et collaboration même s'il a servi de fondement, avec de nombreuses exceptions, à l'inéligibilité décrétée par l'ordonnance d'avril 1944. La ligne de partage des eaux se situe donc ailleurs. Si l'homme n'a jamais été un thuriféraire du régime de Vichy, on ne saurait voir en lui un opposant acharné. Il est choqué par les mesures allemandes sur la ligne de démarcation et leur validation par quelques subalternes civils français mais n'hésite pas à s'adresser au chef de cabinet du CGQJ (24 avril 1942) pour signaler les manquements concernant l'aryanisation de la biscuiterie des De Vries. Faut-il dès lors choisir l'arrestation de 1943 comme ligne de partage des eaux ? A dire vrai, les pièces fournies laissent planer un doute sur les conditions de la libération de novembre 1943 et sur l'activité en 1942-1943. De surcroît, en janvier 1944, alors que la plupart des vichysto-résistants ont justement fait leur choix, Satineau joue toujours les avocats auprès de la direction marseillaise du Commissariat aux questions juives. L'affaire montre surtout son indifférence aux conséquences humaines de ses actes, même si la rumeur sur « l'or des De Vries-Jakob » politiquement exploitée plus tard ne correspond pas à la réalité. Satineau est un calculateur permanent plutôt qu'un collaborateur ou un résistant. Il profite du statut des juifs comme source de revenus et se sert de la résistance pour survivre à la clandestinité puis à l'épuration. S'agissant de la résistance qui aurait permis de le relever de son inéligibilité, il semble bénéficier de la conjonction entre une arrestation par les douaniers allemands en 1943 et le fait de se trouver à Paris en 1944.

Un parcours en amont n'est jamais une preuve des faits qui le suivent. Il peut cependant éclairer. Satineau n'est pas un homme politique se laissant aller à commettre des délits dans le contexte de l'exercice du pouvoir : il est entré en politique avec un passé d'escroc et a servi d'intermédiaire dans des basses besognes politiques avant de se lancer lui-même dans la course. Son parcours d'avant-guerre le fragilise et le rend vulnérable et manipulable par Candace. Lorsque vient le temps de l'épuration politique, la confiscation des archives de la Sûreté générale par le Reich puis leur rétention par l'Union soviétique aident à relever le parlementaire de son inéligibilité dans un climat où se manifeste pourtant une forte volonté de faire table rase du passé. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'aux yeux de certains membres du Jury d'honneur, le sort de Satineau ait plus ou moins consciemment justifié le non-relevement de Candace.

L'horizon de Satineau est l'empire colonial. C'est à la fois un homme de la Troisième République, un Guadeloupéen et un homme de l'empire. D'autres comme Candace ou Boisneuf l'ont été avant lui, marquant leur intérêt pour l'Indochine, le Togo, l'AOF et même l'Éthiopie mais beaucoup en France ne sont pas aussi marqués par cet horizon impérial au-delà de la satisfaction patriotique mais convenue de posséder des colonies. Satineau se projette avec fluidité entre les différents territoires de l'empire (à l'exception de l'Asie) contre la vision étriquée d'une histoire fondée sur un compartimentage artificiel entre une histoire qui serait purement coloniale et une autre circonscrite à la métropole. Le monde colonial apparaît cependant chez Satineau comme une chasse gardée ou un fonds de commerce, montrant un horizon social finalement assez restreint. Ses

victimes comme ses clients sont souvent en lien avec l'empire, comme investisseurs potentiels, comme commerçants « français de couleur », paysans noirs de Guadeloupe ou personnalités et militants noirs de la métropole. Il en est ainsi parce qu'il dispose d'un atout démagogique en Guadeloupe et d'une image d'expertise coloniale en métropole.

Le cas Satineau apporte une contribution à une approche prosopographique des parlementaires de la Chambre et du Sénat concernés par l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940. La Guadeloupe comptait en 1940 trois parlementaires, Bérenger, Candace et Satineau. Si la mémoire accable volontiers les deux députés (Candace et Satineau) pour leur vote du 10 juillet 1940, le fait est que Satineau, qui a voté « oui » est relevé par le jury pour des faits de résistance, alors que le sénateur Henry Bérenger, qui s'est fait excuser, est exclu du Parti radical dès le 15 décembre 1944 pour passivité vis-à-vis de l'occupant. Il n'a participé à aucune instance de Vichy bien que perçu avec bienveillance par certains responsables policiers de l'État français²⁸⁴. La police croit savoir que les Américains le recherchaient à la libération de Paris. Il laisse volontiers dire après-guerre qu'il avait refusé de voter les pleins pouvoirs²⁸⁵. Gratien Candace, qui vote les pleins pouvoirs, est en but à l'hostilité des collaborationnistes fascistes parisiens, lesquels l'attaquent dans *Au pilori* en février 1942. Conservant une image de ministrable et de vieux républicain des colonies, il demeure fidèle à la personne de Pétain tout en protestant en 1940-1942 contre les mesures racistes sur la ligne de démarcation et en s'associant le 31 août 1942 à la petite fronde épistolaire tardive des présidents Herriot et Jeanneney. Sa participation à des émissions de radio et son refus de l'Assemblée consultative d'Alger, à laquelle il oppose dès 1943 le suffrage universel de 1936, sont des clefs pour comprendre son non-relèvement en 1945. Contrairement à Henri Lémery, sénateur de la Martinique, il ne participe à aucun organe de gouvernement, non par refus mais parce qu'on ne l'appelle pas. Pressenti comme ministrable républicain en 1942, au moment des discussions sur la succession de Darlan, il attend en vain jusqu'en 1944 une solution qui passe par Herriot, Jeanneney et les chambres. Satineau est entré en politique parce qu'il servait les projets de Candace d'évincer Bérenger. En 1945, Bérenger est sorti de scène mais son rival Candace a été supplanté par le subalterne Satineau. Celui-ci s'impose en Guadeloupe. Il dispose pour cela d'une mairie dont Bertaud n'arrive pas à le priver malgré les provocations et les fraudes flagrantes commises dès son retour.

Satineau est le seul des trois à pouvoir s'associer à des faits de résistance malgré l'ambiguïté qui les entoure. Il est le seul à être arrêté et incarcéré par les Allemands. Associé à la démarche de Candace en 1940 contre la discrimination raciale sur la ligne de démarcation, il est également le seul des trois parlementaires à s'appuyer sur la législation raciste de Vichy pour faire accélérer une procédure d'aryanisation qui sert son intérêt tout en usant de la politique négrophobe en République dominicaine pour y envoyer des réfugiés juifs. Une partie des rumeurs sur « l'or

284. AN, F7/15495-2966 / Police générale « Henri Bérenger (1867-1952) : rapport de police non daté, tamponné « État français » puis note des Renseignements généraux du 5 février 1945 et rapport du 5 juin 1945.

285. Affirmation reprise dans « Mort de M. Henry Bérenger, ancien sénateur de la Guadeloupe », *Le Parisien libéré*, 19 mai 1952.

des De Vries-Jakob » apparaît fausse, transformée et livrée à une imagination sans limite. La biscuiterie devient bijouterie et l'argent des De Vries déposé au nom de Bret devient l'or ou les bijoux volés par Satineau. Il n'empêche que Satineau est le seul à discuter avec l'institution particulière qu'est le Commissariat aux questions juives et que ce lien se poursuit au moins jusqu'en janvier 1944. Le « Je crois devoir porter à votre connaissance » d'avril 1942 et les promesses renouvelées au CGQJ en janvier 1944 en disent beaucoup plus long sur les choix d'un homme politique que le vote du 10 juillet 1940. Nulle volonté ici de nier que Satineau fût particulièrement populaire en Guadeloupe mais il fut aussi l'homme dont les agissements sont rapportés ici, ce qui n'est pas sans conséquence sur les choix mémoriels officiels des collectivités humaines, même s'il n'appartient pas à l'historien de dicter des choix sur lesquels il se limitera à informer. Empruntons à Marc Bloch la formule finale : satinistes, antisatinistes, nous vous crions grâce. Dites nous seulement quel fut Satineau ?

Chronologie indicative

- 1891 – Naissance de Maurice Satineau.
- 1907 – Décès de Pierre Satineau, père de Maurice.
- 1912 – Installé à Paris – Noté « mécanicien » par le recensement militaire.
- 1914 – 9 septembre – Engagement volontaire à la mairie du XIII^e arrondissement. 18^e section d'infirmiers de Bordeaux.
- 1915 – Réformé en février pour bronchite chronique – Confirmation en novembre – Février à décembre 1915 : activité inconnue – Décembre 1915 à décembre 1916 : employé au bureau de bienfaisance du XIV^e.
- 1917 – Janvier à octobre : activité inconnue – Octobre 1917 au 8 février 1919, auxiliaire de la préfecture de police, 2^e division, 4^e bureau (hygiène et salubrité).
- 1919 – 8 février – Publication de *La plus belle France* avec Serge Denis – Mars ou avril : contact possible avec Candace lors d'une conférence à l'École coloniale.
- 1920-1925 – Activité inconnue. Illégalité [?] Études [?].
- 1925 – Graëve, maire de Sainte-Anne.
- 1926 – Août : irruption de Satineau sur la scène militante nègre – Fondation du Comité de défense la race noire.
- 1927 – Janvier : secrétaire général du CDRN – Début du fichage policier – Février : scission du CDRN. Mars : Satineau s'adresse au directeur de la Sûreté générale après l'incarcération de Lamine Senghor – Mai : Lamine Senghor fonde la Ligue de défense de la race nègre.
- 1928 – Parution de *La Dépêche africaine* – Publication de *l'Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien régime (1635-1789)*, Payot – Graëve, député de la 2^e circonscription.
- 1929 – 7-10 août : Satineau contacte Jacques Bardoux en vue des sénatoriales de la Guadeloupe (datation la plus ancienne à ce jour du partenariat Candace-Satineau) – 1^{er} novembre : fondation de la Société agricole et commerciale africaine (SACA).
- 1931 – Faillite de la SACA (20 août) – Satineau s'enfuit précipitamment et revient en Guadeloupe.
- 1932 – Fin de *La Dépêche africaine* – Échec aux législatives de Guadeloupe contre Graëve.

- 1933 – Projet avec René Maran, André Béton et d'autres de Comité d'études nègres en vue d'un congrès mondial – Arrivée en Guadeloupe du gouverneur Bouge.
- 1934 – Octobre : conseiller général – 31 octobre : condamné par défaut à 18 mois de prison et 1.000 francs d'amende pour infraction à la loi sur les sociétés dans l'affaire de la SACA.
- 1935 – Accords Satineau-Lionnet pour l'achat de 50.000 francs de bananes – Satineau élu maire de Sainte-Anne.
- 1936 – Février : le scandale de l'escroquerie aux bananes est connu en Guadeloupe – Escroquerie du poissonnier de Fécamp (19.000 francs) – Mai : Satineau député – Septembre : fusillade de Saint-Louis – Candace fait valider l'élection de Satineau par la Chambre en profitant de l'affaire Chiappe – Décembre : la peine de Satineau réduite à 1.000 francs dans l'affaire de la SACA.
- 1937 – 24 octobre : conférence de Candace à l'hôtel de ville de Sainte-Anne et promesse de trouver un acheteur pour l'usine de Courcelles – Défaite de Candace et Satineau dans les cantons de Capesterre et du Lamentin – 30 octobre : violences au Conseil général entre Valentino et Jerpan.
- 1938 – Apogée du conflit de Sainte-Anne entre Satineau et l'adjoint Raslas-Séjour – Satineau accuse Éboué de complicité.
- 1939 – Juin : affaire du Victoria du boulevard Saint-Michel et premier « *testing* » en France.
- 1940 – 19 juin : lettre commune au Président Lebrun demandant la continuation de la guerre en Afrique du Nord – Demande de passeport – 2 juillet : séance extraordinaire du Conseil général de la Guadeloupe – Juillet : *La Voix du peuple* puis *la Démocratie sociale* défendent l'armistice – 4 août : intervention dans une rixe où Philippe Roques est agressé par Jeantet – Entretien avec Peyrouton, ministre de l'Intérieur (admonestation après la rixe ou rendez-vous lié à une proposition de Satineau) – 6 août : co-signature de la lettre de Candace à Pétain sur la discrimination au passage de la ligne de démarcation – Octobre : Roques invite Satineau à la Résistance – Novembre : visa de transit pour le Maroc et projet d'émigration juive vers les colonies – Datation par Satineau du début de sa résistance.
- 1941 – Janvier : Satineau indésirable en Guadeloupe (idem pour Monnerville en Guyane et Lagrosillière en Martinique) – 6 mars : incident de couloir au ministère – Arrestation à Fort-de-France de Richard Meyer, passager du Winnipeg – Refus de Sorin et abandon du projet d'immigration – Avril : Satineau obtient des visas pour la République dominicaine pour deux femmes juives et un sauf-conduit du MAE pour un projet économique au Maroc – Interception d'écoutes téléphoniques de familles juives mentionnant Satineau – Juin : Satineau obtient un visa pour les États-Unis et laisse entendre la fin de sa filière d'évasion de juifs – Courant 1941 : contacts avec Serge Denis à Narbonne [?] – Juillet 1941 : visa aller-retour du SER pour le Portugal Satineau arrêté entre Tanger et Rabat et assigné à résidence à Casablanca.
- 1942 – Janvier : datation par Serge Denis du début à Foix de sa résistance – Février : Satineau traité de « malhonnête intrigant » dans *Au Pïlori*, dans un article sur Candace – Mars : Satineau quitte Vichy de son plein gré avec un sauf-conduit pour l'Algérie et deux malles vers la Guadeloupe – Platon le fait rechercher – Signalé à Marseille et empêché

- de prendre l'avion à Marignane – Avril : signalé dans les Alpes-maritimes – 24 avril : protestation virulente de Satineau auprès du CGQJ à propos de la Biscuiterie viennoise – Mai : Gouvernement général confirme que Satineau n'est jamais entré en Algérie – L'administrateur Mazauric communique à Darquier de Pellepoix, ses doutes sur l'aryanité de Kurt Bangemann et le fait que son épouse et son conseil (Satineau) sont « de race noire » – 24 juillet 1942 : époux Bangemann déboutés de leur plainte et condamnés aux dépens. Satineau apparemment absent à l'audience – Juillet-août 1942 [?] : Rencontres avec Serge Denis dans la région de Toulouse [?] – Dons de Satineau en nature – 6 novembre : L'administrateur provisoire de la Biscuiterie viennoise demande des renseignements à Satineau et demande de faire suivre du courrier à Julius De Vries interné à Rivesaltes – Août-novembre : Jules de Vries quitte Rivesaltes pour Drancy – 22 octobre – Satineau intègre l'organisation Cassagne dans les Basses-Pyrénées [?] – 11 novembre : invasion allemande de la zone sud.
- 1943 – 22-23-24 janvier : rafle du Vieux-Port de Marseille par la police française – 4 mars : Julius De Vries quitte Drancy par le convoi n° 50 – 11 mars : Julius De Vries est assassiné à son arrivée au camp de Lublin-Maïdanek – 27-28 mai : retour clandestin de Satineau à Marseille [?] – Fin mai : Satineau repéré à Pau par les RG qui le pensent en provenance de Vichy. 15 et 19 juin : Interrogatoire allemand de Marie-Antoinette Courtet, secrétaire de Satineau [?] – Incarcérée à la prison Saint-Pierre de Marseille – 19 ou 24 juin : arrestation de Satineau et du consul Bérard aux Forges d'Abel. Satineau interrogé à la villa Saint-Albert d'Oloron-Sainte-Marie [?] – Transféré au quartier allemand du fort du Hâ de Bordeaux – Septembre : Georges Clavier déporté à Buchenwald – Novembre : Satineau libéré du Hâ – Retour à Marseille sous surveillance – Décembre : on adresse à Julius De Vries le rapport du nouvel administrateur du CGQJ – Nouvelle rupture du contact entre Serge Denis et Satineau – 14 décembre 1943 : passeport de Satineau tamponné à Vichy.
 - 1944 – 5 janvier : rencontre Satineau et administrateur Piedemonte – Piedemonte informe CGQJ des bonnes intentions de Satineau – 21 avril : ordonnance d'Alger sur l'organisation des pouvoirs à la libération avec pouvoir au CNR puis aux préfets de relever sur avis des CDL – « Printemps » : demande d'aide de Denis à Satineau et épisode des 20 km à pied – 12 mai : Satineau prévenu par Bussièrès qu'il figure sur une liste [?] – 13 mai – Satineau quitte Marseille [?] – 14 mai : arrestation et déportation du préfet Bussièrès des Bouches-du-Rhône – Satineau à Clermont-Ferrand [?] – Dans le Languedoc [?] – Fin mai : Satineau de retour à Paris sous l'identité de « Jean Romage » [?] – 6 juin : débarquement allié de Normandie – Août : incorporation aux FFI à Paris – 21 août 1944 : prise du ministère des Colonies – 7 septembre : brève arrestation de Candace à Vichy par des FTP – 15 septembre : Satineau obtient une audience avec René Pleven, ministre des Colonies du GPRF qui prévient Bertaud – 23 septembre : lettre de Satineau à Pleven au sujet de Sainte-Anne – 26 septembre : lettre de Satineau à Louis Saillant du CNR – 27 septembre : lettre de Satineau à Charles de Gaulle – 12 octobre : *Le Miroir de la Guadeloupe* fait campagne pour Satineau – 14 octobre : lettre de soutien de Joseph Laniel

- à Satineau – Octobre : Bertaud suspend Viscard, maire PRS du Moule – 16 novembre : certificat du *colonel* (sic) FFI Bréchat pour Satineau – Novembre : Élisabeth De Vries reprend la Biscuiterie viennoise. 15 décembre : l'ex-sénateur Henry Bérenger est exclu du Parti radical.
- 1945 – 6 janvier : *La Voix du Peuple* publie « La résistance antillaise en France » – 16 janvier : Satineau dénonce au ministère des Colonies le fils du Guadeloupéen Rémy Nainsouta comme proche de la Gestapo et du ministère de l'Information de Vichy – Février : loi sur les biens spoliés – Mars-avril : Satineau collecte des témoignages écrits à Marseille et dans les Basse-Pyrénées – 26 mars : Satineau s'engage à se retirer complètement de la vie publique si Bertaud prouve sa collaboration avec les Allemands – 5 avril : le gouverneur Bertaud se plaint des pressions de Satineau – 6 avril : le relèvement des inéligibles de l'ordonnance d'Alger est confié à un jury d'honneur présidé par René Cassin – 14 avril : des membres du CLG, réclament à Cassin un verdict exemplaire et sans pitié pour les députés ayant voté la déchéance de la République – 16 avril : Satineau achève son mémoire en défense pour le Jury d'honneur – 26 mai : élections municipales – 14 juillet : Candace achève son mémoire en défense pour le Jury d'honneur – 20 juillet : le *JORF* annonce le relèvement de Satineau – 21 juillet : mise en garde de la Direction des affaires politiques du ministère des Colonies au Conseil national de la Résistance contre les résistants et/ou internés des Antilles – 31 juillet : *la Démocratie* annonce en Guadeloupe le relèvement de Satineau – 8 octobre : pétition de soutien à Candace en Guadeloupe – 30 novembre : l'inéligibilité de Candace est maintenue par le jury d'honneur.
 - 1948 – 16 juin : loi subrogeant l'État dans les remboursements de biens spoliés.
 - 1950 – 25 août : Élisabeth De Vries reprend contact avec le service de restitution des biens spoliés – La date de naissance du Front colonial de la résistance est avancée par Satineau de novembre 1940 à juillet. 1951 – 17 janvier : Élisabeth De Vries achève son dossier de remboursement et reçoit de l'État un versement de 39.368 francs, 8,76 % des sommes totales et 84 % des sommes effectivement imputées au compte bancaire des De Vries.
 - 1960 – Décès de Satineau.
 - 1970 – L'affaire des De Vries-Jakob est de nouveau évoquée dans un tract. 1979 – Le nom de « Maurice Satineau » est donné à un collège construit à Baie-Mahault.

Récapitulatif des sources

Abréviations utilisées

- AD63 : Archives départementales du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand.
AD64 : Archives départementales des Pyrénées-Atlantique (anciennes Basse-Pyrénées), Pau.
AD971 : Archives départementales de la Guadeloupe, Gourbeyre.
AEF : Afrique équatoriale française
AL5330 : cote du dossier « Satineau » du Jury d'honneur du Conseil d'État chargé d'examiner les recours de 1945 contre l'inéligibilité liée à l'ordonnance du GPRF d'Alger du 21 avril 1944.

- AN : Archives nationales, aujourd'hui à Pierrefitte-sur-Seine.
ANOM : Archives nationales, section outre-mers, Aix-en-Provence.
AOF : Afrique occidentale française
AP : Administrateur provisoire du CDQJ.
BDIC : Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, campus de Paris X, Nanterre.
BNF : Bibliothèque nationale de France, Paris.
BSHG : Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe.
CAC : Centre des archives contemporaines, Fontainebleau.
CAI : Comité d'assistance aux indigènes (ministère des Colonies).
CDL : Comité départemental de libération. Aucun sigle n'est prévu pour le comité de libération de la colonie de la Guadeloupe appelé « CLG » dans ce texte.
CDRN : Comité de défense de la race noire (Maurice Satineau).
CEAC : Comité d'études et d'action coloniale (Raoul Cénac-Thaly).
CGQJ : Commissariat général aux questions juives, Vichy.
CGQJ-DRM :
Direction régionale de Marseille du Commissariat général aux questions juives, Marseille.
CNR : Conseil national de la Résistance.
DAE : Direction des Affaires économiques du ministère des Colonies (Paris) / du Secrétariat d'État aux Colonies (Vichy) / Direction de l'Aryanisation économique du CGQJ (Vichy), selon contexte.
DAP : Direction des affaires politiques du ministère des Colonies (Paris) / du secrétariat d'État aux Colonies (Vichy).
DGPN : Direction générale de la Police nationale.
EPHE : École pratique des hautes études dont la Vie section est l'ancêtre de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)..
FCDG : Archives de la Fondation Charles de Gaulle, Paris.
Fonds de Moscou :
Archives de la Sûreté générale devenue Sûreté nationale en 1935. Les fonds sont acheminés en Allemagne par l'occupant en 1940, récupérés par les Soviétiques et restitués à la France par la Russie en 1994-2001. Le classement demeure celui opéré en URSS. AN, Pierrefitte-sur-Seine.
GPRF : Gouvernement provisoire de la République française, Alger puis Paris.
JORF : Journal officiel de la République française.
ASMP : Académie des sciences morales et politiques. L'une des académies de l'Institut de France, Paris.
LDRN : Ligue de défense de la race nègre (Lamine Senghor)
MBA GUA :
Fonds Bouge, cartons « Guadeloupe » du Musée des Beaux-Arts de Chartres (archives gubernatoriales qui aurait dû faire partie du fonds des Archives départementales de la Guadeloupe mais furent emportées par le gouverneur Louis Bouge et léguées à sa mort dans les années 1950 au Musée des Beaux-Arts de sa ville.
MIC/AJ/38/365, CGQJ :
cote d'un microfilm du CGQJ puis, après-guerre, du service de restitution des biens spoliés, AN, Pierrefitte-sur-Seine. AJ renvoie à « Affaires juives ».

- PRS : Parti républicain schœlcheriste (Satineau).
RIC : Régiment d'infanterie coloniale.
RG : Renseignements généraux (service de police).
RGR : Rassemblement des gauches républicaines. Alliance centriste autour des radicaux et de l'UDSR sous la Quatrième République.
SACA : Société agricole et commerciale africaine (Satineau).
SER : Secrétariat d'État au ravitaillement, Vichy.
SEI : secrétariat d'État à l'Intérieur, Vichy.
SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière (socialisme, 2^e internationale)
SHD : Service historique de la Défense, Vincennes.
UDSR : Union démocratique socialiste de la Résistance (Centre, François Mitterrand, René Pleven, Maurice Satineau...).
- UNEF : Union nationale des étudiants de France.
USR : Union socialiste républicaine (centre-gauche des années 1930, membre du Front populaire, Maurice Viollette, Maurice Satineau)

Bibliographie succincte

On ne retiendra ici que les ouvrages essentiels mentionnant Satineau, des protagonistes importants ou le contexte immédiat. D'autres ouvrages sont référencés de façon exhaustive en notes infrapaginales.

- AMOURABEN (Éric), « Les policiers de la 17^{ème} Brigade de Pau : le Commissaire Spotti (Louis, Simon, Napoléon) », *Association Basse-Pyrénées-Seconde Guerre mondiale (BPSGM)*, 28 septembre 2015
URL : <http://bpsgm.fr/les-policiers-de-la-17eme-brigade-de-pau-le-commissaire-spotti/>
- BANGOU (Henri), *La Guadeloupe, vol. III : les aspects de la colonisation*, Aurillac, 1963, L'Harmattan, 1987, 200 p.
- BAPTISTE (Fitzroy A.), « The Antivichyiste Movement in French Guiana, June to December 1940 », *Social & Economic Studies*, Mona, University of West Indies, vol. XXVI, n° 3, 1977, p. 303-311.
- BÉLÉNUS (René), « Félix Éboué, gouverneur de la Guadeloupe : le Front populaire (octobre 1936-juillet 1938) », dans RIVALLAIN (Josette), D'ALMEIDA-TOPOR (Hélène) (dir.), *Éboué, soixante ans après, Actes du colloque organisé en 2004 à la demande du Min. OM*, Publications de la SFHOM, 2008, 432 p.
- CAPDEPUY (Arlette), *Félix Éboué, de Cayenne au Panthéon (1884-1944)*, Karthala, 2015, 439 p.
- CHATHUANT (Dominique), « Français de couleur contre métèques : les députés coloniaux contre le préjugé racial (1919-1939) », *Outre-mers*, t. 98, n° 366-367, 2010-1, p. 239-253.
- CHATHUANT (Dominique), « Gratien Candace : une figure de la vie politique française », 1^{re} partie, « La Troisième République (1900-1940) », *Bull. Soc. hist. Guad.*, n° 134, 2003, p. 27-102 ; *id.*, « Gratien Candace : une figure de la vie politique française », 2^e partie : un vestige de la Troisième République (1940-1953) », *Bull. Soc. hist. Guad.*, n° 148, 2008, p. 3-131.
- CHATHUANT (Dominique), « Gratien Candace, candidat (1914-1945) », dans Laurent Jalabert, Bertrand Joly, Jacques Weber (dir.), *Les*

- élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848-1981)*, Les Indes savantes, 2010, p. 103-115.
- CHATHUANT (Dominique), « Un résistant ? Maurice Satineau : un parlementaire colonial dans la tourmente (1940-1945) », *Outre-mers, revue d'histoire*, n° 386-387, juin 2015, p. 130-144.
- DE WITTE (Philippe), *Les mouvements nègres en France (1919-1939)*, L'Harmattan, 1985, 416 p.
- DEGRAS (Jean-Claude), *Félix Éboué, le gouverneur nègre de la République*, Le Manuscrit, 2004, 437 p.
- GIRAULT (Jacques), « Serge Denis », Jean Maïtron (dir.), *Dictionnaire du mouvement ouvrier français*, t. 2, 2006.
- JENNINGS (Eric), « Last Exit from Vichy France: The Martinique Escape Route and the Ambiguities of Emigration », *The Journal of Modern History*, vol. 74, 2002, p. 289-324.
- JENNINGS (Eric), « The Best Avenue of Escape. The French Caribbean Route as Expulsion, Rescue, Trial and Encounter », *French Politics, Culture & Society*, vol. 30, n° 2, Summer 2012, p. 33-52.
- JENNINGS (Eric), *Vichy sous les tropiques*, Grasset, 2004, 340 p.
- MONDUC (Guy), *Essai sur l'origine et l'histoire de la Franc-maçonnerie en Guadeloupe*, Clichy, Les presses Alpha, 1985, 210 p.
- SEMPAIRE-ÉTIENNE (Éliane), *Sainte-Anne. 50 ans d'élections (1934-1984)*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 1999, 441 p.
- VERGEZ-CHAIGNON (Bénédicte), *Histoire de l'épuration*, Larousse, 2010, 608 p.
- VULSER (Nicole), « Mort d'André Rousselet, fondateur de Canal Plus », *Le Monde*, 26 mai 2016.
- VULSER (Nicole), *André Rousselet : Les trois vies d'un homme d'influence*, Calmann-Lévy, 2001, 320 p.
- WEINSTEIN (Brian), *Éboué*, New York, Oxford University Press, 1972, 350 p.
- WIEVIORKA (Olivier), *Les orphelins de la République, destinées des députés et sénateurs français (1940-1945)*, Le Seuil, 2001, 459 p.

Sources imprimées

Écrits signés de Satineau ou de proches

- SATINEAU (Maurice), « Justice est faite. Le racisme au quartier latin », *La Voix du peuple*, 12 août 1939.
- SATINEAU (Maurice), « Lettre ouverte à 14 journaux américains », *La Voix du Peuple*, n° 243, 2 mars 1940.
- SATINEAU (Maurice), *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien régime (1635-1789)*, Payot, 1928.
- « La France d'Outre-mer », *Becs et ongles*, hebdomadaire satirique (Paris), 8 avril 1933, p. 10-11.
- BORIFAX (Vital), « Le député Maurice Satineau est relevé de l'inéligibilité », *La Démocratie*, 31 juillet 1945.

Presse

- « Élection au Conseil supérieur des Colonies », *La Voix du Dahomey* (Cotonou), 1^{er} avril, 1929.

- « Interrogatoire de Pierre-Etienne Flandin », *Le Monde*, 13 novembre 1945.
- « Le député Satineau est condamné à mille francs d'amende », *L'Humanité*, 4 décembre 1936.
- « Nous clouons au pilori : Gratien Candace », *Au pilori*, 26 février 1942.
- « Satineau, député de la Guadeloupe est condamné à 1000 francs d'amende », Dépêche de l'agence Fournier, 25 novembre 1936.
- « Un député en correctionnelle », *L'Action française*, 26 novembre 1936.
- « Un député SFIO (sic) devant le tribunal correctionnel », *Le Figaro*, 3 décembre 1936.
- « Un nouveau confrère colonial », *Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 9 mai 1928.
- FAUVET (Jacques), « Le dimanche politique : Le banquet des Mille ou le retour des Anciens », *Le Monde*, 16 mars 1948.
- Au Pilori*, sd, février 1942.
- L'Action française*, 3 juillet 1936.
- L'Humanité*, 24 décembre 1936.
- La Démocratie sociale*, 18 avril 1936, *La Démocratie*, 31 juillet 1945.
- La plus belle France*, 20-27 mai 1919 ; 20 avril 1919, 13 mai 1919.
- La Voix du Peuple de la Guadeloupe*, 1934.
- Le Figaro*, 3 juil. 1936 26 novembre 1936.
- Le Franc-Parler*, 14 janvier 1928.
- Le Miroir de la Guadeloupe*, sd, février 1941.
- Le Nouvelliste*, 12 ; 26 février 1936 ; 11 mars 1936.
- Le Soir*, 10 août 1939.
- Le Temps*, 5 juin 1938.
- Tribunaux : « Député en correctionnelle », *Journal des débats politiques et littéraires*, 27 novembre 1936.

Chroniques dans des revues historiques

- DELÉAGE (André), « Louis-Philippe May (*Histoire économique de la Martinique (1635-1763)*, Rivière, 1930), Léon Vignols (*Les Antilles Françaises sous l'Ancien Régime. Aspects économiques et sociaux*, Rivière, 1927-1928), Maurice Satineau, *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien régime (1635-1789)*, Payot, 1928 », *Revue d'histoire moderne*, t. 6e, n° 33, mai-juin 1931, p. 227-231.
- FEBVRE (Lucien), « Maurice Satineau, *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien régime (1635-1789)*, Payot, 1928 », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 1, 1929, p. 158-159.
- SICART (Marie-Louise), « La case aux livres. Écrivains coloniaux...et d'ailleurs », *Les Annales coloniales*, n° 87, 5 juin 1928, p. 1-2.
- VIGNOLS (Léon), « Maurice Satineau, *Histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien régime (1635-1789)*, Payot, 1928 », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 16, n° 4, 1928, p. 832-834.

Comptes-rendus officiels

- Liste officielle n° 21 de prisonniers français, d'après les renseignements fournis par l'autorité militaire allemande*, Paris, 25 septembre 1940, p. 54 URL :<http://gallica.bnf.fr/>

Annuaire des médaillés de la Résistance française, Musée des Invalides, 1953.

JORF, 4 mars 1930, 3 septembre 1930 ; 2 juil. 1936.

Conseil général de la Guadeloupe, *Délibérations*, 30 octobre 1937, séance du 8 octobre 1943.

Témoignages et mémoires

BANGOU (Henri), *Soixante années d'engagement politique*, L'Harmattan, 2008, 366 p.

BORDES (M.-R.), *Quartier allemand : la vie au fort du Hâ sous l'occupation*, Bordeaux, Bière, 1945, 112 p.

HALLIAR (André), *Dans les DOM, du colbertisme au gaullisme*, Paris, Soulanges, 1965, 123 p.

HERRIOT (Édouard), *Épisodes (1940-1944)*, Flammarion, 1950, 207 p.

JEANNENEY (Jules), *Journal politique, sept. 1939-juillet 1942*, Armand Colin, 1972, 516 p.

LÉMERY (Henri), *D'une République à l'autre : souvenirs de la mêlée politique (1894-1944)*, La Table ronde, 1964, 343 p.

POMARET (Charles), *Le dernier témoin*, Paris, Presses de la cité, 1968, 312 p.

SPOTTI (Contrôleur général), *La résistance dans les Basses-Pyrénées. Archives de la Police judiciaire*, Mémoire dactylographié inédit, s.d. (c. 1964).

Généalogie

État-civil de Baie-Mahault, 1848-1907.

État-civil de Paris, 1960-1961.

Sources archivistiques

Archives départementales de la Guadeloupe (AD971), Gourbeyre

1911, FRAD971, 1R078, 279, C., 1R 078/279/Fiche militaire de Maurice Satineau.

Cabinet du gouverneur : 6285, 6198, cabinet du gouverneur, 1MI440, 1MI441.

Archives nationales section Outre-mer (ANOM), Aix-en-Provence

Affaires politiques : c. 257, d.1540 ; c. 254, d. 1527 ; c. 257, d. 1543 (Maurice Satineau, Tirolien, Bade, Jerpan, Satineau, Balin) ; c. 3200, d. 1925. ; c. 1297 ; c. 749 ; c. 2520, d. 9 ; c. 2285, d. 5 ;

Archives nationales, (AN), Pierrefitte-sur-Seine

F7/15495-2961, police générale, dossier n° 2961, Satineau, Maurice.

F7/15517B5219, police générale, Camprasse, Justin

F7-15495-2966, police générale, Bérenger, Henri.

- AN, MIC/AJ/38/365, Commissariat général aux questions juives (CGQJ) puis Service de restitution des biens spoliés. Dossier « Julius De Vries / Biscuiterie viennoise ».
- AN, AL5330, Jury d'honneur du Conseil d'État, « Maurice Satineau » ; AL5303 : « Gratien Candace ».
- AN, Fonds de Moscou : 19940474/93, dossier 9059 (Satineau) ; 19940451/47, dossier n° 4180 : Hanna-Charley Léon 1994047419940437/55, dossier n° 4987 : Candace Gratien /231 – 19940438/3, dossier n° 259 : Candace Gratien.
- AN, AG 543, Cabinet civil du chef de l'État français (1940-1944).
- AN, 5 AGF, 1048, Secrétariat général des affaires africaines et malgaches dit « Fonds Jacques Foccart » (1958-1974) [aucun dossier spécifiquement dédié à Maurice Satineau].

Fontainebleau, Centre des archives contemporaines (CAC)

- RG, 19800280/8/76A « Maurice Satineau, 1940-1960 ».
- RG, A 100280/8/2127, « Gratien Candace, 1940-1958 ».

Musée des Beaux-Arts (MBA), Chartres

- Fonds Bouge, GUA. III, GUA. V., GUA VI, GUA XII, Musée des Beaux-Arts (MBA), Chartres.

Fondation Charles de Gaulle (FCDG), Paris

- Fonds Éboué.